



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

Rapport annuel

2025

2026



Table des matières

4	Mission, vision et valeurs
5	Lettres de présentation
6	Mot de la présidence
12	Mot de la direction générale et du secrétariat
16	Conseil d'administration
20	Orientations stratégiques
21	Politiques et pratiques de gouvernance
23	Rapport des élections 2025
24	Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions
25	Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
26	Comité exécutif
29	Comité de gouvernance et d'éthique
31	Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques
33	Comité des ressources humaines
35	Comité sur les peuples autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion
36	Fonds de recherche clinique
40	Assemblée générale annuelle (AGA)
41	Directions et services de l'OPPQ
44	Comité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie
46	Activités relatives à la reconnaissance des équivalences
49	Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
50	Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
52	Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
55	Activités relatives à l'inspection professionnelle
63	Activités relatives à la formation continue
71	Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic
79	Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes
80	Activités du comité de révision des décisions du Bureau du syndic
82	Activités du conseil de discipline
85	Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i>
87	Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications
94	Renseignements généraux sur les membres
100	États financiers
117	Annexes



Mission

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie, et le développement de ces deux professions.

Vision

Grâce à son leadership et à son esprit innovant, l'Ordre facilitera la mise en œuvre de moyens permettant de réaliser le plein potentiel des professions de la physiothérapie, et cela, au bénéfice de la population et du système de santé québécois.

Valeurs

- **L'engagement** : engagement indéfectible envers le public et les membres dans le respect de sa mission
- **L'excellence** : quête de l'excellence et de la qualité dans l'ensemble de ses activités et services en s'appuyant sur une gestion rigoureuse de sa performance
- **Le respect** : respect en tout temps envers le public et les membres par une approche reposant sur l'écoute et l'authenticité
- **L'équité** : équité envers le public et les membres dans chacune de ses décisions ou prises de position grâce à une démarche axée sur la rigueur et la connaissance la plus complète possible des faits
- **La transparence** : transparence envers le public et les membres grâce à de saines pratiques de gouvernance et à des communications claires et pertinentes sur la conduite de ses activités

Lettres de présentation

Septembre 2026

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Boulet

Ministre du Travail, ministre responsable des Relations canadiennes et ministre responsable des lois professionnelles

Monsieur Jean Boulet

Ministre du Travail, ministre responsable des Relations canadiennes et ministre responsable des lois professionnelles
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD
Président de l'OPPQ

Madame Mélanie Hillinger

Présidente de l'Office des professions du Québec
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD
Président de l'OPPQ

Mot de la présidence



Luc J. Hébert,
Fellow pht, Ph. D., CD

Président de l'Ordre professionnel
de la physiothérapie du
Québec (OPPQ) depuis juin 2025

Cette première année à la présidence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec s'est révélée à la fois stimulante et profondément enrichissante. Elle m'a permis de mesurer, une fois de plus, la solidité de notre réseau professionnel ainsi que la pertinence essentielle de notre mission au sein d'un système de santé en constante évolution.

Au cours de la dernière année, l'Ordre a travaillé activement à l'avancement de plusieurs dossiers majeurs. Parmi ceux-ci, la reconnaissance du diagnostic dans le domaine de la santé physique par les physiothérapeutes demeure une haute priorité. L'inscription de cette reconnaissance dans le rapport du comité d'experts de l'Office des professions, mais aussi au niveau législatif, représente une solution concrète et attendue pour améliorer l'efficacité du système de santé.

Nous avons également poursuivi la mise à jour du cahier explicatif pour la prescription de radiographies par une ou un physiothérapeute. Ce cahier vise à éliminer les barrières actuelles et les irritants aux lignes directrices existantes pour assurer une prise en charge optimale des personnes dont le résultat serait positif, et ainsi contribuer à une pratique sécuritaire, cohérente et centrée sur les besoins de la population.

Par ailleurs, la révision de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (Règlement 94m) constitue un autre dossier phare. Cet article encadre les conditions selon lesquelles les technologues en physiothérapie peuvent prendre en charge une patiente ou un patient et demeure central dans l'organisation des services et l'optimisation des compétences au sein des équipes de soins.

Plusieurs autres dossiers, dont les grandes lignes seront présentées dans les prochains paragraphes, ont également mobilisé nos équipes et, pour cela, je leur suis profondément reconnaissant.

Je tiens par ailleurs à souligner l'engagement remarquable des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie. Chaque année, près d'une centaine de professionnelles et professionnels s'investissent au sein de nos comités et groupes de travail, participant activement à la vie démocratique de l'Ordre. Leur contribution est essentielle à la réalisation de notre mission de protection du public et à l'avancement des compétences.

Je souhaite également exprimer ma sincère reconnaissance aux membres du conseil d'administration de l'Ordre. Leur engagement est indispensable afin d'orienter adéquatement les décisions de l'Ordre. Leur travail assidu permet d'assurer une continuité dans nos représentations et de renforcer la portée de notre voix auprès des membres et de la communauté.

Enfin, je remercie chaleureusement l'ensemble du personnel de l'Ordre, dont le professionnalisme, la rigueur et l'engagement permettent de concrétiser des projets d'envergure. Au cours de la dernière année, j'ai eu le privilège de côtoyer des personnes à la fois compétentes, dévouées et profondément humaines, dont la collaboration et la bienveillance contribuent à un environnement de travail mobilisateur et inspirant.

Planification stratégique 2023-2026

Nous avons poursuivi les objectifs du plan stratégique 2023-2026, axé sur l'accessibilité aux soins et aux services offerts à la population. Depuis son lancement en 2023, ce plan a orienté les travaux de l'Ordre dans un contexte marqué par de profondes transformations : réorganisation du système de santé, réformes législatives et réglementaires, enjeux de main-d'œuvre, collaboration interprofessionnelle, intelligence artificielle et accélération du virage numérique. Ainsi, la dernière année a été consacrée à consolider les acquis, à finaliser les projets en cours et surtout à préparer la suite. Nous continuerons à porter les dossiers majeurs liés à l'accès aux soins, à l'élargissement des pratiques, à la modernisation du système professionnel ainsi qu'à l'adaptation constante de notre organisation aux réalités actuelles.

Le diagnostic en santé physique posé par les physiothérapeutes

Au cours de la dernière année, l'Office des professions du Québec a mis sur pied un comité consultatif d'experts responsable d'analyser l'exercice du diagnostic en santé physique. Les travaux ont porté sur trois professions appelées à intervenir auprès des personnes ayant des troubles musculosquelettiques (TMS), soit les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les chiropraticiennes ou chiropraticiens. Dans ce contexte, l'OPPQ a eu l'occasion de déposer un argumentaire et de présenter sa position devant le comité à l'Office des professions afin de soutenir la reconnaissance du diagnostic. Coprésidé par D^r Jean-Bernard Trudeau et Yvan Gendron, le comité a mené ses travaux à terme en janvier 2026. Les coprésidents ont rédigé un rapport qui a été transmis à l'Office des professions au printemps 2026, puis présenté au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jean Boulet.

L'Ordre a d'ailleurs eu l'opportunité de rencontrer le ministre Boulet en décembre 2025 afin de lui exposer l'ampleur des enjeux que représentent les TMS sur notre système de santé et les retombées positives que pourrait avoir l'inscription dans la loi du diagnostic posé par une ou un physiothérapeute. Un mémoire a également été déposé en commission parlementaire à l'hiver 2026. Les prochaines étapes nous seront communiquées par l'Office des professions au cours de l'année 2026.

Mise à jour du cahier explicatif sur la prescription de radiographies

Des travaux conjoints avec le Collège des médecins et Santé Québec se sont poursuivis afin de clarifier les modalités d'application dans le guide explicatif, notamment en simplifiant les trajectoires de soins et de communications, en précisant les responsabilités professionnelles de chaque partie et en retirant certaines contraintes qui ne sont pas liées au règlement comme tel. Une nouvelle version du *Guide explicatif sur la prescription de radiographies en physiothérapie* sera disponible au cours de l'année 2026.

Projet de révision de l'article 4 du Règlement 94m)

Le projet de révision de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m) va également bon train. L'article 4, qui encadre les conditions de prise en charge par les technologues en physiothérapie (T. phys.) selon la catégorie d'atteinte de la patiente ou du patient, doit impérativement être revu afin de mieux refléter les compétences actuelles des T. phys. Ainsi, au début de l'année 2026, l'Ordre a mandaté un groupe de chercheuses et chercheurs indépendants. Conjointement avec ce groupe, l'Ordre a ainsi entrepris des consultations auprès des maisons d'enseignement collégial et universitaire ainsi qu'avec des technologues en physiothérapie et des physiothérapeutes qui travaillent au sein de l'Ordre afin d'avoir leur avis sur l'adéquation entre la formation collégiale, les compétences réelles des personnes diplômées et les responsabilités qui leur sont actuellement reconnues par le Règlement 94m). Ces échanges avaient pour objectif d'identifier des changements législatifs concrets qui pourraient être apportés au Règlement.

Intégration des thérapeutes du sport au sein de l'OPPQ

Le 29 janvier 2026, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jean Boulet, a annoncé avoir confié à l'Office des professions du Québec le mandat de mener des travaux visant une potentielle intégration des thérapeutes du sport (TDS) au sein de l'OPPQ. Cette initiative s'inscrit dans les objectifs du chantier de modernisation du système professionnel québécois. Un avis d'opportunité visant l'intégration des thérapeutes du sport au système professionnel a d'abord été diffusé par l'Office des professions en juin 2025. Les travaux, auxquels l'Ordre entend participer activement, permettront notamment de définir les modalités concrètes d'intégration, les aspects réglementaires et un échéancier précis de l'entrée en vigueur du décret. De plus, les travaux porteront sur les mesures transitoires facilitant l'intégration de ces thérapeutes au système professionnel.

Autres dossiers

Subvention du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Au cours de l'hiver 2026, l'Ordre a obtenu une subvention de plus de 500 000 \$ du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI). Cette subvention permettra, d'ici 2028, d'élaborer des outils numériques et de procéder à la mise à jour de nos outils actuels en matière d'évaluation et de reconnaissance du niveau de compétence des professionnelles et professionnels de la physiothérapie formés à l'étranger. À terme, ceux-ci permettront d'accélérer le traitement des demandes d'équivalence en vue de reconnaître les compétences de ces personnes. Une plateforme numérique dédiée au dépôt et au suivi de ces dossiers d'équivalence figure aussi parmi les livrables souhaités.

Projet de recherche sur l'attrition

Au cours de la dernière année, le groupe de recherche affecté dès 2024 au projet «Attrition et rétention en physiothérapie» a déposé un rapport préliminaire de ses travaux lors du conseil d'administration du 27 mars 2026. Ce rapport de recherche a pour objectifs de cerner les facteurs qui influencent les pht et les T. phys. à quitter ou à rester en pratique clinique au Québec ainsi que de proposer des pistes d'action pour réduire l'attrition et améliorer la rétention. Les résultats de ces travaux ont d'ailleurs été présentés par l'équipe de recherche lors de l'événement Physiothérapie 360° en novembre 2025.

Chantier sur la COVID longue

Dans le cadre du chantier sur la COVID longue, un comité de travail interdisciplinaire a été mis sur pied en juin 2022 afin d'élaborer des lignes directrices pour orienter les interventions des professionnelles et professionnels auprès des personnes qui présentent un tableau clinique compatible avec la COVID longue. Les travaux du comité ont permis d'élaborer une cartographie de la trajectoire de soins de cette clientèle en contexte québécois. Deux infographies ont été produites et ont été déposées sur le site Web de l'Ordre à l'hiver 2026. Ces infographies résument l'offre de soins en réadaptation et les trajectoires de soins de ces patients.

Prix et distinctions honorifiques

L'Ordre a décerné les prix suivants à quatre professionnelles et professionnels de la physiothérapie lors de l'événement Physiothérapie 360°.

Prix Excellence de l'OPPQ

- **Lise Ferland**, T. phys.
- **Denis Martel**, pht

Prix Carol-L.-Richards

- **Richard Debigaré**, Fellow pht, Ph. D.

Prix Mérite du CIQ

- **Martin Poirier**, T. phys., B. Sc.

Titre de Fellow

- **Janie Barette**, Fellow pht, retraitée
- **Claudia Brown**, Fellow pht, B. Sc., M. Sc. en sciences de la réadaptation
- **Richard Debigaré**, Fellow pht, Ph. D.
- **Christine Konieczka**, Fellow pht, M. Sc. en sciences cliniques, FCAMPT¹
- **Shirley Kushner**, Fellow pht
- **Michael Morin**, Fellow pht, M. Sc. de l'activité physique (commotion cérébrale), FCAMPT¹
- **Claudine St-Amour**, Fellow T. phys., M. Sc.
- **Sylvain St-Amour**, Fellow pht, B. Sc. et FCAMPT¹
- **Tatiana Vukobrat**, Fellow pht, M. Sc.

¹ Fellow of the Canadian Academy of Manipulative Physiotherapy

Principales représentations

Maisons d'enseignement

- Présentation de l'Ordre et allocutions aux cohortes finissantes des cégeps de Sherbrooke, Marie-Victorin et Montmorency, ainsi que de l'Université Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université McGill
- Discussion sur la prescription des formations d'appoint pour les professionnelles et professionnels de la santé formés à l'étranger
- Discussion avec les professionnelles et professionnels concernant les étudiantes et étudiants formés à l'étranger, notamment en lien avec le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC)
- Rencontre exploratoire avec l'Université Laval sur le cadre de collaboration entre physiothérapeutes et pharmaciennes et pharmaciens
- Présence à des activités organisées par les maisons d'enseignement
- Rencontres statutaires entre la présidence de l'OPPQ et les responsables de programmes collégiaux ainsi qu'avec les directrices et directeurs de programmes universitaires
- Discussion avec l'Université du Québec sur la mise en place d'un nouveau programme de médecine axé sur la médecine familiale et la première ligne et spécifique au réseau public de l'Université du Québec
- Discussions avec les universités sur divers sujets d'actualité, notamment :
 - le projet de recherche sur l'attrition en physiothérapie;
 - le diagnostic dans le domaine de la santé physique;
 - l'importance des professionnelles et professionnels en première ligne;
 - le projet de modernisation des outils d'évaluation des demandes d'équivalence;
 - le projet de recherche de partenariat public-privé en physiothérapie.
- Groupes de discussion avec les maisons d'enseignement collégial et universitaire concernant la révision du Règlement 94m)
- Rencontre avec le comité sur le référentiel de compétences en rééducation périnéale et pelvienne (RPP)

Membres

- Plusieurs rencontres avec les membres portant sur différents sujets d'actualité en physiothérapie :
 - Contribution des professionnelles et professionnels de la physiothérapie au soutien à domicile
 - Discussion sur l'encadrement potentiel des thérapeutes du sport au sein du système professionnel
 - Projet clinique sur la mise en place d'un formulaire standardisé : continuum diagnostic/pronostic/interventions ciblées
 - Rencontre avec des équipes de cliniques musculosquelettiques interdisciplinaires
 - Travaux sur le référentiel de compétences en rééducation périnéale et pelvienne (RPP)
 - Discussions sur un projet de supervision de stage
 - Discussions sur un projet d'intradisciplinarité
 - Discussions pour une demande de subvention du programme du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) en engagement entrepreneurial

Relations interprofessionnelles

- Participation à l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise de physiothérapie musculosquelettique avancée (AQPMA)
- Des rencontres ont eu lieu avec les représentantes et représentants des organismes suivants :
 - Association canadienne de physiothérapie (ACP)
 - Association québécoise de la physiothérapie (AQP)
 - Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ)
 - Football Québec
 - Physiothérapie du sport du Québec
 - Corporation des thérapeutes du sport du Québec (CTSQ)
 - Collège québécois des médecins de famille
 - GH Academy
 - Moelle épinière et motricité Québec
 - Clic Santé
 - Groupe physio Coop
- Rencontres avec la présidente de l'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ)
- Rencontres statutaires entre les présidences de l'AQP, de la FCPQ et de l'OPPQ

- Rencontres de collaboration interprofessionnelle avec les autres ordres, dont le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), l'Ordre des diététistes et nutritionnistes du Québec (ODNQ), l'Ordre des chiropraticiens (OCQ), l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ), l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), l'Ordre des psychologues du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, l'Ordre des audioprothésistes du Québec (OAAQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ), l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, l'Ordre des podiatres du Québec, l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ), l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie (OTIMROEPMQ), l'Ordre des technologues en prothèses et appareils dentaires du Québec (OTPADQ), l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ)

Organismes gouvernementaux

- Rencontres avec l'Office des professions du Québec (OPQ)
- Rencontres avec des représentantes et représentants du gouvernement du Québec, dont les chefs de cabinet et conseillers politiques des ministres Jean Boulet et Christian Dubé, ainsi que les ministres eux-mêmes
- Rencontre avec les représentantes et représentants du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
- Rencontres avec les représentantes et représentants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- Rencontres avec les groupes de la Déclaration de Montréal pour les soins de santé pertinents
- Rencontres avec des représentantes et représentants de Santé Québec
- Rencontres avec des personnes représentant le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur les sujets suivants :
 - Soins à domicile (SAD), première ligne en santé et trajectoires cliniques
 - Élargissement des pratiques professionnelles et diagnostic dans le domaine de la santé physique

- Politique gouvernementale de soins et services de première ligne
- Implantation du nouveau cahier explicatif sur les prescriptions de radiographie en physiothérapie
- Physiothérapeutes et technologues en physiothérapie en première ligne
- Rôle des physiothérapeutes en première ligne et en particulier en GMF
- Projet de cliniques neuromusculosquelettiques
- Planification stratégique de Santé Québec
- Contribution des kinésiologues

- Rencontres au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), telles que les forums des présidents, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle
- Participation à la Table sectorielle en santé et relations humaines (CIQ)
- Rencontres avec les personnes représentant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) concernant des travaux réglementaires en lien avec les professionnelles et professionnels de la santé
- Rencontre avec les personnes représentant la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant l'évolution du panier de services et de notre couverture d'assurance
- Rencontres avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) concernant la trajectoire de services dans le cadre du Programme d'appareils suppléant à la déficience physique (ASDP)
- Rencontre avec des établissements de santé et des membres au sujet du dossier de la prescription d'orthèses par les professionnelles et professionnels de la physiothérapie

Participation à des événements ou formations

- Colloque du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
 - Le processus disciplinaire : entre succès, défis et perceptions du public
- Formations du CIQ
 - Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels
 - Gouvernance pour les présidentes et présidents de conseils et directrices générales et directeurs généraux d'ordres professionnels n° 1 et n° 2
- Banquet de reconnaissance et remise du Prix du CIQ
- Sommet de l'innovation : nouveautés des leaders en gestion organisationnelle

- Déclaration de Montréal pour les soins de santé pertinents
- Forum provincial sur le partenariat en santé dans les soins et services
- Webinaire Gestion 2025 — TI-IA : bénéfices, enjeux et risques
- Colloque annuel de l'Association médicale canadienne (CéAMC) «Prévenir, soigner, alléger : réinventer la première ligne»
 - Participation à une table ronde avec Maude Raymond, présidente de l'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec et Alexandre Nadeau, président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
 - Présentation du président de l'OPPQ sur la présence des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie en première ligne comme solution efficiente pour améliorer l'accès aux soins et réduire le fardeau des médecins tout en diminuant les coûts du système de santé
- Congrès du *Pain Talks* — Réseau québécois de recherche en douleur
- Conférence Espace Santé
 - Panel — Future politique québécoise de première ligne
- Congrès Première ligne en santé 2025 (PLS)
 - Participation au panel sur le thème «La prévention et le maintien de l'autonomie des aînés : des solutions concrètes pour agir dès maintenant»
- Banquet de reconnaissance et remise du Prix René Dussault 2025
- Webinaire sur le transport médical : un pilier fondamental du préhospitalier et potentiel de mise à contribution des professionnelles et professionnels de la physiothérapie en téléassistance à des fins d'optimisation
- Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)
- Webinaire Association physio Montréal (APM) : «L'intelligence artificielle : concrètement, ça se traduit comment sur le terrain?»
- Colloque 100 % Fédé (Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec) sous la thématique «Innover pour travailler mieux»
- Colloque «La collaboration interordres en santé et relations humaines : poser des gestes pertinents et efficaces»
- Entretien avec la journaliste Isabelle Roberge de Radio-Canada sur les produits D'Ho et la vente libre d'appareils produisant des énergies invasives, dont les appareils TENS
- Formation de porte-parole (médias) avec la firme Arsenal
- Colloque du programme de physiothérapie de l'Université Laval
- Forum Ghislain Dufour, le *Forum du monde des affaires*
 - Réseautage avec des gens d'affaires, politiques, administratrices et administrateurs publics. Présence de Geneviève Biron, présidente et cheffe de la direction de Santé Québec et de Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable des lois professionnelles
- Colloque pour le mieux-être des aînés
- Conférences du Regroupement physiothérapie Outaouais (RPO)
- Conférences de l'Association Physio-Montréal (APM)
 - Panel sur l'accès à l'expertise physio : visions partagées du privé, du public et de la recherche
- Colloque du programme de physiothérapie de l'Université Laval
- Soirée «Rencontre ton avenir» — Physiothérapie Université Laval
- Événement de développement professionnel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), Physiothérapie 360°
- Sommet de la physiothérapie de l'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) intitulé «Mieux soigner grâce à la communication : quand la voix du patient guide la physiothérapie»
- Séminaire du Pôle Santé de HEC Montréal
 - À la mémoire de Joyce : Soutenir l'accouchement autochtone culturellement sécuritaire en obstétrique à risque élevé
- Soirée remise des prix Hippocrate
- Soirée Stars du réseau de la santé (SRS) avec La Personnelle
- Forum prévention en santé du MSSS
- Journée pédagogique intercollégiale
- Formation sur la prévention des risques musculosquelettiques



Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD
Président de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Mot de la direction générale et du secrétariat



M^e Marie-France Salvas¹

Directrice générale et
secrétaire adjointe



M^e Anne-Sophie Jolin

Directrice générale adjointe
et secrétaire de l'Ordre
(en poste depuis le 2 février 2026)

L'année 2025-2026 a permis à l'OPPQ de poursuivre le renforcement de ses assises tant sur le plan stratégique qu'organisationnel. Alors que nous achevons un cycle stratégique et nous nous préparons à en amorcer un nouveau, les nombreuses avancées réalisées au fil des années nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme et de poursuivre notre mission de protection du public avec rigueur.

La dernière année a également été marquée par des changements importants au sein de notre organisation, notamment avec l'arrivée de Luc J. Hébert à la présidence. M. Hébert s'est rapidement approprié la mission et les valeurs de l'Ordre, qu'il incarne déjà avec conviction et engagement dans l'exercice de ses fonctions. Nous tenons, du même coup, à exprimer notre profonde reconnaissance à Manon Dufresne pour son engagement soutenu et son leadership au cours de ses trois années à la présidence.

Nous soulignons aussi avec enthousiasme l'arrivée de M^e Anne-Sophie Jolin à titre de directrice générale adjointe et secrétaire. Son expertise et sa vision constituent des atouts précieux pour soutenir la mission de l'Ordre et accompagner son évolution.

Enfin, nous désirons remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur confiance et leur engagement constant. Nous souhaitons également signaler le travail remarquable de l'ensemble du personnel de l'Ordre, dont le professionnalisme et le dévouement contribuent chaque jour à la qualité de nos actions.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour répondre aux besoins de la population avec rigueur et vision.

¹ M^e Salvas est directrice générale et secrétaire de l'OPPQ depuis septembre 2018. Elle n'exerce plus la fonction de secrétaire depuis l'entrée en poste, le 2 février 2026, de M^e Anne-Sophie Jolin, directrice générale adjointe et secrétaire. Voir les états financiers en page 100 pour sa rémunération globale.



Un nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* est entré en vigueur le 2 janvier 2026.



Réglementation

Un changement réglementaire s'est produit lors de l'exercice 2025-2026.

Entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie*

Un nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* est entré en vigueur le 2 janvier 2026. Le *Code de déontologie* a pour objectif d'encadrer la pratique afin d'assurer des soins et des services de qualité, tout en renforçant la protection du public et en favorisant le maintien de standards professionnels élevés. La version actualisée vise à moderniser les devoirs et obligations des professionnelles et professionnels de la physiothérapie en précisant et en détaillant plusieurs dispositions essentielles à l'exercice de leurs professions. Les principales modifications apportées touchent notamment à la conduite professionnelle, au consentement, aux informations sur le titre professionnel ou encore à la confidentialité et au secret professionnel.

Législation

Projet de loi n° 15

Le Projet de loi n° 15 (PL15), *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, a représenté un jalon important du système professionnel québécois. Déposé à l'Assemblée nationale le 12 décembre 2025, il s'inscrit dans une volonté gouvernementale claire : moderniser le système professionnel québécois afin de le rendre plus agile, plus efficient et mieux adapté aux réalités actuelles. Il constitue le deuxième jalon législatif d'une réforme d'envergure visant l'ensemble du système professionnel, amorcée au cours des dernières années.

Pour les ordres professionnels, dont l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ), ce projet de loi représente une étape majeure. Les ajustements proposés auront des répercussions concrètes sur les processus réglementaires, la gouvernance des ordres, le rôle de l'Office des professions du Québec ainsi que sur certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux. Parmi ces changements, le premier volet du PL15 vise à simplifier certaines règles et certains processus afin de rendre la réglementation plus efficiente et mieux adaptée aux besoins actuels. Il prévoit également des changements ciblés en matière de gouvernance et de discipline au sein des ordres professionnels.

Système professionnel

En juin 2025, l'Office des professions du Québec (OPQ) a publié un avis sur l'opportunité d'intégrer les thérapeutes du sport au système professionnel. Parmi les recommandations, l'OPQ proposait d'intégrer les thérapeutes du sport à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Dans un communiqué publié le 29 mai 2026, le ministre du Travail et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jean Boulet, allait encore plus loin en annonçant avoir confié à l'Office des professions du Québec le mandat de mener ces travaux dans les meilleurs délais.

Dès l'annonce du ministre Boulet, l'OPPQ a manifesté son intérêt à participer activement aux travaux. Une première rencontre a d'ailleurs eu lieu au Bureau de l'OPQ à Québec le 31 mars 2025 avec le comité sur l'encadrement des thérapeutes du sport. Ces travaux permettront notamment de définir quelles activités professionnelles les thérapeutes du sport pourront réaliser ainsi que les mesures transitoires facilitant leur intégration au système professionnel.

Planification stratégique

L'année 2026 constitue la dernière année de mise en œuvre de la planification stratégique 2023-2026. Construit sur la volonté de favoriser une plus grande accessibilité aux soins et aux services de physiothérapie, le plan stratégique 2023-2026 s'est décliné en trois grands axes :

1. Les soins et les services de physiothérapie sont indispensables. Cette notion est déterminante pour l'évolution des professions, l'élargissement des pratiques, l'adaptation des services aux besoins du public, la priorisation de la qualité et la collaboration avec les autres disciplines des domaines de la santé et des services sociaux.
2. L'OPPQ incarne un leadership de nature collaborative. L'Ordre privilégie la concertation avec les partenaires clés et l'interdisciplinarité pour exercer son influence, tout particulièrement en ce qui concerne les enjeux prioritaires liés à la protection du public et à la santé physique.
3. La gestion de l'organisation se distingue par sa performance et son souci constant d'amélioration continue, notamment dans la répartition des ressources et la priorisation des enjeux.

Situation financière

Le rapport financier, présenté à la fin de ce rapport annuel, fait état d'un surplus de 190 010 \$ pour l'exercice 2025-2026, alors que nos prévisions budgétaires laissaient entrevoir un surplus de 51 121 \$. Ce résultat témoigne d'une gestion rigoureuse des ressources financières, conjuguée à des revenus supérieurs aux prévisions et à des charges inférieures à celles anticipées. Ce surplus s'explique notamment par les résultats favorables liés à la formation continue ainsi qu'aux ristournes de l'assurance responsabilité professionnelle. Par ailleurs, certaines activités ont entraîné des dépenses moindres que prévu, notamment en ce qui concerne le développement professionnel, l'inspection professionnelle et le fonds de recherche. Cette situation nous permet de poursuivre notre mission avec une assise financière solide, tout en maintenant notre engagement envers une gestion prudente et responsable des ressources qui nous sont confiées.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu et traité trois demandes d'accès à l'information.

Autres activités

Évaluation organisationnelle et optimisation de la structure interne

Au cours de l'année, l'Ordre a entrepris une démarche d'évaluation de son organigramme et de son fonctionnement organisationnel avec le soutien d'une firme externe, en s'appuyant sur le modèle de l'organisation performante. Cette analyse a permis de poser un regard approfondi sur le mode de gestion, la gouvernance, la structure organisationnelle, l'allocation des ressources, les opérations courantes, la culture organisationnelle ainsi que les mécanismes de reddition de comptes. Plusieurs constats ont été dégagés et des pistes de solutions ont été formulées afin d'optimiser l'efficacité et la cohérence des pratiques internes. Ces travaux ont notamment mené à l'élaboration d'un nouvel organigramme, mieux aligné sur les besoins actuels et les orientations stratégiques de l'Ordre.

Mise en place d'une matrice de priorisation des projets et des actions

Une matrice de priorisation a été élaborée afin de soutenir la prise de décision et de mieux orienter les actions de l'OPPQ en fonction des priorités établies. Ce projet a permis d'identifier les critères décisionnels ainsi que leur pondération, afin d'évaluer chaque dossier de manière objective et cohérente. Parmi les critères retenus figurent notamment les obligations légales et de conformité, l'alignement avec la mission de l'Ordre, le lien avec les axes stratégiques ainsi que les impacts organisationnels. Cet outil vise à faciliter la hiérarchisation des priorités en appui à une gestion plus efficace et structurée.

Implantation d'un nouveau système téléphonique

Au cours de la dernière année, la téléphonie IP (par internet) a été implantée afin de moderniser le système téléphonique de l'OPPQ. Cette solution permet notamment d'optimiser la gestion des appels et de réduire les coûts d'utilisation.

Politiques de l'OPPQ

Plusieurs politiques ont été mises à jour. Parmi celles-ci, notons :

- *Politique encadrant le remboursement des dépenses et les jetons de présence*
- *Politique de l'OPPQ sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*
- *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit*
- *Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche de l'OPPQ*
- *Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'OPPQ*
- *Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidence*
- *Politique d'embauche et d'intégration du personnel*
- *Politique de perfectionnement et de formation du personnel*
- *Politique encadrant le travail en mode hybride (retour en présentiel à deux jours par semaine)*
- *Politique du programme de formation continue de l'OPPQ*

Par ailleurs, des mises à jour ont été effectuées dans d'autres documents encadrant certaines activités de l'OPPQ :

- *Modalités de transition à la présidence de l'OPPQ*
- *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités*
- *Recueil des conditions de travail*
- *Chartes du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des ressources humaines et du comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques*
- *Création d'un Questionnaire d'évaluation de la performance de la présidente ou du président*

Base de données des membres

Au cours de 2025-2026, certains travaux relatifs à la base de données des membres ont été réalisés :

- Nouveau mécanisme d'authentification multifacteur offert pour optimiser la protection du compte des membres contre les éventuels accès non autorisés.
- Ajout d'une fonctionnalité dans les lieux d'exercice des membres permettant de choisir le lieu d'exercice que la ou le membre souhaite faire afficher dans le moteur de recherche « Trouver un professionnel » du site Web de l'OPPQ.

- Ajout de nouveaux libellés et mise à jour d'autres libellés dans la liste « motifs de consultation ».

Site Web

En 2025-2026, l'OPPQ a fait plusieurs modifications sur son site Web afin d'offrir aux membres, au grand public et aux candidates et candidats à l'admission une information de qualité.

- Près de 50 nouvelles ressources se sont ajoutées au Centre de documentation au cours de la dernière année, comprenant notamment des mémoires, des projets de recherche, une trajectoire de soins COVID longue et des activités de transfert des connaissances.
- Le nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* est entré en vigueur le 2 janvier 2026. La page Web « Politiques et règlements du *Code de déontologie* » a été mise à jour et de nouveaux outils et documents, dont un tableau de concordance présentant en parallèle les articles de l'ancien et du nouveau Code, ont été rendus disponibles sur le site.
- Les sections suivantes de la foire aux questions ont été mises à jour :
 - Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m);
 - Inspection professionnelle;
 - Renouvellement de l'inscription;
 - Questions générales.

La section « Activités relatives au rôle sociétal et aux communications » dans le présent rapport fait état plus en détail de ces ajouts et modifications.



M^e Marie-France Salvas¹, avocate
Directrice générale et secrétaire adjointe de l'Ordre



M^e Anne-Sophie Jolin, avocate
Directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre
(en poste depuis le 2 février 2026)

Conseil d'administration

Mandat

Chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires, le conseil d'administration (CA) a tenu sept séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'exercice 2025-2026. Celles-ci se sont déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'OPPQ, de prendre des décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de décider de certains dossiers de nature administrative.

Membres du conseil d'administration

Poste et nom	Région	Dernier mandat (en cours ou terminé)	Nombre de mandats antérieurs	Nombre de présences aux réunions du CA	Autres responsabilités	Rémunération globale
Présidente						
Manon Dufresne , pht (jusqu'au 12 juin 2025)		10 juin 2022	0	1/8	Comité exécutif, comité de gouvernance et d'éthique, comité des ressources humaines, comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, comité de la formation, autres groupes de travail ponctuels	Voir les états financiers en page 100
Président						
Luc J. Hébert , Fellow pht (à compter du 13 juin 2025)		13 juin 2025	0	7/8	Comité exécutif, comité de gouvernance et d'éthique, comité des ressources humaines, comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, comité de la formation, autres groupes de travail ponctuels	Voir les états financiers en page 100
Administratrice élue et vice-présidente						
Chantal Besner , Fellow pht	Montréal (jusqu'au 12 juin 2025) Laval, Lanaudière et Laurentides (à compter du 13 juin 2025)	13 juin 2025	9	8/8	Comité exécutif, comité de gouvernance et d'éthique, autres groupes de travail ponctuels	10 016 \$
Administrateur élu et vice-président						
Richard Brault , T. phys. retraité	Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches	14 juin 2024	7	8/8	Comité exécutif, comité de gouvernance et d'éthique	7420 \$

Poste et nom	Région	Dernier mandat (en cours ou terminé)	Nombre de mandats antérieurs	Nombre de présences aux réunions du CA	Autres responsabilités	Rémunération globale
--------------	--------	--------------------------------------	------------------------------	--	------------------------	----------------------

Administratrices et administrateurs élus

François Desmeules , Fellow pht (jusqu'au 30 novembre 2025)	Montréal	13 juin 2025	0	3/8	Autre groupe de travail ponctuel	940 \$
Simon Desrosiers , pht (jusqu'au 12 juin 2025)	Laval, Lanaudière et Laurentides	10 juin 2022	0	1/8	Comité de gouvernance et d'éthique	350 \$
Sylvie Marchand , Fellow pht	Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec	14 juin 2024	4	8/8	Comité exécutif, comité des ressources humaines, autre groupe de travail ponctuel	7325 \$
Nicolas Poliquin , pht	Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec	14 juin 2024	0	8/8	Autre groupe de travail ponctuel	2920 \$
Manon Pilon , pht (à compter du 27 mars 2026)	Montréal	27 mars 2026	0	1/8		350 \$
Axel Sessler , pht	Capitale-Nationale et Mauricie	9 juin 2023	0	8/8	Comité de gouvernance et d'éthique	3560 \$
Pier-Thomas Tremblay , pht	Montréal	9 juin 2023	0	8/8	Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, autre groupe de travail ponctuel	3445 \$
Tatiana Vukobrat , Fellow pht	Montréal	13 juin 2025	1	7/8	Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, autres groupes de travail ponctuels	3985 \$
Mélanie Benoit , T. phys.	Montréal et Laval	14 juin 2024	1	8/8	Comité exécutif, autres groupes de travail ponctuels	3680 \$
Geneviève Beaudoin , Fellow T. phys.	Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec	9 juin 2023	3	8/8	Comité exécutif, autres groupes de travail ponctuels	4745 \$
Camille Gaudreau-Pollender , T. phys.	Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides	13 juin 2025	2	7/8	Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, comité des ressources humaines	5929 \$

Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

M^e Édith Bélanger		9 juin 2023	1	6/8	Comité exécutif, comité des ressources humaines, autre groupe de travail ponctuel	2320 \$
Bernard Chartier (jusqu'au 12 juin 2025)		10 juin 2022	0	1/8	Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, autre groupe de travail ponctuel	225 \$
Carole Cloutier		14 juin 2024	0	6/8	Comité de gouvernance et d'éthique	1410 \$
François Cyr		14 juin 2024	0	8/8	Autre groupe de travail ponctuel	1820 \$
Lise Dupont (à compter du 13 juin 2025)		13 juin 2025	0	7/8	Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques	2045 \$

Secrétaire du conseil d'administration

M^e Marie-France Salvas , avocate				8/8	Comité exécutif, comité de gouvernance et d'éthique, comité des ressources humaines et comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques	Voir les états financiers en page 100
--	--	--	--	-----	---	---------------------------------------

Principales résolutions 2025-2026

Politiques et pratiques de gouvernance

- Résolution cooptant à la majorité des voix une administratrice physiothérapeute au conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la région électorale de Montréal, pour un mandat se terminant en juin 2028, à la suite de la démission de l'administrateur qui occupait ce poste
- Résolution nommant les membres du comité exécutif pour l'année 2025-2026
- Résolution nommant deux scrutatrices pour l'élection du comité exécutif pour l'exercice 2025-2026
- Résolution nommant à la majorité des voix un membre du comité exécutif pour l'année 2025-2026
- Résolution nommant un membre au comité de gouvernance et d'éthique pour un mandat d'un an
- Résolution nommant un membre au comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques pour un mandat d'un an
- Résolution nommant des membres au comité des ressources humaines pour un mandat de deux ans
- Résolution nommant M^e Anne-Sophie Jolin secrétaire, et M^e Marie-France Salvas secrétaire adjointe de l'Ordre, à compter du 2 février 2026
- Résolution nommant une présidente et une présidente suppléante au comité d'inspection professionnelle
- Résolution nommant une secrétaire du conseil de discipline
- Résolution renouvelant le mandat de membres du conseil de discipline
- Résolution prolongeant le mandat d'une syndique adjointe pour une période de six mois
- Résolution nommant un membre au sous-comité du conseil d'administration qui se nomme *Encadrement de l'exercice professionnel de la thérapie du sport*
- Résolutions adoptant le calendrier 2025-2026 des séances du conseil d'administration, du comité exécutif, de l'assemblée générale annuelle et de l'événement Physiothérapie 360° ainsi que la formule virtuelle pour la tenue de l'AGA
- Résolution adoptant les états financiers se terminant au 31 mars 2025
- Résolutions adoptant les prévisions budgétaires 2025-2026 et 2026-2027
- Résolution recommandant aux membres en AGA de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton vérificateur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2025-2026
- Résolutions recommandant aux membres en AGA d'approuver le jeton de présence aux administratrices et administrateurs élus autres que la présidence pour l'exercice 2026-2027 et 2027-2028
- Résolutions recommandant aux membres en AGA d'approuver la rémunération de la présidence pour l'exercice 2026-2027 et 2027-2028
- Résolution permettant de consulter les membres sur les montants de cotisation pour l'exercice 2026-2027, pour une augmentation de 2 % aux montants en vigueur selon les différentes catégories de membre
- Résolution adoptant une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2026-2027 de 2 % aux montants en vigueur selon les différentes catégories de membre
- Résolution recommandant aux membres en AGA d'approuver une cotisation spéciale de 15 \$ par membre pour le Fonds de recherche clinique en physiothérapie, applicable lors du renouvellement de l'inscription 2026-2027
- Résolution décernant le prix Carol-L.-Richards à Richard Debigaré, Fellow pht, Ph. D.
- Résolution décernant les prix Excellence à Denis Martel, pht, et Lise Ferland, T. phys.
- Résolutions décernant le titre de Fellow à des membres de l'Ordre
- Résolution permettant de décerner les titres de Fellow lors de l'événement Physiothérapie 360°, édition 2025
- Résolution adoptant les orientations du comité de réflexion encadrant certaines modalités de la remise du titre de Fellow
- Résolution proposant de décerner le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Martin Poirier, T. phys., B. Sc.
- Résolution permettant au président de l'Ordre d'agir comme signataire des comptes de l'Ordre et révoquant le droit de la présidente sortante d'agir en tant que signataire
- Résolution autorisant le président de l'Ordre à signer, au nom de l'OPPQ, tout document officiel pour une demande de subvention auprès du ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration relativement au *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences*
- Résolution adoptant les modifications au *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique encadrant le travail en mode hybride*
- Résolutions adoptant la *Gestion intégrée des risques de l'organisation 2025-2026* ainsi qu'une révision de cette dernière
- Résolutions adoptant des modifications à la *Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*

- Résolution adoptant la révision de la *Politique 2025-2028 du programme de formation continue*
- Résolution adoptant le *Programme annuel d'inspection professionnelle 2026-2027*
- Résolution adoptant la mise à jour annuelle de la *Politique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*
- Résolution adoptant la révision de la *Charte du comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques*
- Résolution adoptant la révision de la *Charte du comité de gouvernance et d'éthique*
- Résolution adoptant la révision de la *Charte du comité des ressources humaines*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de perfectionnement et de formation du personnel*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique d'embauche et d'intégration du personnel*
- Résolution adoptant la révision de l'évaluation annuelle des administratrices et des administrateurs
- Résolution adoptant la révision de la *Description des fonctions de la présidence*
- Résolution adoptant la révision du document *Modalités de transition à la présidence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de rémunération et allocation des dépenses liées au poste de la présidence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution adoptant le nouveau *Plan individuel de développement des compétences* de la présidence
- Résolution adoptant la révision de la *Politique encadrant le remboursement des dépenses et les jetons de présence*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit*
- Résolution adoptant la révision de la *Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche de l'OPPQ*
- Résolution adoptant le plan de développement des membres du conseil d'administration pour l'année 2025-2026
- Résolution adoptant le plan d'action de la révision du *Règlement 94m)*
- Résolution adoptant le plan d'action 2025-2026 découlant de l'évaluation annuelle du conseil d'administration
- Résolution adoptant le nouveau *Questionnaire d'évaluation annuelle de la performance de la présidence*
- Résolutions nommant des membres à titre d'inspectrices
- Résolution nommant un membre à titre de syndic *ad hoc*

- Résolution nommant le président de l'Ordre et deux membres délégués pour agir en tant que représentants au Conseil interprofessionnel du Québec
- Résolution nommant le président de l'Ordre à titre de représentant de l'Ordre à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) lors de leur assemblée générale annuelle
- Résolution nommant des membres au sous-comité pour la révision du *Règlement 94m)*
- Résolution nommant des membres au sous-comité pour l'encadrement de l'exercice professionnel de la thérapie du sport
- Résolution déléguant au président de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec le pouvoir d'accorder ou de renouveler des autorisations spéciales d'utiliser un titre réservé aux physiothérapeutes ou aux technologues en physiothérapie ou d'exercer des activités qui leur sont réservées pour la durée de son mandat
- Résolution adoptant un nouvel organigramme pour le personnel de l'Ordre
- Résolution indexant la structure salariale du personnel de 2,6 % pour l'année financière 2026-2027
- Résolution adoptant les modifications au *Recueil des conditions de travail de l'OPPQ*
- Résolution accordant aux maîtres de stages et aux mentors en physiothérapie un rabais pour leur inscription à l'événement Physiothérapie 360° 2026, en ligne uniquement, selon certaines conditions

Affaires réglementaires et légales

- Résolution autorisant la collaboration aux travaux visant l'intégration des thérapeutes du sport au sein de l'OPPQ
- Résolution permettant d'amorcer les démarches pour abroger le *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* à l'automne 2026
- Résolutions adoptant le projet de *Code de déontologie des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie*, versions en français et en anglais

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Résolution recommandant à l'Office des professions du Québec des candidatures pour agir en tant que membre du comité d'experts sur l'exercice du diagnostic dans le domaine de la santé physique
- Résolution acceptant la demande de partenariat pour le projet « Mieux-Être en réadaptation » d'une équipe de chercheuses et chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université Laval
- Résolution autorisant l'Ordre à verser une contribution financière à l'embauche d'une consultante ou d'un consultant pour la création d'un nouvel organisme réglementaire, dans le cadre d'une demande déposée par une partie prenante du *Memorandum of Understanding*.

Orientations stratégiques

Plan stratégique 2023-2026

L'Ordre continue de déployer les activités prévues dans le plan stratégique 2023-2026. Intitulé *Favoriser une plus grande accessibilité aux soins et services offerts par les technologues en physiothérapie et les physiothérapeutes*, le plan se définit en trois grands axes :

1 La physiothérapie, des soins et services indispensables

- Contribuer à l'évolution des professions de la physiothérapie et à leur rayonnement.

2 Un leadership collaboratif affirmé

- Exercer son influence et mobiliser les partenaires pour favoriser la concertation et l'interdisciplinarité.

3 Une saine gestion organisationnelle

- Veiller à la performance opérationnelle dans un souci d'amélioration continue.

Il priorise notamment :

- les enjeux de pénurie généralisée de main-d'œuvre ;
- la progression de l'interdisciplinarité au sein du réseau de la santé et des services publics ;
- les enjeux d'intelligence artificielle et de cybersécurité.



Politiques et pratiques de gouvernance

Liste des politiques et documents de gouvernance en vigueur au cours de l'exercice

	Date initiale d'adoption	Date de la dernière révision ou modification	Prochaine date de révision
<i>Politique sur les règles de pratique relatives aux affaires du conseil d'administration, du comité exécutif et des élections de l'Ordre</i>	27 septembre 2013	27 octobre 2023	Prévue en 2026
<i>Procédure d'élections au conseil d'administration et règles de communications électorales de l'OPPQ</i>	3 décembre 2021	14 juin 2024	Prévue en 2027
<i>Modalités de transition à la présidence de l'OPPQ</i>	1 ^{er} avril 2011	25 avril 2025	Prévue en 2026
<i>Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités</i>	3 juin 2011	31 octobre 2025	Prévue en 2027
<i>Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie</i>	20 septembre 2019	9 juin 2023	Prévue en 2028
<i>Politique encadrant les règles de fonctionnement des assemblées générales des membres</i>	20 septembre 2019	17 janvier 2020	Reporté en 2026
<i>Politique encadrant le remboursement des dépenses et les jetons de présence</i>	28 septembre 2012	25 avril 2025	Prévue en 2028
<i>Politique de gestion intégrée des risques</i>	15 septembre 2017	15 septembre 2023	Prévue en 2026
<i>Déclaration de services aux citoyennes et citoyens</i>	25 janvier 2019	27 octobre 2023	Prévue en 2026
<i>Politique de l'OPPQ sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction</i>	25 octobre 2019	13 juin 2025	Prévue en 2026
<i>Politique de l'OPPQ sur la protection des renseignements personnels</i>	28 octobre 2022		Reporté en 2026
<i>Charte du comité de gouvernance et d'éthique</i>	8 juin 2012	31 octobre 2025	Prévue en 2028
<i>Charte du comité des ressources humaines</i>	15 septembre 2017	12 septembre 2025	Prévue en 2028
<i>Charte du comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques</i>	27 septembre 2013	12 septembre 2025	Prévue en 2028
<i>Charte du comité d'admission</i>	11 juin 2021		Reporté en 2026
<i>Charte du comité d'inspection professionnelle</i>	25 novembre 2020	9 juin 2023	Prévue en 2026
<i>Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit</i>	6 décembre 2019	27 mars 2026	Prévue en 2029
<i>Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche de l'OPPQ</i>	6 décembre 2019	27 mars 2026	Prévue en 2029
<i>Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations de l'OPPQ</i>	3 décembre 2021	13 décembre 2024	Prévue en 2027
<i>Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'OPPQ</i>	18 septembre 2020	27 mars 2026	Prévue en 2029

	Date initiale d'adoption	Date de la dernière révision ou modification	Prochaine date de révision
<i>Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidence</i>	18 septembre 2020	27 mars 2026	Prévue en 2029
<i>Recueil des conditions de travail</i>	11 avril 2014	27 mars 2026	Prévue en 2027
<i>Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de prévention de la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel de l'OPPQ</i>	25 janvier 2019	7 février 2025	Prévue en 2028
<i>Politique de reconnaissance visant à souligner certains événements de vie du personnel</i>	12 juin 2020	25 octobre 2025	Prévue en 2027
<i>Politique d'embauche et d'intégration du personnel</i>	19 septembre 2014	25 avril 2025	Prévue en 2030
<i>Politique de perfectionnement et de formation du personnel</i>	19 septembre 2014	25 avril 2025	Prévue en 2030
<i>Formulaire d'appréciation et de développement du personnel</i>	16 juin 2020	7 février 2025	Prévue en 2028
<i>Procédure d'évaluation annuelle de rendement de la directrice générale</i>	16 novembre 2012		Prévue en 2026
<i>Formulaire d'évaluation de la performance de la présidente ou du président</i>	27 mars 2026		Prévue en 2030
<i>Politique encadrant le travail en mode hybride</i>	25 janvier 2019	5 décembre 2025	Au besoin
<i>Gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO)</i>	20 septembre 2020	15 mars 2024	Reporté en 2026
<i>Énoncé de principe sur le droit à la déconnexion</i>	9 décembre 2022		Prévue en 2030
<i>Guide des valeurs du personnel de l'OPPQ</i>	15 février 2013	23 mars 2023	Prévue en 2028
<i>Politique de gestion de crise et de continuité des affaires</i>	24 septembre 2009	2 février 2024	Prévue en 2027
<i>Politique d'octroi des dons et commandites de l'OPPQ</i>	12 avril 2013	7 février 2025	Prévue en 2030
<i>Politique de visibilité pour les annonceurs, les commanditaires et les exposants de l'OPPQ</i>	20 mai 2016	7 février 2025	Prévue en 2030
<i>Politique d'encadrement de l'utilisation du logotype par les membres de l'OPPQ</i>	15 octobre 2007	2 février 2024	Prévue en 2029
<i>Politique sur le programme rabais et privilèges de l'OPPQ</i>	20 mai 2016	19 novembre 2021	Prévue en 2026
<i>Politique du programme de formation continue de l'OPPQ</i>	22 janvier 2016	13 juin 2025	Prévue en 2028
<i>Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2022-2025</i>	15 mars 2019	18 mars 2022	Remplacée le 1 ^{er} avril 2025 par le <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ</i>
<i>Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication</i>	17 septembre 2021		Prévue en 2026
<i>Politique d'orientation du Fonds de recherche clinique</i>	10 octobre 2014	9 juin 2023	Prévue en 2026
<i>Politique d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique</i>	10 octobre 2014	9 juin 2023	Prévue en 2026

Rapport des élections 2025

Mandat de la secrétaire de l'OPPQ

La secrétaire de l'Ordre se charge de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et sur les élections à son conseil d'administration.

Le comité exécutif a désigné une scrutatrice et deux scrutateurs ainsi qu'une scrutatrice suppléante parmi les membres de l'Ordre, soit :

- **Martin Poirier**, T. phys.
- **Éric Samson**, pht
- **Claudine St-Amour**, T. phys.
- **Josée Montreuille**, pht, suppléante

Le poste de la présidence et quatre postes de membre du conseil d'administration (CA) étaient à pourvoir au cours de l'exercice financier. Luc J. Hébert, Fellow pht, a été élu à la majorité des voix pour un premier mandat à la présidence de l'OPPQ. Deux administratrices et un nouvel administrateur ont été élus par acclamation et une administratrice a été élue à la majorité des voix. De plus, une nouvelle administratrice nommée par l'Office des professions siège au CA.

Président du conseil d'administration élu à la majorité des voix

- **Luc J. Hébert**, Fellow pht

Administratrices et administrateur physiothérapeutes élus par acclamation

Montréal :

- **François Desmeules**
- **Tatiana Vukobrat**

Laval, Lanaudière, Laurentides :

- **Chantal Besner**

Administratrice technologue en physiothérapie élue à la majorité des voix

Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides :

- **Camille Gaudreau-Pollender**

Administratrice nommée par l'Office des professions

- **Lise Dupont**

Le président, les administratrices et l'administrateur sont élus pour un mandat de trois (3) ans débutant le 13 juin 2025.

Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

Activités de formation offertes au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de membres du CA	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes en conseil d'administration (0,75 heure)	15	1
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels (0,75 heure)	15	1
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir (0,75 heure)	15	1
Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et d'éthique au sein des ordres professionnels (0,75 heure)	16	0
Éthique et gouvernance (3 heures, offerte en 2021)	6	10
Gouvernance des ordres professionnels pour administrateurs de moins de 35 ans (15 heures)	1	15
Rôles et responsabilités des administrateurs au regard de l'éthique et des conflits d'intérêts (offerte en 2025)	13	3
Évaluation des qualifications professionnelles (7 heures, offerte en 2021)	6	10
Lecture et compréhension des états financiers	2	14
Formation de base pour nouveaux administrateurs d'ordres professionnels (7 heures)	8	8
Leadership à la présidence des comités statutaires	2	14
Contravention aux normes d'éthique et de déontologie par un membre du CA d'un ordre professionnel : principes et règles applicables (offerte en 2025)	8	8
Ce qu'il faut savoir de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI) (offerte en 2022)	8	8
Le système professionnel québécois : votre allié pour servir le public	11	5
Bâtir la confiance par une saine gouvernance (offerte en 2025)	15	1
Gouvernance des TI : le rôle du CA (offerte en 2025)	2	14
Colloque virtuel — La protection du public : regards croisés (offert en 2024)	2	14
Colloque virtuel — Les ordres professionnels à l'ère de la neurodiversité : comprendre, inclure, évoluer (offert en 2025)	2	14
Colloque — La collaboration interordres en santé et relations humaines : poser des gestes pertinents et efficaces (offert en 2026)	1	15
Colloque virtuel — Gouvernance du système professionnel : dialogue face aux nouvelles attentes sociétales (offert en 2026)	1	15
Colloque virtuel — Gestion des risques : adopter les bons réflexes, au bon moment (offert en 2026)	2	14

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat du comité

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux personnes siégeant au conseil d'administration (CA) ou à l'un des comités de l'Ordre. Il formule, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration quant aux manquements constatés et aux sanctions appropriées.

Le mandat des membres du comité est de trois ans.

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* peut être consulté en page 117.

Membres du comité

- **Bernard Deshaies**, représentant du public
- **Maude Laliberté**, Fellow pht
- **Jérémy Lanthier-Plante**, pht (à partir du 14 novembre 2025)
- **Murielle Pépin**, représentante du public
- **Jean-François St-Amand**, pht

Bilan des activités

Dossiers¹

- Nombre de signalements reçus : 2
- Nombre de dossiers ouverts : 2
- Nombre de dossiers en cours au 31 mars 2026 : 2
- Nombre de dossiers fermés : 0

Décisions et sanctions

- Nombre de décisions rendues par le conseil d'administration : 0
- Nombre de sanctions imposées : 0

¹ Conformément aux exigences applicables, le présent rapport ne contient aucun renseignement permettant d'identifier les personnes concernées.

Comité exécutif

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Chargé des pouvoirs que le conseil d'administration (CA) lui délègue, le comité exécutif (CE) a tenu huit séances ordinaires, une séance extraordinaire et une séance extraordinaire dématérialisée¹ durant l'exercice 2025-2026. Celles-ci se sont déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de prendre des décisions sur des dossiers de nature administrative.

Membres du comité exécutif pour le 49^e et le 50^e CA

- **Manon Dufresne**, pht, présidente (jusqu'au 12 juin 2025)
- **Luc J. Hébert**, Fellow pht, président (à compter du 13 juin 2025)
- **Chantal Besner**, Fellow pht, vice-présidente — physiothérapeute
- **Richard Brault**, T. phys. retraité, vice-président — technologue en physiothérapie
- **Geneviève Beaudoin**, Fellow T. phys., administratrice — technologue en physiothérapie
- **Sylvie Marchand**, Fellow pht, administratrice — physiothérapeute
- **M^e Édith Bélanger**, administratrice nommée

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire (jusqu'au 1^{er} février 2026)
Directrice générale et secrétaire adjointe (à partir du 2 février 2026)

Principales résolutions de 2025-2026

Les pratiques de gouvernance

- Résolutions nommant ou renouvelant le mandat des membres aux comités suivants :
 - comité de révision des décisions du Bureau du syndic
 - comité d'inspection professionnelle
 - comité consultatif sur les manipulations
- Résolutions nommant Luc J. Hébert, Fellow pht, président du comité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie et du sous-comité du conseil d'administration sur les peuples autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion
- Résolutions prolongeant le mandat d'une membre à titre de syndique adjointe
- Résolutions nommant un syndic *ad hoc*
- Résolutions nommant des secrétaires suppléantes au conseil de discipline de l'Ordre
- Résolution nommant des témoins désignés pour les élections de l'Ordre
- Résolution permettant de présenter des candidatures au titre de Fellow au conseil d'administration

¹ Une séance dématérialisée consiste en la diffusion, par un moyen technologique, d'une ou plusieurs propositions sur lesquelles le CE est appelé à voter. Lors d'une séance dématérialisée, le vote a lieu par un moyen technologique, dans un délai prescrit, sans que le CE se réunisse en personne ou virtuellement.

- Résolution mettant sur pied un comité de travail pour mener des travaux visant à déterminer si l'ouverture d'un autre type de permis serait nécessaire

Les affaires administratives relatives au Tableau des membres

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis et des permis restrictifs temporaires, de réinscrire des membres au Tableau, ainsi que d'en retirer pour non-paiement de la cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de technologues en physiothérapie à physiothérapeutes, de même que les demandes de retrait volontaire du Tableau des membres de l'Ordre
- Résolution permettant de radier une ou un membre pour non-respect des conditions prévues aux articles 35 et 38 de la *Charte de la langue française*
- Résolutions permettant, sur recommandation du comité d'admission, de prescrire des formations à des personnes candidates formées à l'étranger, dans le cadre de leur demande d'équivalence de formation
- Résolutions permettant d'accepter, sur recommandation du service de l'admission, des demandes de réinscription au Tableau des membres après plus de trois ans de non-exercice de la physiothérapie et une demande de délivrance de permis plus de trois ans après l'obtention du diplôme
- Résolution refusant, sur recommandation du comité d'admission, de reconnaître une équivalence partielle de formation, dans le cadre de demandes d'équivalence de diplôme de candidates et de candidats formés à l'étranger
- Résolution déléguant au service de l'admission le pouvoir de confirmer la réussite ou l'échec du stage d'une personne candidate à l'équivalence pour la complétion de la prescription émise par le comité exécutif
- Résolutions acceptant au Tableau des membres des personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire, considérant que les infractions ne sont pas en lien avec l'exercice de la profession
- Résolution demandant au comité d'admission de réévaluer le dossier d'équivalence d'une personne candidate à la suite de sa demande de prolongation de prescription
- Résolutions allouant un délai supplémentaire à des personnes candidates pour la réalisation de leur prescription dans le cadre de leur demande d'équivalence
- Résolutions allouant un délai supplémentaire à des personnes candidates pour la réalisation de leur prescription dans le cadre de leur demande de reprise d'exercice après plus de trois ans sans exercer la physiothérapie
- Résolution permettant la délivrance d'un permis à une personne candidate qui a dépassé le délai de prescription qui lui avait été accordé par le comité exécutif dans le cadre de sa demande d'équivalence
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens
- Résolution accordant une dispense partielle de formation à un physiothérapeute pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation à des physiothérapeutes pour la prescription de radiographies
- Résolution permettant la délivrance d'une attestation de formation d'écouvillonnage pour une culture de plaie
- Résolutions permettant de suspendre des attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires ou pour prescrire des radiographies
- Résolutions accordant la reprise de l'attestation pour prescrire des radiographies
- Résolutions apportant des précisions sur des prescriptions émises à des personnes candidates dans le cadre de leur demande de reprise d'exercice après plus de trois ans sans avoir exercé la physiothérapie
- Résolutions invitant des membres à présenter leurs observations au comité exécutif pour faire suite :
 - aux recommandations du comité d'inspection professionnelle quant à la pratique professionnelle de la ou du membre ;
 - à une déclaration d'une ou d'un membre quant à sa culpabilité pour une infraction criminelle ;
 - à l'adoption d'une mesure provisoire, suggérée par le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, à l'endroit d'une ou d'un membre.

Les autres affaires administratives

- Résolution accordant des bourses et subventions
- Résolutions acceptant des demandes de commandites selon la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- Résolution refusant une demande de commandite
- Résolution adoptant les orientations et le budget du Fonds de recherche clinique en vue du concours de bourses et subventions de janvier 2026
- Résolution permettant d'abolir le poste de conseiller juridique en raison de la réorganisation structurelle.
- Résolution permettant de retenir les services de la firme National pour accompagner l'OPPQ dans la réalisation de la nouvelle planification stratégique 2026-2029

Les affaires relatives à la pratique professionnelle

- Résolution reconnaissant la formation intitulée «MSK moderne — Manipulations périphériques» pour l'octroi par voie directe d'une attestation pour procéder à des manipulations articulaires par l'OPPQ, ainsi que la formation visant les candidates et candidats qui détiennent déjà une attestation articulaire intitulée «MSK moderne — Manipulations vertébrales», pour l'octroi par voie directe d'une attestation pour procéder à des manipulations vertébrales par l'OPPQ, ces deux formations étant offertes par Key Clinical Skills Inc.



Comité de gouvernance et d'éthique

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Formé de membres du conseil d'administration (CA) de l'Ordre, incluant la présidence, le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'assurer la mise en place d'une stratégie de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats. Le comité a notamment pour fonction de formuler et de proposer au CA des politiques et recommandations en matière d'éthique et de gestion de la gouvernance.

Membres du comité

- **Chantal Besner**, Fellow pht, administratrice, présidente du comité
- **Richard Brault**, T. phys. retraité, administrateur
- **Carole Cloutier**, administratrice nommée
- **Simon Desrosiers**, pht, administrateur (jusqu'au 12 juin 2025)
- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre (jusqu'au 12 juin 2025)
- **Luc J. Hébert**, Fellow pht, président de l'Ordre (à partir du 13 juin 2025)
- **Axel Sessler**, pht, administrateur (à partir du 13 juin 2025)

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire (jusqu'au 1^{er} février 2026)
Directrice générale et secrétaire adjointe (à partir du 2 février 2026)

Au cours de l'année financière 2025-2026, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont tenu cinq rencontres.

Révision de politiques et autres documents

Au cours de l'année, le comité de gouvernance et d'éthique a révisé et apporté des modifications aux politiques et documents suivants et a recommandé leur adoption par le CA :

- La *Politique 2025-2028 du programme de formation continue*
- La *Politique sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction*
- La cotisation spéciale pour financer le Fonds de recherche de l'OPPQ (AGA de 2025)
- La fiche mandat pour la *Politique de réponse aux demandes adressées à l'OPPQ par ses différents publics*
- Le questionnaire version courte de l'évaluation du conseil d'administration
- La révision de la Charte du comité sur la gouvernance (maintenant nommé comité de gouvernance et d'éthique)
- La *Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'OPPQ*
- La *Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidence de l'OPPQ*
- La gestion intégrée des risques de l'organisation 2025-2026
- La procédure d'élection au conseil d'administration et des règles de communications électorales de l'OPPQ

Autres rapports déposés au comité

Le comité a pris connaissance des rapports ci-dessous :

- Le plan de rayonnement et d'affaires publiques de l'OPPQ
- Les orientations pour améliorer la présence sur les médias sociaux de l'OPPQ
- Le rapport annuel du comité sur la gouvernance 2024-2025
- Les résultats de l'évaluation annuelle du CA 2024-2025
- Le plan d'action 2025-2026 découlant de l'évaluation du CA
- Les résultats de l'évaluation annuelle du CA 2025-2026
- Le rapport du projet de recherche sur l'attrition

Indexation de la cotisation professionnelle 2026-2027

Après consultation de plusieurs documents portant sur l'indexation de la cotisation, le comité de gouvernance et d'éthique, conjointement avec le comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques a recommandé au CA une indexation de 2 % des montants à cotiser par les membres pour l'exercice financier 2026-2027. Son objectif étant d'assurer un budget équilibré à l'Ordre.

Jeton de présence des administratrices et des administrateurs

Après avoir pris connaissance des résultats d'un balisage effectué par l'OPPQ auprès des autres ordres professionnels de la santé et des services sociaux sur les montants alloués en jeton de présence, le comité de gouvernance et d'éthique, conjointement avec le comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques a recommandé au CA de ne pas augmenter le jeton de présence des membres du conseil d'administration pour la période 2026-2027. Dans un deuxième temps, une révision de la *Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs de l'OPPQ* a été réalisée. À la suite de cette révision, une majoration de 3 % des montants des jetons de présence a été recommandée pour l'exercice financier 2027-2028.

Indexation annuelle de la rémunération de la présidence

Après revue de la structure salariale de la présidence (2025-2026) et de la *Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidence*, le comité de gouvernance et d'éthique, conjointement avec le comité des

finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques a recommandé au CA d'appliquer le taux d'indexation annuelle de la rémunération de la présidence, comme prévu à l'article 3 de cette politique.

Post-mortem de l'élection à la présidence

Les membres du comité ont pris en compte les enjeux découlant des élections à la présidence du printemps 2025. Des lignes directrices ont été identifiées pour permettre de bonifier ce processus électoral. De plus, le comité poursuit sa réflexion sur les deux modes électoraux possibles : le suffrage universel des membres et le suffrage des membres du conseil d'administration.

Propositions au CA pour améliorer la gouvernance

Dans un souci de saine gestion et d'amélioration continue, il a été demandé de mettre en place un outil qui permet de mieux identifier les sujets annuels des trois comités statutaires et de faire un suivi de ceux-ci dans le temps. Pour ce faire, des calendriers évolutifs comportant les sujets reportés ou ajoutés ont été mis en place pour chacun des comités statutaires pour permettre une meilleure planification.

Évaluation du conseil d'administration

Le comité de gouvernance et d'éthique revoit annuellement le processus d'évaluation effectué auprès des membres du CA, alternant entre une version courte et une détaillée. À la suite des résultats de l'évaluation longue de l'année 2024-2025, un plan d'action a été mis en place pour 2025-2026. La majorité des objectifs sont atteints ou en voie d'être réalisée dans la prochaine année. Le comité de gouvernance et d'éthique a revu et bonifié le formulaire d'évaluation version courte qui a été approuvé par le CA. Les administratrices et les administrateurs ont rempli celui-ci en février 2026. Il en ressort qu'elles et qu'ils sont majoritairement satisfaits du déroulement des séances du CA et des comités statutaires.

Plan de développement des membres du CA

Le comité de gouvernance et d'éthique a maintenant le mandat de planifier annuellement des formations pour les administratrices et administrateurs. Un plan de développement des membres du CA a donc été mis en place pour l'année 2025-2026.

Comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Le comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques a pour mandat de surveiller l'information financière et la performance de l'organisation, de planifier et de suivre l'évolution de la stratégie numérique adoptée par le conseil d'administration, d'assurer les suivis des activités d'auditeurs externes et de veiller de façon rigoureuse à prévenir les risques organisationnels.

Membres du comité

- **Camille Gaudreau-Pollender**, T. phys., administratrice et présidente du comité
- **Bernard Chartier**, administrateur nommé (jusqu'au 12 juin 2025)
- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre (jusqu'au 12 juin 2025)
- **Lise Dupont**, administratrice nommée (à partir du 13 juin 2025)
- **Luc J. Hébert**, Fellow pht, président de l'Ordre (à partir du 13 juin 2025)
- **Pier-Thomas Tremblay**, pht, administrateur
- **Tatiana Vukobrat**, Fellow pht, administratrice

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvat**, avocate
Directrice générale et secrétaire (jusqu'au 1^{er} février 2026)

Directrice générale et secrétaire adjointe (à partir du 2 février 2026)

Au cours de l'année financière 2025-2026, le comité des finances et d'audit, devenu le comité des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, a tenu quatre rencontres, dont certaines en séance conjointe avec le comité de gouvernance et d'éthique.

Lors de la première rencontre de l'exercice, le comité a pris connaissance des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Les états financiers présentés par la firme Forvis Mazars comprenaient le bilan, les résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie. L'auditrice a confirmé l'absence d'anomalies significatives. Le comité a été informé d'un excédent de 274 680 \$ et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration.

Dans le cadre de cette rencontre, le comité a également examiné les prévisions budgétaires 2025-2026 et 2026-2027, préparées par les différentes directions de l'Ordre. Celles-ci prévoyaient des surplus de 28 200 \$ et de 114 739 \$ respectivement. Le comité a recommandé leur adoption, tout en précisant qu'elles demeuraient conditionnelles à certains ajustements liés à l'entrée en fonction de la nouvelle présidence et aux travaux en cours sur l'organigramme.

Le comité s'est également penché sur la question de la gestion des placements et de leur rentabilité, soulignant la pertinence d'approfondir les analyses à cet égard et de les intégrer formellement à son mandat. Il a, par ailleurs, recommandé de confier le mandat d'audit externe pour l'exercice 2025-2026 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Une portion des travaux a été réalisée conjointement avec le comité de gouvernance et d'éthique, notamment pour l'analyse de l'indexation de la cotisation professionnelle, des jetons de présence des administratrices et des administrateurs et de la rémunération de la présidence. Les deux comités ont recommandé une indexation de 2 % de la cotisation pour 2026-2027, le maintien des jetons de présence à leur niveau actuel et une indexation de 3 % de la rémunération de la présidence. Ils ont également recommandé de réviser l'allocation logement de la présidence, en fonction des conditions du marché locatif.

Lors de sa rencontre de septembre 2025, le comité a pris connaissance des paramètres liés aux services du nouvel auditeur externe et a procédé à une mise à jour des prévisions budgétaires afin de refléter les orientations confirmées par la nouvelle présidence. Le comité a également poursuivi ses réflexions sur les placements, en convenant de reporter certaines décisions à la révision budgétaire automnale afin de disposer d'un portrait financier plus complet. Enfin, le comité a entrepris la révision de sa charte, élargissant officiellement son mandat aux technologies de l'information et à la gestion des risques, tout en renforçant les mécanismes de suivi et de reddition de comptes.

Lors de la rencontre de novembre 2025, le comité a poursuivi ses travaux dans un contexte de transition marqué par l'arrivée d'une nouvelle contrôleur financière

et le départ à la retraite de la directrice des services administratifs. Il a examiné la révision budgétaire 2025-2026, qui présente un surplus de 90 509 \$ au fonds d'administration générale et un déficit de 39 379 \$ au fonds de recherche, pour un résultat net global de 51 130 \$, et en a recommandé l'adoption. En matière de placements, le comité a autorisé le placement suggéré, tout en amorçant une réflexion sur les sommes arrivant à échéance en 2026. Enfin, il a poursuivi ses bonnes pratiques de suivi financier, notamment par l'examen des chèques en circulation.

Une partie de la rencontre de mars 2026 s'est tenue conjointement avec le comité de gouvernance et d'éthique. On y a notamment examiné et recommandé des mises à jour à la *Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs*, à la *Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidence*, à la *Politique sur les engagements financiers, achats et dépenses et sur l'utilisation des cartes de crédit* et à la *Politique de gestion des placements et des fonds de réserve et de recherche*. Le comité a également procédé à la révision annuelle des frais afférents à l'Ordre et a pris connaissance du rapport des accidents de confidentialité en vertu de la Loi 25.

Enfin, le comité peut consulter régulièrement un suivi budgétaire mis à jour par les services administratifs, ce qui lui permet d'assurer une vigie continue de la situation financière de l'Ordre.



Comité des ressources humaines

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Mandat

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration (CA) de l'Ordre en ce qui a trait à ses responsabilités liées à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération, à la gestion et à la planification de la relève de l'ensemble du personnel. Il est composé de membres du CA de l'Ordre.

Membres du comité

- **Sylvie Marchand**, Fellow pht, administratrice, présidente du comité
- **M^e Édith Bélanger**, administratrice nommée
- **Mélanie Benoit**, T. phys., administratrice
- **Manon Dufresne**, pht, présidente de l'Ordre (jusqu'au 12 juin 2025)
- **Camille Gaudreau-Pollender**, T. phys., administratrice
- **Luc J. Hébert**, Fellow pht, président de l'Ordre (à partir du 13 juin 2025)

Secrétaire du comité

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire (jusqu'au 1^{er} février 2026)
Directrice générale et secrétaire adjointe (à partir du 2 février 2026)

Au cours de l'année financière 2025-2026, le comité a tenu cinq réunions, dont une réunion extraordinaire.

La charge de travail grandissante imposée par le contexte politique d'intégration possible de nouvelles professions au système professionnel, l'élargissement des pratiques professionnelles ainsi que la croissance du nombre de membres nous a imposé une révision de l'organigramme de l'organisation pour maintenir efficience et agilité. L'Ordre a été soutenu dans ses travaux par une firme spécialisée qui a présenté une analyse des constats en fonction du modèle de l'organisation performante.

Le nouvel organigramme permet l'élargissement du rôle de la Direction des relations publiques, des communications et du parcours-membre, ainsi que la création d'un nouveau poste pour collaborer à la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information.

La description de plusieurs fonctions a été révisée grâce à cet exercice, dont les postes de directrice générale et secrétaire adjointe, directrice générale adjointe et secrétaire, contrôleur financière, directrice des communications, des affaires publiques et des relations avec les membres et le public ainsi que les postes de conseillère et conseiller en communication.

Cette révision de l'organigramme a mené à l'abolition d'un poste de conseillère juridique, mais a aussi permis d'ajouter des ressources précieuses à la permanence de l'Ordre.



Plusieurs politiques ont été révisées, dont la *Politique de perfectionnement et de formation du personnel*, la *Politique d'embauche et d'intégration du personnel* et la *Politique encadrant le travail en mode hybride*, ainsi que les modalités d'application de cette dernière politique, ce qui a également mené à des ajustements au *Recueil des conditions de travail*. Lors de la révision des politiques, des ajustements ont été apportés afin de suivre les tendances en saine gestion des ressources humaines, tout en intégrant les nouvelles exigences provenant de cadres réglementaires, comme la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ces politiques ont été présentées pour adoption au CA.

La charte du comité des ressources humaines a été revue ainsi que le processus d'évaluation du comité. Le comité continue de suivre avec attention l'évaluation annuelle du personnel et des suivis qui en résultent (formation et objectifs).

Compte tenu de l'arrimage nécessaire entre le nouvel organigramme et la dotation en personnel, la mise à jour de la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre est reportée en 2026-2027. En raison de la priorisation des dossiers et de la charge de travail des différentes directions, la mise en place d'un comité santé et mieux-être a aussi été reportée à l'exercice 2026-2027.

Sur recommandation du CA, l'évaluation de la directrice générale et secrétaire adjointe a été faite par le président de l'Ordre et les présidentes des comités statutaires, soit

les comités des ressources humaines, des finances et d'audit, des technologies de l'information et de la gestion des risques, et de la gouvernance et d'éthique. Le comité des ressources humaines a proposé au CA un nouveau *Questionnaire d'évaluation annuelle de la performance de la présidence de l'Ordre* rédigé par les présidentes des comités statutaires et la directrice générale et secrétaire adjointe. Cette évaluation se fera pour la première fois au cours de l'exercice 2026-2027 en deux volets : par les membres du CA et par le comité de direction de l'Ordre ainsi que quelques membres du personnel qui travaillent régulièrement avec la présidence de l'Ordre.

Les travaux amorcés dans les années antérieures se poursuivent donc pour favoriser une saine qualité de vie au travail et offrir des conditions de travail concurrentielles et attrayantes au personnel de l'Ordre. Avec tous les dossiers en cours à l'Ordre, la préoccupation majeure du comité consiste à maintenir un climat de travail axé sur la qualité, tout en assurant le bien-être du personnel et en poursuivant la bonification des conditions de travail et des avantages sociaux.

Le comité des ressources humaines, la présidence et la direction générale démontrent une volonté commune d'anticiper les enjeux et les défis qui se posent en matière de gestion du personnel afin de proposer des solutions participatives.

Comité sur les peuples autochtones, l'équité, la diversité et l'inclusion

Mandat

Composé de membres du conseil d'administration de l'Ordre, ce comité a pour mandat d'établir un plan d'action afin de mettre en œuvre les appels à l'action qui y sont énoncés. Depuis mars 2022, le comité traite aussi des enjeux relatifs à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Membres

- **Luc J. Hébert**, Fellow pht, président de l'Ordre et président du comité
- **Mélanie Benoit**, T. phys.
- **Chantal Besner**, Fellow pht
- **Sylvie Marchand**, Fellow pht
- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire adjointe de l'Ordre et personne-ressource à l'OPPQ
- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels et personne-ressource à l'OPPQ

En 2025-2026, le comité a appuyé une équipe de recherche pour le recrutement dans le cadre d'un projet portant sur l'expérience des personnes noires issues des corps professionnels de la physiothérapie et de l'ergothérapie. Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'année, mais a procédé à la recherche d'un consultant en peuples autochtones, équité, diversité et inclusion afin d'identifier les besoins prioritaires et d'élaborer un plan d'action.

Fonds de recherche clinique

Le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ est composé de deux comités voués à la gestion, à l'orientation et à l'attribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

Mandats

- Le **comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat principal de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires.
- Le **comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat, dans un premier temps, de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions. Dans un deuxième temps, il doit procéder à l'étude des dossiers de candidature et faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

Membres du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique

- **Lisa Grilli**, pht, présidente
- **Isabelle Gagnon**, pht
- **Joanne Goldberg**, pht
- **Simon Morissette**, T. phys.
- **Andréanne Juneau**, pht
- **Simon Deslauriers**, pht
- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels
- **Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-ressource à l'OPPQ

Membres du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique

- **Diana Zidarov**, pht, présidente
- **Sonia Bédard**, T. phys.
- **Andréanne Blanchette**, pht
- **Guillaume Desroches**, pht
- **Dahlia Kairy**, pht
- **Marie-Hélène Milot**, pht
- **Karine Tardif**, T. phys.
- **Rodrigo Deamo Assis**, pht
- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht, directeur du développement et du soutien professionnels
- **Stéphanie Grégoire**, pht, chargée de projets et personne-ressource à l'OPPQ

Activités

Comité d'orientation du Fonds de recherche clinique

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité a tenu une réunion.

Travaux menés :

- Recommandation aux instances de reconduire le financement d'un projet de recherche en milieu clinique de 35 000 \$, portant sur les thématiques stratégiques suivantes :
 - Physiothérapie en première ligne et en accès direct : nouveaux modèles de pratique
 - Physiothérapie et douleurs chroniques
 - Utilisation de l'intelligence artificielle en physiothérapie
 - Tout autre sujet de recherche concernant l'élargissement des pratiques en physiothérapie en lien avec l'avancement des professions de technologue en physiothérapie et physiothérapeute
- Recommandation aux instances d'augmenter les montants des bourses et subventions suivantes :
 - Bourses de doctorat : 15 000 \$ au lieu de 12 000 \$ chacune
 - Bourses de maîtrise : 10 000 \$ au lieu de 9 000 \$ chacune
 - Subventions de projets de recherche en milieu clinique : 20 000 \$ au lieu de 15 000 \$ chacune
 - Subventions de stage — pht : 10 000 \$ au lieu de 9 000 \$ chacune
 - Subventions de stage — T. phys. : 10 000 \$ au lieu de 9 000 \$ chacune
- Recommandation aux instances de maintenir les orientations pour les bourses et subventions du programme, notamment en continuant d'encourager et de soutenir l'implication des technologues en physiothérapie en recherche
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ

- Recommandation d'un budget prévisionnel pour l'attribution des bourses et subventions du concours 2026
- Évaluation des demandes de prolongation de récipiendaires pour terminer leur projet de recherche
- Modération des Midis-recherche, activité de transfert des connaissances des récipiendaires de bourses et subventions de l'OPPQ

Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique

Au cours de l'exercice 2025-2026, le comité a tenu une réunion.

Travaux menés :

- Évaluation des candidatures reçues dans le cadre du concours de janvier 2026, en prévision de la rencontre d'évaluation prévue le 17 avril 2026, ayant pour objectif de formuler les recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires du concours de bourses et subventions
- Révision des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions de l'OPPQ
- Modération des Midis-recherche, activité de transfert des connaissances des récipiendaires de bourses et subventions de l'OPPQ

Réциpiendaires de bourses et subventions du concours de l'OPPQ — janvier 2026

Le concours de l'OPPQ, se terminant le 19 janvier 2026, a permis de sélectionner 11 récipiendaires de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ parmi les 23 demandes reçues au total.

Résumé des demandes reçues pour le concours 2026

Bourses ou subventions	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes jugées admissibles par le comité et ayant obtenu la note de passage	Nombre de demandes après reclassement par le comité	Nombre de bourses recommandées par le comité
Bourses de maîtrise	3	3	3	2
Bourses de doctorat	4	4	4	2
Subventions de projet de recherche en milieu clinique	2	1	3	2
Subventions de projet de recherche en milieu clinique — thématiques stratégiques	7	6	4	1
Subventions de stage — T. phys	3	1	1	1
Subventions de stage — pht	4	4	4	3

Bourses d'études de maîtrise de type recherche

Réципиendaire	Titre du projet	Montant
Lise Ferland	Tête haute : essai randomisé contrôlé pragmatique d'un programme en ligne d'autogestion de la migraine pour les personnes vétéraines	10 000 \$
Gabrielle Monis	Élaboration d'un modèle conceptuel pour l'évaluation des dysfonctions du plancher pelvien chez les personnes de la diversité sexuelle et de genre	10 000 \$

Bourses d'études de doctorat de type recherche

Réципиendaire	Titre du projet	Montant
Geneviève Ferland	Éducation au patient, autogestion et physiothérapie dans la prise en charge des troubles temporo-mandibulaires chroniques chez l'adulte : un essai clinique randomisé à deux branches	15 000 \$
Frédérique Daigle	Outils la physiothérapie de demain : vers une trajectoire d'apprentissage en échographie	15 000 \$

Subventions de projet de recherche en milieu clinique

Réципиendaire	Titre du projet	Montant
Maria Célia Bazan Bardales	Implantation d'un programme de téléadaptation de groupe après une arthroplastie totale de la hanche ou du genou : étude de faisabilité clinique	20 000 \$
Chloé Roy-Richard	Évaluation clinique des caractéristiques sensorimotrices de la région vulvaire chez des femmes atteintes d'un cancer du sein avancé présentant une douleur vulvaire persistante : étude transversale descriptive	20 000 \$

Subvention de projet de recherche en milieu clinique — thématique stratégique

Réципиентаire	Titre du projet	Montant
Nathan Augeard	<i>Improving entry-level physiotherapy pain education: establishing shared learning expectations for clinical placements</i>	35 000 \$

Subvention de stage — T. phys.

Réципиентаire	Titre du projet	Montant
Estelle Bouffard	Combiner la stimulation non-invasive du cerveau et la physiothérapie pour améliorer la prise en charge de la lombalgie chronique	10 000 \$

Subventions de stage — pht

Réципиентаire	Titre du projet	Montant
Véronique Dore	Stimulation neuromusculaire et assistance robotisée : une approche intégrée pour améliorer la marche chez l'enfant présentant un pied tombant	10 000 \$
Émilie Guillemette	Outils pronostiques en physiothérapie neurologique : une revue systématique pour soutenir la prise de décision clinique	10 000 \$
Tania Khorram-Roudi	De la connaissance à l'action : codéveloppement et diffusion d'une ressource d'autogestion pour les symptômes gynécologiques chez les survivantes du cancer du sein	10 000 \$

Retours au Fonds de recherche clinique

Aucun retour au Fonds dans l'année financière 2025-2026.

Bourses et subventions déclinées et octroyées à d'autres candidates et candidats

Certaines candidates et certains candidats ayant décliné la bourse ou la subvention pour diverses raisons, d'autres candidates ou candidats dont le dossier a obtenu la note de passage ont pu se voir octroyer une bourse ou une subvention.

Réципиентаire	Titre du projet	Type de bourse ou subvention et montant
Sarah Turgeon-Desilets	Faisabilité de la mise en place d'une clinique de physiothérapie pédiatrique gratuite dirigée par des étudiants de l'Université McGill	Subvention de stage — pht de 9 000 \$ octroyée

Réципиентаire	Type de bourse ou subvention et montant
Marie-Ève Bergeron	Bourse de maîtrise de 9 000 \$ déclinée
Audrey-Anne Cormier	Bourse de maîtrise de 9 000 \$ déclinée
Maude Moreau-Bélanger	Subvention de stage — pht de 9 000 \$ déclinée

Assemblée générale annuelle (AGA)

L'AGA s'est tenue

le mercredi
8 octobre 2025
à 11 h 30

Lieu

En webdiffusion

Participation des membres

112

Ordre du jour

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration, du comité exécutif, du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et du comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions
- Présentation des états financiers 2024-2025
- Nomination de la firme comptable vérificatrice pour l'exercice 2025-2026
- Consultation sur la cotisation annuelle
- Approbation de la cotisation annuelle spéciale au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2026-2027
- Rémunération des administratrices et des administrateurs élus et de la présidence pour l'exercice 2026-2027
- Délivrance des titres honorifiques Fellow*
- Questions, commentaires ou recommandations des membres présents

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

* Ce point a été reporté au 8 novembre 2025 lors de l'événement annuel Physiothérapie 360°.



Directions et services de l'OPPQ

En date du 31 mars 2026, l'OPPQ compte 36 membres du personnel équivalents temps complet (35 heures par semaine).

Présidence

- **Manon Dufresne**, pht
(jusqu'au 12 juin 2025)
Présidente
- **Luc J. Hébert**, Fellow pht
(à partir du 1^{er} juin 2025)
Président
- **Karine Éthier**
Adjointe à la présidence

Direction générale et secrétariat

La Direction générale est responsable de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre. Elle assure le suivi des décisions du conseil d'administration, planifie, organise, dirige et coordonne les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'organisation. Le secrétariat veille pour sa part à la gestion du Tableau de l'Ordre.

Depuis le 8 janvier 2026, la Direction générale et le secrétariat comptent en leur sein l'équipe des services administratifs. Ce service joue un rôle consultatif dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA) et en collaboration avec la Direction générale.

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire
(jusqu'au 1^{er} février 2026)
Directrice générale et secrétaire adjointe
(à partir du 2 février 2026)
- **M^e Anne-Sophie Jolin**, avocate
(à partir du 2 février 2026)
Directrice générale adjointe et secrétaire
- **Dominique Serre** (jusqu'au 7 janvier 2026)
Directrice des services administratifs
- **Stéfany Picard-Paquette**
(à partir du 10 novembre 2025)
Contrôleuse financière
- **Sophie Dumont**
Chargée de projets et adjointe au secrétariat général
- **Caroline Forant**
Adjointe à la Direction générale
- **Jérôme Calvez**
Adjoint aux services administratifs

Admission et services juridiques

Admission

Le service de l'admission administre toutes les activités au sein de l'Ordre liées aux demandes d'équivalence des candidates et candidats formés à l'étranger, ainsi qu'à l'inscription et à la réinscription au Tableau des membres, au moyen de la vérification des qualifications professionnelles. Il fait appel au comité d'admission pour l'accomplissement de certaines tâches.

Services juridiques

Les services juridiques jouent un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Ils voient au respect des obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, avocate
(en congé à partir du 7 janvier 2026)
Directrice des services juridiques et de l'admission
- **M^e Louise Richard**, avocate
(à partir du 25 novembre 2025)
Directrice des services juridiques et de l'admission
(secrétaire suppléante du conseil de discipline à partir du 11 décembre 2025, puis secrétaire du conseil de discipline à partir du 30 janvier 2026)
- **M^e Audrey Benoit** (jusqu'au 5 janvier 2026)
Avocate et secrétaire du conseil de discipline
- **Katharina Ciobanete**, pht
Consultante en accès à la profession
- **Stéphanie Grégoire**, pht
Agente de recherche en exercice illégal
- **Catherine Provost**, T. phys.
(jusqu'au 23 septembre 2025)
Agente de recherche en exercice illégal
- **France Allain**
Adjointe aux services juridiques
- **Carol Ann Bélanger**
Adjointe à l'admission

Communications

La Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans de communication destinés aux différents publics de l'Ordre. Elle offre un service-conseil auprès de l'ensemble des directions et services en matière de communications, d'information et de promotion. Elle orchestre les campagnes de relations publiques, collabore à l'organisation des événements de l'Ordre et assure l'édition des publications.

- **Sandra Chabannel**
Directrice des communications, des affaires publiques et des relations avec les membres et le public
- **Jean-Benoît Bédard**
Conseiller en communication, affaires publiques et soutien à la présidence
- **Roxane Claessens** (à partir du 23 mars 2026)
Conseillère en stratégie numérique et relations avec les membres et le public
- **Marie-Claude Clermont**
Conseillère en communication
- **Julie Desrosiers**
Adjointe aux communications et au service à la clientèle

Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle des membres de l'OPPQ auraient commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

- **Judith Brillant**, T. phys.
Syndique
- **Diane Breton**, pht
Syndique adjointe
- **Maude Laliberté**, pht
Syndique adjointe
- **Catherine Liu-Castanet**, pht
Syndique adjointe
- **Régis Paillé**, T. phys.
Syndic adjoint
- **Lise Tremblay**
Adjointe au Bureau du syndic

Développement et soutien professionnels

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. Tous les dossiers liés au développement de la pratique et au courtage de connaissances sont également sous sa responsabilité, de même que la gestion du Fonds de recherche clinique.

- **Patrick Doiron-Cadrin**, pht
Directeur du développement et du soutien professionnels
- **Amélie Gagnon**, T. phys. (à partir du 12 janvier 2026)
Chargée de projets
- **Stéphanie Grégoire**, pht
Chargée de projets
- **Pierre-Yves Lauzon**, T. phys. (jusqu'au 4 janvier 2026)
Chargé de projets
- **Catherine Provost**, T. phys.
Chargée de projets (jusqu'au 23 septembre 2025)
- **Priscilla Bindi**
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels
- **Julie Dubuc**
Adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

Inspection professionnelle

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP) a pour mandat de soutenir le comité d'inspection professionnelle (CIP) dans sa responsabilité de surveillance de l'exercice de la profession des membres inscrits au Tableau de l'Ordre. Au besoin, sur demande du CIP, la DIP coordonne et procède à des activités d'inspection portant sur la compétence. Par ailleurs, la DIP soutient le CIP en matière de suivi des cibles du programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) et d'amélioration continue de la qualité des processus d'inspection professionnelle.

- **Justine Couturier-Des Rochers**, T. phys.
Directrice de l'inspection professionnelle
- **Véronique Boucher**, pht
Inspectrice
Coordonnatrice à l'inspection
- **Alexandra Aubry**, T. phys.
(à partir du 5 novembre 2025)
Inspectrice
- **Vincent Chênevert**, pht
Inspecteur
- **Sylvie Coulombe**, pht
Inspectrice
- **Marie-Josée Gagnon**, pht
Inspectrice
- **Isabelle Lapierre**, pht
Inspectrice
- **Gabriela Marino Merlo**, pht
(à partir du 16 mars 2026)
Inspectrice
- **Melina Scalcione**, T. phys.
Inspectrice
- **Mélanie Dalpé**
Adjointe à l'inspection professionnelle
(volet compétence)
- **Jihad Essaidi**
Adjointe à l'inspection professionnelle (volet surveillance)

Comité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie

Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie, de considérer les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis, et de donner son avis sur la qualité d'une formation.

Membres du comité

Division des physiothérapeutes

Nommés par le conseil d'administration

- **Luc J. Hébert**, Fellow pht, président de l'OPPQ et du comité
- **Joseph-Omer Dyer**, pht, Ph. D.

Nommées par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- **Nathaly Gaudreault**, pht, Ph. D., professeure, École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke
- **Judith Soicher**, pht, directrice adjointe, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Université McGill

Nommées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

- **Catherine Bouchard**, conseillère aux affaires universitaires (jusqu'au 17 novembre 2025)
- **Mélanie Bussièrès**, conseillère aux affaires universitaires (à partir du 18 novembre 2025)

Division des technologues en physiothérapie

Nommés par le conseil d'administration

- **Lucie Dubreucq**, T. phys., M. Sc., Cégep Marie-Victorin
- **Annie Bélanger**, Fellow T. phys., SET/Service d'Électro-Thérapie

Nommés par la Fédération des cégeps

- **Marie-Ève Vaillancourt**, directrice des études, Cégep de Sept-Îles
- **Christian Tremblay**, directeur des études, Cégep de Chicoutimi

Nommés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

- **Bruno Gariépy**, conseiller stratégique et chef de projets en Santé (jusqu'au 18 septembre 2025)
- **Edith Paquette-Lemieux**, B. Sc., M. Sc., conseillère en formation technique (à partir du 19 septembre 2025)

Secrétaire du comité

- **Karine Éthier**, adjointe à la présidence

Réunions du comité de la formation

Le comité de la formation doit tenir deux réunions par année. Lors de l'exercice antérieur, le comité n'a pu tenir qu'une seule réunion. Ainsi, pour l'exercice 2025-2026, trois réunions ont eu lieu.

Examen des programmes d'études par le comité

Deux programmes d'études donnent accès aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés et donnent droit aux permis de l'Ordre. Il s'agit du programme de maîtrise en physiothérapie, offert dans six universités du Québec, et du programme *Techniques de physiothérapie*, donné dans treize cégeps du Québec.

Examen des programmes d'études pour l'exercice 2025-2026

	Nombre
Programmes d'études dont l'examen était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen a été entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0

Autres activités du comité

Durant l'exercice 2025-2026, le comité a traité des sujets suivants :

- Consultation menée auprès des maisons d'enseignement universitaire sur les épreuves synthèses réalisées dans leur établissement.
- Création d'un comité consultatif d'expertes et d'experts sur la reconnaissance du diagnostic dans le domaine de la santé physique, mis sur pied par l'Office des professions.
- Travaux en collaboration avec le Collège des médecins et Santé Québec sur la mise à jour du cahier explicatif sur la prescription de radiographies par une personne physiothérapeute.
- Consultation auprès de l'Office des professions visant une potentielle intégration des thérapeutes du sport (TDS) au sein de l'OPPQ.
- Obtention d'une subvention de plus d'un demi-million de dollars du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences* (PARC) et début des travaux.
- Consultation auprès des maisons d'enseignement universitaire et collégial sous forme de groupes de discussion et étude des données dans le cadre de la révision du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* (94m).

Activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Mandat du comité d'admission

Le comité d'admission a pour principale fonction d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation, déposées par les personnes candidates formées à l'extérieur du Québec, et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après ne pas y avoir été inscrit pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant des membres ayant l'intention d'exercer à nouveau la profession de physiothérapeute ou de technologue en physiothérapie alors qu'ils ne l'ont pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'ils soient demeurés inscrits au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

Membres du comité d'admission

- **Katharina Ciobanete**, pht, présidente
- **Yolanda Baggio**, pht
- **Chloé Ledoux-Godin**, pht
- **Josée Montreuil**, pht
- **Philippe Morency**, pht
- **François Paquet**, pht
- **Martin Poirier**, T. phys.
- **Claudine St-Amour**, T. phys.
- **Marie-Joëlle Magny**, T. phys.
- **Marouane Kandri**, T. phys.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Au cours de l'année financière 2025-2026, l'Ordre a reçu 88 demandes de reconnaissance, dont 79 provenaient de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	Personnes ayant obtenu un diplôme ou suivi une formation							
	au Québec		hors du Québec (mais au Canada)		hors du Canada			
	pht	T. phys.	pht	T. phys.	France*		Autres pays	
					pht	T. phys.	pht	T. phys.
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	0	0	0	1	4	107	22
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	0	9	0	0	4	49	30
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice , d'une reconnaissance entière sans condition**	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice , d'une reconnaissance partielle** (avec cours et stages)	0	0	9	0	1	4	33	39
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0	0	0	0	7 ¹	1
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice	—	—	0	—	0	4	116	12

* Demandes soumises en vertu du *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.*

** Ces données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

1 Ces candidates et candidats ont été invités à présenter une demande pour le permis de technologue en physiothérapie.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Toujours à l'étude
Diplôme d'un établissement au Canada (pht/T. phys.)	0/0	0	0/0	0	0
Diplôme d'un établissement hors Canada (pht/T. phys.)	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Formation acquise au Canada	9	0	9	0	0
Formation acquise hors Canada — France et autres pays (pht/T. phys.)	83 (49/34)	0	77 (34/43)	8 (7/1)	130 (116/16)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors Québec acceptées à la condition d'acquérir une formation spécifique

Formation spécifique à acquérir	Nombre	
	au Canada	hors Canada
Cours (pht/T. phys.)	0	0
Stage (pht/T. phys.)	0	0
Examen	9	0
Cours et stage (pht/T. phys.)	–	77 (34/43)
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de la délivrance des permis.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer les conditions de délivrance de permis

Activité de formation offerte au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	10	0
Égalité entre les hommes et les femmes	10	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	10	0

Actions de l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis**Reconnaissance de diplôme et de formation**

L'Ordre continue de mettre des moyens en œuvre pour faciliter la compréhension des exigences et des étapes à franchir dans le cadre d'un processus de reconnaissance d'équivalence, afin d'accélérer le plus possible le traitement des demandes et de renforcer l'accessibilité à la profession, tout en s'assurant que les candidates et candidats détiennent les compétences requises.

L'Ordre continue également de développer ses relations avec divers partenaires, en particulier pour trouver des milieux de stage de qualité qui répondent aux besoins spécifiques des personnes formées en physiothérapie à l'étranger.

Enfin, l'Ordre poursuit l'application de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles*.

Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Comité de révision de l'admission

Mandat

Le comité de révision de l'admission a été formé en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de technologue en physiothérapie*. Il a pour fonction de réviser une demande d'équivalence de diplôme ou de formation d'une personne candidate qui serait insatisfaite de la décision rendue par le conseil d'administration ou le comité exécutif sur cette demande.

Membres du comité

- Julie Chrétien, pht
- Thérèse Des Groseillers, pht
- Chloé Mercier, pht
- Catherine Le Page, pht
- François Dubé, pht
- Martine Duchêne, pht
- Marie Saulnier, pht
- Camille St-Pierre, pht
- Cheryl Cornforth, pht

Secrétaire

- M^e Marie-France Salvas, directrice générale et secrétaire adjointe (jusqu'au 1^{er} février 2026)
- M^e Anne-Sophie Jolin, directrice générale adjointe et secrétaire (à partir du 2 février 2026)

Secrétaires adjointes

- M^e Marie-France Salvas, directrice générale et secrétaire adjointe (à partir du 2 février 2026)
- M^e Daphné Thériault de Carufel, directrice des services juridiques et de l'admission et secrétaire adjointe (en congé à partir du 7 janvier 2026)

	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision (au total) reçues au cours de l'exercice	8
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision (au total) pour lesquelles une décision a été rendue	7
• Décision maintenant la décision initiale	6
• Décision modifiant la décision initiale	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement*	s. o.
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

* Le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de technologue en physiothérapie* ne prévoit aucun délai pour rendre une décision.

Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle — toutes et tous les membres

Répartition des membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars en fonction de leur couverture d'assurance et montants minimaux prévus de la garantie

	Titre professionnel	Nombre de membres	Montants prévus de la garantie par sinistre et pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'Ordre			
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	S. O.	S. O.	S. O.
Autre couverture			
Cautionnement ou autre garantie			
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	Physiothérapeute (membre régulier/membre retraité)	6 487/191	
	Technologue en physiothérapie (membre régulier/membre retraité)	3 362/27	3 000 000 \$
	Total	10 067	
Dispenses (exemptions)	Physiothérapeute (hors Québec)	44	
	Technologue en physiothérapie (hors Québec)	2	S. O.
	Total	46	
TOTAL GLOBAL		10 113	

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant au sein d’une société

Répartition des membres inscrits au tableau de l’Ordre au 31 mars qui exercent au sein de sociétés et montants prévus de la garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montants prévus de la garantie, par sinistre et pour l’ensemble des sinistres
Fonds d’assurance de l’Ordre*	S. O.	S. O.
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l’Ordre	742	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre	0	0 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant la ou le membre	0	0 \$

* L’Ordre n’a pas de fonds d’assurance.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	Nombre
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l’égard de leur responsabilité et transmises à l’Ordre au cours de l’exercice	2
Membres concernés par ces réclamations	2

Membres ayant fait l’objet d’une transmission d’informations au comité d’inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

	Nombre
Membres ayant fait l’objet d’une transmission d’informations au comité d’inspection professionnelle	2
Membres ayant fait l’objet d’une transmission d’informations au Bureau du syndic	2

Renseignements spécifiques au fonds d’assurance de l’Ordre

L’Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec n’a pas de fonds d’assurance.

Activités relatives à l’indemnisation

L’Ordre n’autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clientes ou clients, ou d’autres personnes, dans l’exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d’honoraires.

Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

Législation et réglementation de l'Ordre

Travaux effectués

Entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie

Un nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* est entré en vigueur le 2 janvier 2026. La version actualisée vise à moderniser les devoirs et obligations des professionnelles et professionnels de la physiothérapie en précisant et en détaillant plusieurs dispositions essentielles à l'exercice de la profession. Les principales modifications apportées touchent notamment à la conduite professionnelle, au consentement, aux informations sur le titre professionnel ou encore à la confidentialité et au secret professionnel.

Projet de loi n° 15

Le Projet de loi n° 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 décembre 2025. Il s'inscrit dans une volonté gouvernementale claire : moderniser le système professionnel québécois afin de le rendre plus agile, plus efficient et mieux adapté aux réalités contemporaines. Il constitue le deuxième jalon législatif d'une réforme d'envergure visant l'ensemble du système professionnel, amorcée au cours des dernières années.

Système professionnel

En juin 2025, l'Office des professions du Québec (OPQ) a publié un avis sur l'opportunité d'intégrer les thérapeutes du sport au système professionnel. Parmi les recommandations, l'OPQ proposait d'intégrer les thérapeutes du sport à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Dans un communiqué publié le 29 mai 2026, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jean Boulet, annonçait avoir confié à l'Office des professions du Québec le mandat de mener ces travaux dans les meilleurs délais.

Projet de Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ergothérapeute

Les travaux relatifs à l'élaboration de ce projet de règlement, en vertu de l'article 94h du *Code des professions*, et portant sur l'utilisation de la neurostimulation électrique transcutanée (TENS), se sont poursuivis en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Office des professions.

Règlements entrés en vigueur en cours d'exercice

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025. Il balise les obligations des membres de l'Ordre en matière de maintien et de mise à jour des compétences. Il met notamment en place une vérification systématique des heures de formation effectuées et prévoit des sanctions en cas de non-conformité.

Normes, guides, lignes directrices ou standards de pratique relatifs à l'exercice de la profession

Types de travaux effectués et documents ayant fait l'objet d'une publication

Mise à jour d'une fiche sur le champ d'exercice en physiothérapie

L'Ordre a procédé cette année à la mise à jour et à la publication d'une fiche présentant le champ d'exercices en physiothérapie, ainsi que les activités autorisées.

Trajectoire de soin — COVID longue

Dans le cadre du dossier sur la COVID longue, l'OPPQ a poursuivi les travaux du comité de travail interdisciplinaire. Ceux-ci visent à élaborer des lignes directrices pour orienter



les interventions des professionnelles et professionnels auprès des personnes qui présentent un tableau clinique compatible avec la COVID longue. Les travaux du comité ont permis d'élaborer une cartographie de la trajectoire de soins de cette clientèle en contexte québécois.

Travaux sur l'octroi direct des attestations pour manipulations articulaires (périphériques) et vertébrales

L'Ordre a analysé et reconnu deux nouvelles formations offertes par l'organisme Compétences cliniques inc. / Key Clinical Skills Inc pour l'octroi direct d'attestation pour procéder à des manipulations articulaires, soient :

- «MSK moderne — Manipulations périphériques» acquise en 2026 ou après;
- «MSK moderne — Manipulations vertébrales» acquise en 2026 ou après.

Travaux du comité interordre sur les contentions en milieu scolaire

À la suite des travaux du comité interordre auxquels l'OPPQ a participé, des capsules et webinaires ont été mis en ligne pour accompagner le cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire, qui a été publié durant l'année 2024-2025. Le cadre présente les orientations, les principes directeurs, les références légales et des précisions concernant les activités réservées, ou non, à certaines professions.

Travaux pour la mise à jour du cahier explicatif relatif au *Règlement permettant aux physiothérapeutes de prescrire des radiographies* (94h du Collège des médecins du Québec)

L'OPPQ a travaillé conjointement avec le Collège des médecins et Santé Québec afin d'assouplir les règles concernant la prescription de radiographies. De nombreuses discussions ont eu lieu avec Santé Québec afin de déterminer les meilleures trajectoires de services pour la population et ainsi faciliter le suivi pour les physiothérapeutes auprès des patientes et des patients qui auraient des résultats positifs. Certaines clarifications restent à établir auprès de Santé Québec, notamment en ce qui a trait au suivi de l'ordonnance d'un résultat positif. À terme, cette nouvelle mouture du cahier explicatif permettra aux patientes et patients d'éviter de multiples consultations pour un même problème musculosquelettique et, par le fait même, d'accélérer et de simplifier le continuum de soins et services afin de répondre de façon sécuritaire, cohérente et intégrée à leurs besoins dans les meilleurs délais.

Mise à jour de l'avis conjoint pour l'autorisation de retour au jeu par les physiothérapeutes

L'Ordre a collaboré avec le Collège des médecins du Québec afin de mettre à jour l'avis conjoint sur la gestion des commotions cérébrales et des traumatismes craniocérébraux légers. L'avis mis à jour a été publié au début de l'exercice financier 2025-2026.

Mémoire sur le diagnostic en santé physique posé par les physiothérapeutes

L'Ordre a présenté un mémoire portant sur le diagnostic en santé physique posé par les physiothérapeutes. Ce mémoire s'inscrit dans le cadre de chantiers amorcés par le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des professions. Dans ce mémoire, déposé en février 2026, l'Ordre a réitéré la nécessité que l'expertise des physiothérapeutes soit reconnue et pleinement mise à contribution au sein du système de santé. Ce mémoire proposait notamment des amendements au Projet de loi n° 15 afin d'inclure des modifications au *Code des professions* concernant les physiothérapeutes. Ces modifications ont pour but de mieux répondre aux besoins de la population et de refléter l'évolution de la profession ainsi que des pratiques actuelles sur le terrain.

Prises de position ou avis adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Au cours de l'année financière 2025-2026, l'Ordre a émis sept avis à l'intention des membres relativement à la pratique professionnelle.

- 4 mars 2026
Diffusion d'une invitation proposant aux physiothérapeutes et aux technologues en physiothérapie de se prononcer sur des enjeux importants concernant l'organisation et le domaine de la physiothérapie dans le cadre de la nouvelle planification stratégique.
- 23 janvier 2026
Envoi d'un avis concernant l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie*.
- 17 décembre 2025
Publication d'un avis rappelant aux physiothérapeutes qu'ils ont l'obligation de détenir une attestation délivrée par l'OPPQ avant d'exercer les activités suivantes : manipulations vertébrales et articulaires, utilisation des aiguilles sous le derme, écouvillonnage de plaies et prescription de radiographies.

■ 9 décembre 2025

L'OPPQ a sensibilisé les membres aux constats et recommandations du rapport du coroner sur le décès de M. Normand Meunier, en réaffirmant l'importance d'une approche multidisciplinaire, de la continuité des soins et du partage des bonnes pratiques pour assurer des soins sécuritaires et de qualité.

■ 24 septembre 2025

L'OPPQ a sensibilisé les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie aux réalités vécues par les personnes LGBTQ+ en faisant la promotion de formations favorisant des soins inclusifs, respectueux et adaptés.

■ 12 septembre 2025

L'OPPQ a accompagné les membres dans la compréhension de leur rôle en matière de mesures de contrôle en milieu scolaire, en rappelant l'importance d'un encadrement rigoureux, sécuritaire et concerté dans ces pratiques.

■ 15 avril 2025

L'OPPQ et le Collège des médecins du Québec ont publié des mises à jour concernant les conditions encadrant l'autorisation de retour au jeu par les physiothérapeutes à la suite d'un traumatisme craniocérébral léger ou d'une commotion cérébrale, afin d'assurer des pratiques sécuritaires et harmonisées.

Référentiel ou profil de compétences ou cadre de référence

Référentiel de compétences en rééducation périnéale et pelvienne

Au cours de l'année 2025-2026, l'Ordre a publié un référentiel de compétences pour les physiothérapeutes œuvrant auprès de la clientèle souffrant de troubles pelvi-périnéaux. L'affichage au répertoire des membres a aussi été mis à jour afin de s'arrimer avec le nouveau référentiel. Le référentiel a de plus fait l'objet d'un article dans la revue *Physio-Québec*.

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle (CIP)

Membres du comité d'inspection professionnelle (CIP)

- **Carolle Lavallée**, pht, présidente
- **Geneviève Boilard**, Fellow T. phys.
- **Alexandra Dubé-Chavanel**, pht
- **Marie-Ève Dubois**, pht
- **Andréanne Juneau**, pht
- **Caroline Lemaire**, pht, présidente suppléante
- **Jean-François St-Amand**, pht
- **Denis St-Jacques**, T. phys.
- **Johanne Théberge**, T. phys.
- **Justine Couturier-Des Rochers**, T. phys., secrétaire du CIP
- **Véronique Boucher**, pht, secrétaire suppléante du CIP

Le CIP s'est réuni à sept reprises au cours de l'année financière 2025-2026.

Membres du comité d'inspection professionnelle exécutif (CIP exécutif)

- **Carolle Lavallée**, pht, présidente
- **Geneviève Boilard**, Fellow T. phys.
- **Alexandra Dubé-Chavanel**, pht
- **Andréanne Juneau**, pht
- **Justine Couturier-Des Rochers**, T. phys., secrétaire du CIP exécutif
- **Véronique Boucher**, pht, secrétaire suppléante du CIP exécutif

Le CIP exécutif a siégé à 15 reprises au cours de l'année financière 2025-2026

Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle, inspectrices et inspecteurs

L'Ordre n'a pas prévu de nommer une personne responsable de l'inspection professionnelle. Ce mandat est assumé par le comité d'inspection professionnelle.

Inspectrices et inspecteurs agissant à temps plein ou à temps partiel au cours de l'exercice 2024-2025

	Nombre
Inspectrices et inspecteurs à temps complet (selon le barème de l'Ordre)	5
Inspectrice à temps partiel	1

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

Le programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2025-2026 a permis de réaliser 880 activités d'inspection, dont 750 ont été réalisées dans le cadre de la surveillance générale.

Tableau de la répartition des activités d'inspection du PAIP 2025-2026

Année du PAIP	Activités d'inspection réalisées au total	Surveillance générale	Inspections portant sur la compétence	Inspections de suivi
2025-2026	880	750	84	46

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice

Activités de surveillance générale

La surveillance générale a comme objectif d'encourager et de soutenir une pratique sécuritaire de qualité auprès du public, laquelle respecte la réglementation en vigueur à l'OPPQ.

La sélection a été réalisée selon les critères suivants :

- sélection chronologique et séquentielle, selon la date de la dernière inspection ;
- sélection des membres dont le permis d'exercice a été délivré il y a deux ans.

Les personnes retenues lors de la sélection ont réalisé le processus d'évaluation de la pratique professionnelle (EPP) qui consiste à mettre à jour leur portfolio de développement des compétences conformément aux exigences de la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC), à fournir un dossier client (pour les membres cliniciennes et cliniciens) ainsi qu'à remplir le *Questionnaire sur le profil de pratique*.

Inspections individuelles (art. 112, al. 1)

	Nombre de membres
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	148
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	693
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	750
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	750
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	91

Bilan des inspections professionnelles

Synthèse des recommandations transmises aux membres au terme du processus de surveillance générale

Tenue des dossiers

- Inscrire une note de consentement de la patiente ou du patient (ou, si la personne a moins de 14 ans, de son parent, sa tutrice ou son tuteur) au plan de traitement proposé ou pour l'implication d'une tierce personne au plan de traitement en physiothérapie.
- Inscrire le titre professionnel ou son abréviation à la suite de chaque signature ou paraphe, notamment à la fin d'une note d'évolution, sur les programmes d'exercices, les feuilles de modalité et les reçus d'honoraires.
- S'assurer que la date de remise du programme d'exercices apparaît sur le document et coïncide avec la date qui y figure.
- Recueillir les renseignements pertinents sur l'état de santé de la patiente ou du patient ainsi que sur les facteurs personnels et environnementaux, comme la médication et les conditions associées. Mettre à jour ces informations (p. ex. : bilan de santé) lorsque la patiente ou le patient consulte à nouveau quelques mois ou années plus tard.
- Documenter fidèlement au dossier les services rendus et les circonstances du suivi, notamment lors des séances d'évaluation ou de réévaluation, de manière à pouvoir distinguer quels tests ou épreuves ont été réalisés et à quel moment.
- Documenter fidèlement au dossier les recommandations formulées à la patiente ou au patient ou à une tierce personne.
- S'assurer que la ou le stagiaire s'identifie au dossier conformément à son statut et n'utilise pas de titre professionnel réservé.
- Utiliser le « copier-coller » avec discernement dans les dossiers électroniques afin d'éviter des incohérences et de nuire à la qualité de la communication, notamment en évitant de répéter des informations obsolètes.
- Les notes consignées au dossier doivent être permanentes et doivent permettre de préserver l'information telle qu'initialement inscrite. En cas de correction, les informations ne doivent jamais être supprimées ou modifiées de manière à altérer le contenu initial.
 - Pour les dossiers numériques, éviter l'utilisation de formats permettant la modification des notes sans conservation des versions antérieures ni mécanisme de traçabilité adéquat (p. ex. : traitement de texte).

Milieu clinique

- Le reçu d'honoraires doit donner le portrait réel du service rendu. Les informations transmises doivent être justes et conformes à la réalité, notamment en y indiquant le nom de la professionnelle ou du professionnel qui a réellement rendu le service de physiothérapie, suivi de son titre.
- Lorsque le lieu d'exercice s'y prête, mettre à la vue du public une copie à jour du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie*. Pour les milieux privés, une copie à jour du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec doit également être à la vue du public.
- S'assurer qu'est tenu un registre d'entretien des appareils d'électrothérapie utilisés.

Formation continue

- Réaliser le nombre d'heures de formation continue (HFC) pour répondre aux exigences de la PACC ainsi que les heures nécessaires au maintien des attestations délivrées par l'OPPQ, le cas échéant.

Déontologie

- Les frais exigés de la clientèle en cas d'annulation doivent être raisonnables et ne doivent pas dépasser le montant des frais encourus par le milieu en raison de l'annulation. La patiente ou le patient doit connaître la politique en vigueur dans le milieu, notamment le montant exact des frais en raison d'annulation, y consentir et comprendre les conséquences reliées à sa mise en application lors de la prise de son premier rendez-vous.
- S'abstenir d'exiger d'avance le paiement de ses honoraires professionnels, et ce, même pour le dernier rendez-vous de la journée.
- À moins que l'information ne soit cryptée, le numéro de carte de crédit des patientes et des patients devrait être détruit après la perception des honoraires à la fin de chaque rendez-vous.
- Lorsque la professionnelle ou le professionnel de la physiothérapie juge qu'une classe de médicament disponible en vente libre pourrait être complémentaire au plan de traitement en physiothérapie ou encore, que la patiente ou le patient bénéficierait d'un ajustement de sa médication afin d'optimiser son rendement fonctionnel ou mieux gérer sa douleur, la patiente ou le patient devrait être dirigé vers une professionnelle ou un professionnel habilité. La ou le physiothérapeute peut également utiliser le cadre de collaboration pharmacien-physiothérapeute.
- La professionnelle ou le professionnel de la physiothérapie doit déclarer à l'OPPQ tous les lieux où il exerce sa profession et tenir ces informations à jour.

Prescription de radiographies par les physiothérapeutes détenant une attestation délivrée par l'OPPQ

- Indiquer au dossier le mode de communication utilisé pour transmettre l'ordonnance.
- Au moment de rédiger l'ordonnance, le corridor doit déjà avoir été établi par la ou le physiothérapeute avec la ou le médecin de famille, la ou le médecin traitant, la clinique de radiologie ou la cheffe ou le chef du service de l'urgence. Ce corridor de services a pour but d'assurer la prise en charge par une ou un médecin des patientes et patients ayant un résultat radiographique positif. De plus, le corridor doit avoir été clairement expliqué à la patiente ou au patient lors de la prescription d'une radiographie.
- Respecter les étapes suivantes afin d'assurer un suivi diligent de l'ordonnance rédigée :
 1. Aviser la ou le médecin traitant dans les meilleurs délais qu'une ordonnance a été rédigée pour une patiente ou un patient, et que cela pourrait entraîner un suivi de sa part.
 2. Dans le cas où le résultat radiographique n'a pas été reçu 48 heures après la délivrance de l'ordonnance, communiquer avec la patiente ou le patient pour lui demander la date et le lieu où la radiographie a été réalisée.
 3. Si le résultat n'a pas été transmis et s'il y a plus de 48 heures que la radiographie a été réalisée, faire un suivi auprès de la clinique de radiologie.
 4. Assurer un suivi auprès de la ou du médecin traitant et de la patiente ou du patient pour déterminer la suite du processus de réadaptation.

Inspections de suivi

	Nombre de membres
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	14
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	46
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	46
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	13

Par ailleurs, un total de 46 activités de suivi d'inspection ont été réalisées, soit :

- 21 processus de relance de dossiers ;
- 4 évaluations des connaissances relatives au *Règlement sur les catégories de permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* ;
- 5 ententes visant à compléter les heures de formation continue manquantes pour la période de référence 2022-2025 ;
- 16 ententes visant à combler des lacunes identifiées dans le cadre du processus d'inspection ont été signées entre une ou un membre et le CIP.

Inspections des livres et registres et des comptes en fidéicommis

L'Ordre ne dispose pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommis de ses membres.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

En cas de doute raisonnable, notamment sur la qualité ou le contexte de la pratique d'une ou d'un physiothérapeute ou technologue en physiothérapie, ou lorsque la protection du public semble compromise, le CIP peut prendre la décision de mettre en œuvre des mécanismes d'inspection portant sur la compétence. Ces doutes peuvent survenir à l'occasion de l'évaluation de la pratique professionnelle (EPP), de l'inspection d'une ou d'un autre physiothérapeute ou technologue en physiothérapie, d'une enquête menée par le Bureau du syndic de l'Ordre ou encore lorsqu'une source externe interpelle le CIP au sujet d'interactions dont elle a été témoin (p. ex. : publications sur les médias sociaux).

La compétence de la professionnelle ou du professionnel est alors analysée, notamment du point de vue de la sécurité et de la qualité des services offerts à la clientèle.

Les 84 activités d'inspection portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice 2025-2026, se sont déclinées comme suit :

- 10 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO) ;
- 27 convocations à une rencontre avec une inspectrice ou un inspecteur au siège social ou virtuellement ;
- 6 entretiens avec une inspectrice ou un inspecteur ;
- 8 demandes de dossiers supplémentaires ;
- 1 évaluation de la compétence langagière ;
- 23 processus de signalement provenant du Bureau du syndic ;
- 9 processus de signalement provenant du CIP.

Au terme de l'inspection effectuée auprès de chacune et de chacun des membres visés par une activité portant sur la compétence, un rapport a été transmis au CIP pour étude et décision.



Inspections portant sur la compétence professionnelle (art. 112, al. 2)

	Nombre de membres
Inspections portant sur la compétence et pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	68
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence, réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	84
Inspections portant sur la compétence et pendantes au 31 mars de l'exercice	15

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	Nombre
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice, à la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	782

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative, en fonction du lieu où la ou le membre exerce principalement sa profession

Lieu de pratique de la profession À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence		Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
		Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01	Bas-Saint-Laurent	11	0	0
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	43	0	0
03	Capitale-Nationale	80	0	0
04	Mauricie	28	0	0
05	Estrie	61	0	0
06	Montréal	223	0	0
07	Outaouais	17	0	0
08	Abitibi-Témiscamingue	13	0	0
09	Côte-Nord	10	0	0
10	Nord-du-Québec	1	0	0
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	0	0
12	Chaudière-Appalaches	37	0	0
13	Laval	39	0	0
14	Lanaudière	36	0	0
15	Laurentides	44	0	0
16	Montréal	118	0	0
17	Centre-du-Québec	15	0	0
	Hors Québec	0	0	0
TOTAL		782	0	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

En 2025-2026, le CIP a reçu à une reprise des observations d'une ou d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation.

De plus, au cours de l'exercice, le CIP a adressé une recommandation au comité exécutif visant à obliger une ou un membre à suivre avec succès un cours, un stage avec une limitation du droit d'exercer des activités professionnelles.

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration ou au comité exécutif

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

Entraves au comité d'inspection professionnelle

	Nombre
Membres ayant fait entrave à une ou un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur, ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	0

Informations transmises au Bureau du syndic

En 2025-2026, le CIP a effectué 14 signalements auprès du Bureau du syndic. Les infractions aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre concernaient six physiothérapeutes et huit technologues en physiothérapie.

Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic au cours de l'exercice

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic	14

Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Activités de la Direction de l'inspection professionnelle (DIP) et du CIP

Au cours de l'exercice 2025-2026, plusieurs activités et réalisations ont permis d'assurer une amélioration continue des processus d'inspection professionnelle et de participer au rayonnement de la profession et de l'Ordre.

- Mise à jour de la foire aux questions (FAQ) sur l'inspection professionnelle dans le site Web de l'Ordre.
- En collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal, implantation des nouveaux outils d'inspection portant sur la compétence.
- En collaboration avec le Collège des médecins du Québec, révision des outils et informations ayant trait à l'activité de prescription de radiographies par les physiothérapeutes.
- Participation aux travaux relatifs à la révision de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Activités de représentation auprès de différentes maisons d'enseignement, notamment dans le cadre du Salon des ordres professionnels et de différentes journées carrière par les inspectrices et inspecteurs.
- Des professionnelles et professionnels de la physiothérapie ayant une expertise dans certains domaines ont rencontré à trois reprises les inspectrices et inspecteurs ainsi que les professionnelles et professionnels de l'OPPQ afin de répondre à leurs questions.
- Rencontres d'arrimage entre la présidente du CIP et la secrétaire du CIP.
- Activités de formation continue du CIP et des inspectrices et inspecteurs.

Activités relatives à la formation continue

État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025. Il balise les obligations des membres de l'Ordre en matière de maintien et de mise à jour des compétences et met notamment en place une vérification systématique des heures de formation effectuées. Le Règlement prévoit aussi des sanctions en cas de non-conformité.

Le nouveau Règlement s'inscrit dans la continuité de la *Politique d'amélioration continue des compétences 2022-2025*. La première période de référence a débuté le 1^{er} avril 2025 et prendra fin le 31 mars 2028.

Durant cette période, les membres doivent effectuer au moins 45 heures de formation continue (HFC) et en rendre compte dans leur portfolio Web. Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre doivent se conformer aux exigences du Règlement, à l'exception des membres qui :

- sont à la retraite ;
- pratiquent hors Québec ;
- détiennent un permis restrictif temporaire en attente de réussir un stage ou des activités de formation sous la supervision d'une ou d'un maître de stage pour obtenir un permis régulier.

L'Ordre a une politique, une norme ou une directive sur la formation continue pour ses membres exerçant certaines activités.

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPPQ* précise les obligations réglementaires des membres qui détiennent certaines attestations. Ces membres doivent consacrer des HFC à des activités de formation qui portent spécifiquement sur le domaine d'activité lié aux attestations :

- 7 HFC dans le cas d'une attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires ;

- 3 HFC pour une attestation de formation pour la prescription de radiographies.

Les HFC liées à ces attestations s'ajoutent aux 45 HFC exigées pour la période de référence.

Activités de formation continue

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (collèges, universités, autres).

Le programme de formation continue de l'OPPQ vise à maintenir et à développer les compétences des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie. Le conseil d'administration de l'OPPQ a adopté une *Politique du programme de formation continue* qui fixe les orientations de ce programme.

Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

Dispenses de formation continue

Le Règlement prévoit des dispenses d'activités de formation continue. Au cours de l'exercice 2025-2026, 82 demandes ont été reçues au total et 61 dispenses ont été accordées.

	Nombre de demandes	Nombre de membres concernés
Demandes de dispenses reçues	82	72
Dispenses accordées	61	54

Activités relatives au respect des obligations de formation continue liées aux attestations

Les membres qui n'ont pas complété les HFC exigées à la fin de la période de référence reçoivent un avis de la secrétaire de l'Ordre leur accordant un délai de 60 jours pour rectifier la situation.

À l'expiration de ce délai, le conseil d'administration (CA) suspend l'attestation de la ou du membre qui n'a pas suivi le total des heures de formation exigées pour l'attestation en question, et ce, jusqu'à ce que le CA ait reçu la preuve qu'elle ou qu'il a remédié à son défaut de formation continue.

Activités de formation continue en éthique et en déontologie

En 2025-2026, le programme de formation continue de l'Ordre proposait à ses membres 10 formations en ligne portant sur les thèmes de l'éthique et de la déontologie. Ces formations sont optionnelles et accessibles à l'ensemble des membres.

Titre de la formation	Durée	Format	Nombre d'inscriptions	Remarque
L'éthique et la physiothérapie	4 HFC	En ligne	70	Développée par l'OPPQ en collaboration avec l'Université de Montréal
Interagir et communiquer avec son client : les bonnes pratiques en physiothérapie	3 HFC	En ligne	38	Développée par l'OPPQ en collaboration avec l'Université de Montréal
Traitements en physiothérapie : les aspects déontologiques de la pratique	3 HFC	En ligne	34	Développée par l'OPPQ en collaboration avec l'Université de Montréal
Relations intimes et inconduites sexuelles (capsule Info Déonto)	0,5 HFC	En ligne	96	Développée par l'OPPQ
Le secret professionnel (capsule Info Déonto)	0,5 HFC	En ligne	139	Développée par l'OPPQ
L'équité, l'éthique et l'allocation des ressources en physiothérapie	1 HFC	En ligne	3	Rediffusion d'une conférence donnée dans le cadre de l'événement Physiothérapie 360°
Viser une tenue des dossiers conforme aux attentes	2 HFC	En ligne	188	Développée par l'OPPQ
Le Règlement 94m : mieux le comprendre pour mieux l'appliquer	3 HFC	En ligne	216	Développée par l'OPPQ
Les enjeux de l'IA pour les professionnels de la santé canadiens	1 HFC	En ligne	8	Rediffusion d'une conférence donnée dans le cadre de l'événement Physiothérapie 360°
Pour des services de physiothérapie davantage humains et à l'écoute des besoins!	1 HFC	En ligne	4	Rediffusion d'une conférence donnée dans le cadre de l'événement Physiothérapie 360°

Autres activités relatives à la formation continue des membres

Déclaration des incidents et des accidents

Aucun incident ou accident n'a été rapporté lors de la tenue des activités de formation du programme de l'Ordre en 2025-2026.

Programme de formation continue

Événement Physiothérapie 360° — édition 2025 en mode hybride

Les 8 et 9 novembre 2025 a eu lieu la 14^e édition de l'événement Physiothérapie 360°. Cette édition s'est tenue au Centre des congrès de Québec. L'ensemble des conférences a été rediffusé pour les participantes et participants jusqu'au 12 janvier 2026.

Physiothérapie 360° est l'événement annuel de développement professionnel des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie du Québec. Physiothérapie 360° traite de sujets d'actualité liés à la réalité du travail clinique et aux nouveaux défis de la physiothérapie.

Conçue dans un format hybride, l'édition 2025 a été l'occasion pour les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie d'approfondir leurs connaissances et d'obtenir jusqu'à 16 HFC.

Au total, 1095 personnes ont assisté aux conférences cette année.



Activités de formation organisées par l'Ordre

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le programme de l'Ordre a compté 3594 inscriptions dans l'une ou l'autre des 127 formations offertes en salle, en ligne ou en mode hybride. Aucune des activités de formation du programme de l'Ordre n'est obligatoire.

Le programme de formation continue favorise la collaboration intradisciplinaire entre les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie au moyen de formations offertes conjointement aux deux titres professionnels ainsi que par l'adaptation du contenu pédagogique.



Activités facultatives organisées par l'Ordre

No	Titre	Public cible	HFC	Nombre d'inscriptions
512	Obstacles biopsychosociaux à la récupération (Partie 1) : Identification et interventions en physiothérapie	Tous	7	50
518	Chutes et troubles de l'équilibre chez la personne âgée (Partie 1) : connaissances de base et évaluation	pht	13	40
530A	Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : cours de base	pht	32	80
538	Interventions auprès de la personne âgée ayant des troubles de la stabilité posturale (trouble de l'équilibre) (Partie 1) : connaissances de base	T. phys.	13	37
543	Articulation temporo-mandibulaire : formation de base en évaluation et traitement de l'ATM en physiothérapie	pht	14	30
546	Le diagnostic émis par le physiothérapeute	pht	3	17
590	Facilitation proprioceptive neuromusculaire (Partie 1) : application en physiothérapie	Tous	13	15
654	Facilitation proprioceptive neuromusculaire (Partie 2) : les ceintures et intégration clinique	Tous	13	14
657	Soins de plaies : Intégration clinique de l'évaluation, de la prévention et des traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	pht	20	14
658	Soins de plaies : Les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapique	Tous	20	15
664	Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du technologue en physiothérapie	T. phys.	20	16
665	Chutes et troubles de l'équilibre chez la personne âgée (Partie 2) : connaissances avancées, analyse et traitement	pht	13	19
723	L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique	Tous	1	8
725	Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie	Tous	1	15
728	Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : intégration clinique	pht	26	22
733	Impacts des anti-inflammatoires sur la conduite clinique en physiothérapie	Tous	6	45
737	À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes	Tous	6	19
741	L'imagerie médicale du bassin et des hanches : pour rester hip en physiothérapie!	Tous	1	15
801	Évaluation et traitement en physiothérapie des principaux types de céphalées	pht	19,5	64
802	Le syndrome <i>pusher</i> (latéropulsion) post-AVC : aspects cliniques en réadaptation	Tous	1	9
804	Contrôle postural : mieux équilibrer ses interventions selon les différentes pathologies	Tous	7	98
807	L'œdème, cet adversaire dont il faut prendre soin en toute sécurité	Tous	1,5	21
810	L'imagerie médicale du rachis : un élément indispensable au succès thérapeutique?	Tous	1	17
811	Les rayons X du genou : un trésor caché d'information pour orienter vos interventions en physiothérapie	Tous	1	16
813	La PSP : un trouble moteur atypique à découvrir pour mieux intervenir	Tous	1	9

No	Titre	Public cible	HFC	Nombre d'inscriptions
822	La maladie de Parkinson : des connaissances théoriques à l'expertise clinique	Tous	7	98
823	Rééducation vestibulaire en physiothérapie : raisonnement clinique	pht	15	37
825	Réadaptation post-AVC : quand la marche devient un défi	Tous	1	6
826	L'imagerie médicale de la cheville : quand on ne sait plus sur quel pied danser!	Tous	1	18
827	Les blessures au membre supérieur dans la pratique de l'escalade	Tous	1	7
829	<i>Knee Osteoarthritis Management in Physiotherapy</i>	Tous	1	6
830	Les chutes et l'incontinence chez la femme âgée : quels sont les liens?	Tous	1	5
831	Coiffe des rotateurs : chirurgie ou traitement conservateur	Tous	1	25
832	Danseurs, douleurs et tests fonctionnels : ce qu'il faut savoir	Tous	1	49
833	Manifestations musculosquelettiques des maladies systémiques : dépistage en physiothérapie	pht	20	53
834	Un nouveau guide de pratique clinique pour la prise en charge des lésions professionnelles de la coiffe des rotateurs de l'épaule	Tous	1	7
835	Congé précoce assisté (CPA) pour la clientèle AVC : impact d'un projet pilote prometteur	Tous	1	3
836	Un voyage dans le monde des exercices fonctionnels du membre inférieur : exploration clinique et scientifique des fondements	Tous	1,5	12
837	Arthroplastie de la hanche et du genou : impacts d'un congé précoce en physiothérapie	Tous	1	12
838	Approches innovantes pour mieux comprendre le rôle de la proprioception sur le contrôle moteur et postural	Tous	1,5	44
839	Prévenir le déclin fonctionnel par l'exercice chez les aînés après une blessure mineure	Tous	1	14
840	L'entraînement physique chez les jeunes : le bon, la brute et le truand	Tous	1	3
842	Chutes et troubles de l'équilibre chez la personne âgée — Partie 2 : connaissances avancées et traitement des troubles de la stabilité posturale pour les technologues en physiothérapie	T. phys.	13	32
845	À quel point devons-nous être spécifiques dans la prescription de nos exercices pour les troubles musculosquelettiques?	Tous	1	38
848	Traiter les troubles oculo-moteurs : maximiser la synergie entre la physiothérapie et l'optométrie	Tous	1,5	28
849	Mieux soutenir les cliniciens, les personnes aînées et leurs proches lors de la planification du congé hospitalier	Tous	1	10
852	Rééducation vestibulaire en physiothérapie — Formation de base	pht	25	182
853	Capsule info-déonto — Le secret professionnel	Tous	0,5	139
855	Rééducation vestibulaire avancée en physiothérapie : vertiges et étourdissements positionnels	pht	11	59
856	Le libellé pronostique en physiothérapie	Tous	3,5	85
857	Capsule info-déonto — Relations intimes et conduites sexuelles	Tous	0,5	96
858	L'éthique et la physiothérapie	Tous	4	70
859	Individus lombalgiques : effets des exercices sur la douleur perçue	Tous	1	31
860	Traitements en physiothérapie : les aspects déontologiques de la pratique	Tous	3	34

No	Titre	Public cible	HFC	Nombre d'inscriptions
861	Interagir et communiquer avec son client : les bonnes pratiques en physiothérapie	Tous	3	38
862	Utilisation des lasers thérapeutiques pour des conditions musculosquelettiques	Tous	3	8
864	Seriez-vous prêts à recevoir un cycliste en clinique ?	Tous	1	7
865	L'entrepreneuriat pour tous les professionnels de la physiothérapie	Tous	1	9
866	Le <i>freezing</i> : un trouble du mouvement possible à déjouer ?	Tous	1	17
867	L'entraînement avec occlusion vasculaire en physiothérapie (<i>Personalized Blood Flow Restriction</i>)	Tous	1	6
868	Tour d'horizon sur la préréadaptation	Tous	1	1
869	La rééducation périnéale pratiquée par un homme : pourquoi pas ?	Tous	1	1
870	Douleur reliée à la coiffe des rotateurs : est-ce que le type d'exercices influence les résultats ?	Tous	1	31
871	L'équité, l'éthique et l'allocation des ressources en physiothérapie	Tous	1	3
872	Déjouer le cerveau pour mieux gérer la douleur (<i>Perceptual trickery and its role in pain management</i>)	Tous	1	26
873	Cancer du sein et physiothérapie	Tous	1	14
874	Symptômes persistants chez les TCCL/CC : synthèse des données probantes	Tous	1	21
875	L'entretien motivationnel : comment accompagner mon patient vers un changement	Tous	1	14
878	La téléadaptation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson : faisabilité et bénéfices	Tous	1	7
879	Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : punctures avancées	pht	14	16
880	Le Règlement 94m : mieux le comprendre pour mieux l'appliquer	Tous	2	216
881	Viser une tenue des dossiers conforme aux attentes réglementaires	Tous	2	188
882	Les nouvelles activités professionnelles des pharmaciens	Tous	1	26
883	L'écouvillonnage des plaies en physiothérapie	pht	1	4
884	La physiothérapie : un rôle clef dans la prise en charge de la COVID longue	Tous	1	6
885	Douleur, race et ethnicité : remettre en question les mythes persistants sur la signification de ces concepts	Tous	1	7
886	Retards moteurs chez le jeune enfant : reconnaître et traiter l'amyotrophie spinale	Tous	1	2
887	Conjuguer pratique et recherche dans les milieux cliniques : enjeux et bénéfices	Tous	1	1
888	Prise en charge d'un patient avec céphalée cervicogénique, données probantes et astuces cliniques	Tous	1	12
889	Mise à jour sur la prise en charge des tendinopathies	Tous	1	15
890	Application des traitements de groupe en gestion de la douleur persistante	Tous	1	11
891	Atelier : stimuler le réflexe de la physiothérapie dans le réseau par la pratique en GMF	Tous	1	7
892	Contrer la désinformation scientifique en physiothérapie	Tous	1	8

No	Titre	Public cible	HFC	Nombre d'inscriptions
893	Parcours des patients en première ligne au Québec : la place des professionnels de la physiothérapie et de l'intelligence artificielle	Tous	1	1
894	Atelier : développer des formations innovantes et pertinentes en milieu de travail à l'aide du modèle de Fink	Tous	1	4
895	La pertinence de l'utilisation des questionnaires en physiothérapie	Tous	1	6
896	Le phénomène de non-utilisation apprise en neuro-réadaptation	Tous	1	2
897	Les blessures de ski de fond, ça mange quoi en hiver ?	Tous	1	5
900	Qualité des soins de l'épaule par les professionnels en physiothérapie : enquête et opportunités d'optimiser l'intradisciplinarité	Tous	1	1
901	Impacts de la Loi 25 sur la gestion des données personnelles en pratique privée	Tous	1	13
902	Dépister le déclin fonctionnel à l'unité de courte durée gériatrique : présentation d'un projet innovant	Tous	1	13
903	Prescri-nature pour les professionnels de la physiothérapie	Tous	1	18
904	Les manipulations articulaires périphériques en physiothérapie	pht	42	6
909	L'épaule : repenser son raisonnement clinique	Tous	7	78
912	Optimisation des modèles de soins en physiothérapie : les deux professionnels à leur plein potentiel	Tous	1,5	6
913	Les enjeux de l'IA pour les professionnels de la santé canadiens	Tous	1	8
914	Physiothérapie pour les dysfonctions craniocervicales du bébé et de l'enfant	Tous	1	8
915	Étourdissements Persistants Posturaux-Perceptifs (EPPP)	Tous	1	54
916	Choisir avec soin : comment réduire l'iatrogénie dans les problèmes neuromusculosquelettiques	Tous	1	6
917	Comment intégrer l'évaluation et le traitement du tissu neuroméningé dans les douleurs musculosquelettiques ?	Tous	1	47
918	Formes juvéniles, jeune et tardive de la maladie de Parkinson : quelles sont les différences ?	Tous	1	7
919	Les dysfonctions respiratoires : de nouveaux défis pour la physiothérapie ?	Tous	1	8
920	Pour des services de physiothérapie davantage humains et à l'écoute des besoins !	Tous	1	4
921	Démystifier les guides de pratique clinique	Tous	1	3
922	Identifier, tester et adapter le traitement des personnes qui présentent un trouble cognitif	Tous	1	21
923	La physiothérapie au Guichet d'accès à la première ligne (GAP) : l'expérience du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	Tous	1	1
924	Accessibilité à la physiothérapie en régions éloignées via l'intradisciplinarité et la téléadaptation	Tous	1	6
925	La conduite en contexte de capsulite est-elle gelée ? Science, expérience et interdisciplinarité	Tous	1	20
926	Agir pour moi : un outil de choix pour la gestion de la douleur chronique	Tous	1	20
927	Mesures de contrôle : un dernier recours	Tous	1	13
930	Cannabis 101 — traitement de la douleur	Tous	1	17

No	Titre	Public cible	HFC	Nombre d'inscriptions
938	Leader valeureux — Oser faire la différence !	Tous	1	11
939	L'exosquelette motorisé pour la réadaptation locomotrice des personnes ayant une atteinte neurologique : un pas vers l'avenir	Tous	1	2
940	Comment distinguer les conditions menant au malaise post-effort	Tous	1	20
941	L'arthroplastie du genou et de la hanche : optimiser la contribution de la physiothérapie	Tous	1	16
942	La santé pelvienne chez les femmes actives	Tous	1	2
943	À l'aventure contre la douleur : une approche innovante pour les personnes souffrant de douleur chronique	Tous	1	29
944	Entraînement à la marche à haute intensité : le prochain chapitre en réadaptation post-AVC	Tous	1	13
945	Accès à la physiothérapie en première ligne : apport de l'intelligence artificielle et des IPS	Tous	1	16
946	Interventions et formations à la mode en physiothérapie musculosquelettique : en as-tu vraiment besoin ?	Tous	1	9
947	Réflexion sur l'histoire de la physiothérapie, son rôle dans le monde et la société québécoise	Tous	1	7
948	Les agents électrophysiques en physiothérapie : des données probantes à la réalité clinique !	Tous	1	7
949	Douleur neuropathique, nociceptive et nociplastique : les perspectives en réadaptation !	Tous	1	21
950	Apprentissage chez les patients vivant avec un trouble neurocognitif : penser autrement	Tous	1	54
951	La physiothérapie environnementale : un domaine de pratique naturel	Tous	1	3
952	Midi-recherche du 21 octobre 2025	Tous	1	159
953	Midi-recherche du 10 février 2026	Tous	1	199
TOTAL				3 594

Courtage en connaissances

Parmi les activités de courtage en connaissances de l'Ordre, on note :

- Rechercher et inventorier des données probantes pertinentes liées à une problématique ou à une pratique émergente.
- Produire des documents de synthèse.
- Faciliter le développement des habiletés d'interprétation scientifique par de la formation.
- Gérer des projets de transfert des connaissances.
- Systématiser les processus de transmission du savoir.

Cette année, l'Ordre a effectué les activités de courtage suivantes :

- Tenue de deux activités de transfert des connaissances «Midi-recherche».
- Promotion du nouveau Centre de documentation sur le site Web de l'Ordre et rédaction d'un article dans la revue *Physio-Québec*.
- Diffusion de guides de pratiques et de ressources cliniques avec l'envoi aux membres d'une toute nouvelle infolettre en lien avec le Centre de documentation.
- Mise à jour des ressources et des grilles d'analyse pour la diffusion.

Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Composition du Bureau du syndic

Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2026 selon le statut d'emploi.

Syndique

- **Judith Brillant**, T. phys.

Syndiques adjointes et syndic adjoint

- **Diane Breton**, pht
- **Maude Laliberté**, pht
- **Catherine Liu-Castanet**, pht
- **Régis Paillé**, T. phys.

	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Syndique	1	0
Syndiques adjointes et syndic adjoint, s'il y a lieu	3	1
Syndique correspondante et syndic correspondant, s'il y a lieu	0	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

En plus de recevoir des demandes d'enquête à l'égard des agissements des membres de l'Ordre, le Bureau du syndic reçoit des demandes d'information (par téléphone ou par courriel) ou des signalements sans que ceux-ci soient appuyés par une demande d'enquête formelle. Au cours de la période 2025-2026, le Bureau du syndic a reçu 24 signalements ainsi que 490 demandes d'information.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Bureau du syndic a ouvert 93 dossiers visant 81 membres (52 physiothérapeutes et 29 technologues en physiothérapie). Les allégations portaient sur différents manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 23 exerçaient dans des établissements publics, 53 en milieu privé, 1 en soins et services à domicile privés, un dans un établissement privé de santé, un dans un organisme parapublic ou gouvernemental ou société d'État ou ordre professionnel et deux sans lieu d'exercice.

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2025	124
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	93
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	51
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	14
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre de l'Ordre	4
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle (CIP)	14
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par une ou un membre du personnel de l'Ordre	1
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information	9
Total des membres faisant l'objet d'enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	81
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	118
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	8
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	10
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	28
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	72
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	98

Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	8
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	110
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	20
Enquêtes fermées pour les transmettre à une syndique <i>ad hoc</i> ou à un syndic <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où une immunité a été accordée à la ou au membre	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la ou le membre (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	54
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	23
Enquêtes autrement fermées	13

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

Le Bureau du syndic ou une syndique *ad hoc* ou un syndic *ad hoc* peut juger nécessaire de transmettre des informations au comité d'inspection professionnelle si la compétence professionnelle de membres faisant l'objet d'une enquête est remise en cause.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndics <i>ad hoc</i> au cours de l'exercice	23

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

La plainte d'une syndique ou d'un syndic, d'une syndique adjointe ou d'un syndic adjoint ou d'une syndique *ad hoc* ou d'un syndic *ad hoc* peut requérir la radiation provisoire immédiate de la partie intimée ou la limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles.

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate adressées au conseil de discipline au cours de l'exercice

	Nombre
Lorsqu'il est reproché à la partie intimée d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	1
Lorsqu'il est reproché à la partie intimée d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à la partie intimée de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'elle détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à la partie intimée d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise si elle continue à exercer sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à la partie intimée d'avoir fait entrave à l'inspection professionnelle	0

Requêtes en suspension ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Une syndique ou un syndic peut, lorsqu'il est d'avis qu'une poursuite intentée contre une ou un membre pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus a un lien avec l'exercice de la profession, requérir du conseil de discipline qu'il impose immédiatement à cette professionnelle ou ce professionnel soit une suspension ou une limitation provisoire de son droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre, soit des conditions suivant lesquelles elle ou il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre.

Requêtes adressées au conseil de discipline au cours de l'exercice

	Nombre
Imposant immédiatement à la ou au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	1
Imposant immédiatement à la ou au membre des conditions suivant lesquelles elle ou il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre	0

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Enquêtes rouvertes à la suite d'un avis du comité de révision suggérant au Bureau du syndic de compléter son enquête.

	Nombre
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	8
Enquêtes rouvertes et fermées au cours de l'exercice (au total)	7
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	7
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Enquêtes des syndiques *ad hoc* et syndicats *ad hoc*

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2025	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	4
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	1
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande de la syndique ou du syndic	3
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	3
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars 2026	2

Décisions rendues par les syndiques *ad hoc* ou syndic *ad hoc*

Décisions rendues par les syndiques *ad hoc* ou syndic *ad hoc* au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (selon le motif principal de ne pas porter plainte) (au total)	3
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les référer au comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où une immunité a été accordée à la ou au membre	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la ou le membre (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	2
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	0
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	0

État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndiques *ad hoc* ou syndic *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndic <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2025	3 ¹
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndiques <i>ad hoc</i> ou syndic <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	8 ²
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	26
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndic <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	6 ³
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	6
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndiques <i>ad hoc</i> ou syndic <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2026	5

1 3 plaintes, dont 1 concerne 3 dossiers d'enquête.

2 8 plaintes, dont 1 concerne 4 dossiers d'enquête.

3 6 plaintes, dont 1 concerne 3 dossiers d'enquête.

Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndiques *ad hoc* ou syndics *ad hoc*

	Nombre de plaintes dans chacune des catégories d'infractions
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons d'origine ethnique, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	1
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par la ou le membre	4
Infractions liées au comportement de la ou du membre	3
Infractions liées à la publicité	2
Infractions liées à la tenue des dossiers de la ou du membre	3
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	1
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations de la professionnelle ou du professionnel par un tribunal canadien	0



Formation des membres du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

Autres activités du Bureau du syndic

Au courant de la dernière année, les membres du Bureau du syndic ont assisté à différentes activités de formation continue pertinentes pour leur travail.

Le Bureau du syndic a également été impliqué dans le développement et la mise à jour de différents outils à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie*.

Une révision approfondie de la démarche d'enquête au Bureau du syndic a été réalisée dans la dernière année. Cette démarche a permis de dégager certains constats et d'établir un plan de mise en œuvre des solutions retenues.

Tribunal des professions

Le Bureau du syndic n'a interjeté aucun appel auprès du Tribunal des professions.

Demande d'accès à l'information

Deux demandes d'accès à l'information ont été acheminées au Bureau du syndic.

Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



Activités du comité de révision des décisions du Bureau du syndic

Mandat

Le comité de révision des décisions du Bureau du syndic est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Bureau du syndic la tenue d'une enquête au sujet d'une ou d'un membre, un avis relativement à la décision d'une syndique ou d'un syndic de ne pas porter plainte contre cette ou ce membre devant le conseil de discipline.

Membres du comité

- **Sébastien Dufresne**, pht, membre et président
- **Karen Beaulieu**, pht, membre et présidente suppléante
- **Marie Saulnier**, pht, membre

Représentantes et représentant du public nommés par l'Office des professions

- **Lise Bertrand**
- **Marie-Josée Lemieux**
- **Guy Levesque**

Secrétaire

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire (jusqu'au 1^{er} février 2026)
- **M^e Anne-Sophie Jolin**, directrice générale adjointe et secrétaire (à partir du 2 février 2026)

Secrétaires adjointes

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire adjointe (à partir du 2 février 2026)
- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, directrice des services juridiques et de l'admission et secrétaire adjointe (en congé à partir du 7 janvier 2026)
- **M^e Louise Richard**, directrice des services juridiques et secrétaire adjointe (en remplacement de M^e Thériault de Carufel à compter du 7 janvier 2026)

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	Nombre
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	9
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de réception de la décision d'une syndique ou d'un syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	9
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par la personne demanderesse au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)	8
■ Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	8
■ Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Le comité s'est réuni à huit reprises pour étudier les demandes de révision reçues.

Nature des avis rendus par le comité de révision

Nombre d'avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice selon la nature des conclusions

	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	7
Suggérant à une syndique ou à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'une syndique ou d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, prendra la décision de porter plainte ou non	1

Aucun des avis rendus ne comportait une suggestion à une syndique ou à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activité de formation offerte au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	6	0

Activités du conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre une ou un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Membres

Présidentes

- M^e Manon Lavoie
- M^e Hélène Desgranges
- M^e Isabelle Martel
- M^e Lyne Lavergne

Physiothérapeutes

- Marjolaine Boulay
- Anne-Marie Breton
- Sonia Bureau
- Lucie Dubreucq
- Barbara Hamelin
- Benjamin Lou (jusqu'au 23 juin 2025)
- Danny-Ève Martin
- Martin Poirier
- Hélène Riverin
- Camille St-Pierre

Technologues en physiothérapie

- Nadia Dugas
- Katerine Gagnon-Ouellet

Secrétaires

- M^e Mélanie Asselin, secrétaire suppléante
- M^e Audrey Benoit, secrétaire (jusqu'au 5 janvier 2026)
- M^e Jean-Alain Corbeil, secrétaire suppléant (à partir du 29 août 2025)
- M^e Louise Richard (en remplacement temporaire de M^e Thériault de Carufel à partir du 30 janvier 2026)
- M^e Geneviève Roy, secrétaire suppléante
- M^e Daphné Thériault de Carufel, secrétaire et secrétaire suppléante (en congé à partir du 7 janvier 2026)

Le conseil de discipline a tenu 12 journées d'audience au cours de l'année financière 2025-2026.

Plaintes au conseil de discipline

Au cours de l'exercice 2025-2026, huit nouvelles plaintes ont été déposées.

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4 ¹
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	8
Plaintes portées par une syndique ou un syndic ou par une syndique adjointe ou un syndic adjoint	8
Plaintes portées par une syndique ad hoc ou un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	4
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	8

1 Le rapport annuel de l'exercice 2024-2025 affichait par erreur trois plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent, alors qu'il aurait fallu lire quatre plaintes pendantes.

Décisions rendues au cours de l'exercice 2025-2026

	Nombre
Déclarant la partie intimée coupable	0
Décision imposant une sanction	0
Décision sur culpabilité	0
Déclarant la partie intimée coupable et imposant une sanction	6
Retrait de la plainte	0

Parmi ces décisions, 6 ont été rendues par le conseil de discipline dans un délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Sanctions imposées par le conseil de discipline

	Nombre
Amende	0
Radiation	1
Radiation et amende	5

Appels devant le Tribunal des professions

Aucune décision sur la culpabilité ou sur la sanction n'a été portée en appel au Tribunal des professions du Québec.

Aucune audience n'a eu lieu concernant un appel sur la culpabilité et la sanction ; une décision a été rendue.

Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline a formulé une recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

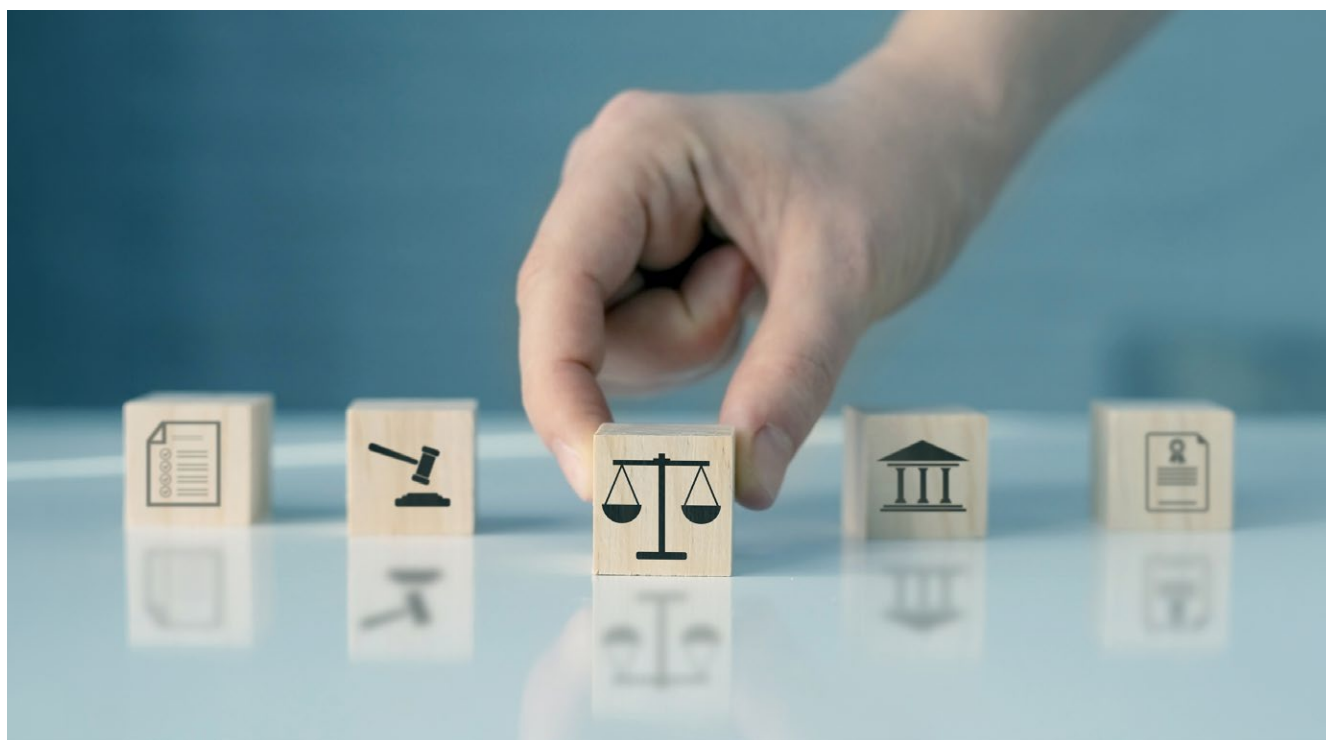
Requêtes en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars 2025.

Une requête pour réinscription a été reçue au cours de l'exercice 2025-2026. Conséquemment, une décision a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Formation des membres du conseil de discipline, autres que les présidentes et présidents, relative à leurs fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	12	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	12	0



Activités relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions*

Mandat

Dans le cadre de sa mission, l'Ordre protège le public, notamment contre les agissements de toute personne physique ou morale qui exerce illégalement les activités réservées aux membres de l'OPPQ, telles qu'inscrites au *Code des professions*, ou qui usurpe les titres, abréviations et initiales qui leur sont réservés.

Activités

Au cours de la période 2025-2026, la Direction des services juridiques a traité 37 dossiers portant sur l'exercice illégal d'une ou de plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé ou les deux à la fois.

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	8
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	29
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	29
Amener une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre dont elle ou il est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis au Bureau du syndic une information selon laquelle une ou un membre a commis une infraction, ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par une syndique ou un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	21
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	21
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	1
Mises en demeure ou avis formels	6
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	14
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	16

Poursuites pénales

	Nombre
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	3
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
Amener une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont elle ou il est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis au Bureau du syndic une information selon laquelle une ou un membre a commis une infraction, ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par une syndique ou un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
où la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Amener une ou un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont elle ou il est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
où la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
où la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis au Bureau du syndic une information selon laquelle une ou un membre a commis une infraction, ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par une syndique ou un syndic	0
où la partie intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
où la partie intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice	3
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Trois poursuites pénales étaient pendantes au 31 mars 2026.

Aucune créance irrécouvrable liée aux infractions pénales n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025-2026.

Activités relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités concernant la protection du public

L'Ordre a participé aux activités des comités présentés au tableau ci-dessous.

Nom du comité	Mandat	Nombre de rencontres
Groupe de travail sur l'élargissement des pratiques professionnelles Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Consultation sur l'élargissement des pratiques professionnelles dans le domaine du musculosquelettique et de la réadaptation physique	1
Groupe de travail sur le chantier des kinésiologues Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) Office des professions Fédération des kinésiologues du Québec (FKQ) Association des établissements privés conventionnés (AEPC)	■ Phase 1 : documenter les balises ministérielles en lien avec les activités des kinésiologues ■ Phase 2 : documenter la situation des éducatrices et éducateurs physiques ainsi que des personnes diplômées en thérapie du sport en emploi dans le réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS) dans le contexte des nouvelles balises concernant le rôle des kinésiologues ■ Émettre une recommandation quant au titre d'emploi à retenir pour les éducatrices et éducateurs physiques ainsi que les personnes diplômées en thérapie du sport actuellement en emploi dans le RSSS	2
Comité-conseil 3.73 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)	Suivi des travaux réglementaires en préparation — travaux en lien avec la reconnaissance de nouvelles professionnelles et de nouveaux professionnels de la santé responsables des travailleuses et travailleurs	3

Nom du comité	Mandat	Nombre de rencontres
Table de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux (TCIPSSS) (29 ordres professionnels de la santé et des services sociaux)	- Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun, pour le mieux-être de la santé de la population - Favoriser l'émergence de pratiques collaboratives efficaces - Faire connaître les activités de collaboration et les réalisations aux différents publics (membres, population, partenaires, parties prenantes) - Faciliter les prises de position publiques dans certains dossiers communs concernant la protection du public et la santé de la population	2
Comité consultatif et de coordination — continuum douleur chronique Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	- Amélioration de l'accessibilité à des soins et des services pour la gestion de la douleur chronique - Rôle de la patiente ou du patient - Soutien aux cliniciennes et aux cliniciens dans l'approche en gestion de la douleur	1
Collaboration interordres en santé et relations humaines — table sectorielle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	Discussions portant sur les préoccupations des ordres quant aux développements sectoriels, à l'environnement législatif et réglementaire ainsi qu'aux politiques gouvernementales	3
Coalition québécoise pour la réduction de la maladie	- Reconnaître que la réduction de la maladie est l'un des piliers d'un réseau de la Santé et des Services sociaux plus efficace, plus humain et plus résilient - Élaborer un plan stratégique de la réduction de la maladie - Investir massivement en réduction de la maladie dans l'ensemble des sphères de notre société - Se doter d'outils et d'indicateurs gouvernementaux permettant d'observer la maladie et sa réduction	1
Table ronde sur l'accès au crédit d'impôt pour personnes en situation de handicap dans un contexte de surdité, de malentendance ou de perte d'audition (Audition Québec)	- Identifier les blocages au niveau de la patientèle sourde et des professionnelles et professionnels médicaux limitant l'accès au crédit d'impôt - Identifier des outils technologiques de soutien pour les demandes de crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) axées vers les professionnelles et professionnels médicaux et la patientèle - Soutenir le MSSS dans ses réflexions sur les freins inhérents au processus	2
Groupe de travail interordres sur l'encadrement de l'intelligence artificielle (CIQ)	Établir des lignes directrices communes aux ordres professionnels pour l'encadrement de l'utilisation des outils reposant sur des technologies d'intelligence artificielle. Ces lignes sont destinées aux professionnelles et professionnels québécois ainsi qu'à la permanence des ordres.	3

Autres activités relatives au rôle sociétal

Au cours de l'année 2025-2026, l'OPPQ est intervenu auprès de différentes instances pour participer à la réflexion sur des projets et enjeux importants, notamment en matière de réglementation et d'offre de soins et de services à la population.

Productions réalisées dans le cadre d'une consultation

- Lettre transmise à la Commission de l'économie et du travail, concernant la *Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins* (PL68)
- Mémoire sur le projet de loi modifiant le *Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles* (PL67)
- Participation à des consultations, pilotées par l'Office des professions, sur la modernisation du système professionnel
- Participation à une consultation visant l'établissement d'orientations destinées à la rédaction d'une politique nationale de première ligne par le MSSS
- Mémoire présenté dans le cadre du Projet de loi n° 15, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*
- Argumentaire présenté à l'intention du comité consultatif d'experts sur l'exercice du diagnostic dans le domaine de la santé physique
- Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la *Politique nationale sur les soins et les services de soutien à domicile* (SAD)
- Participation à la consultation de l'Office des professions en lien avec le socle commun des compétences pour le diagnostic en santé physique par certaines professionnelles et certains professionnels de la santé
- Réponse à une consultation du Collège des médecins du Québec (CMQ) sur un projet de règlement visant l'encadrement des tests à l'effort effectués par les kinésiologues
- Lettre de réponse à une consultation du Collège CDI à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux sur la création d'un nouveau programme d'intervention en santé physique

- Lettres transmises à l'Office des professions du Québec sur l'encadrement des thérapeutes du sport dans le système professionnel
- Réponse à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant les orientations de l'Ordre pour l'utilisation des punctures physiothérapiques avec aiguilles sèches et le drainage lymphatique par ses membres

L'OPPQ n'a participé à aucune audition en commission parlementaire sur des sujets relevant de sa compétence.

Projets émanant des instances gouvernementales

- Participation aux rencontres statutaires avec le MSSS sur l'optimisation des trajectoires de soins liées aux troubles musculosquelettiques
- Participation aux rencontres statutaires avec le MSSS sur l'optimisation du système professionnel
- Participation à la consultation préliminaire du MSSS dans le cadre des travaux entourant l'élaboration d'une Stratégie nationale de prévention en santé
- Consultation sur des modifications proposées au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*
- Réponse à une consultation sur le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un thérapeute du sport*
- Réponse à la consultation sur l'encadrement de la profession des techniciens ambulanciers paramédicaux
- Réponse au MSSS à une consultation dans le cadre de la *Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne*
- Participation au panel de discussion au congrès Première ligne en santé (PLS) sur le thème « La prévention et le maintien de l'autonomie des aînés : des solutions concrètes pour agir dès maintenant »
- Participation à la Table nationale d'orientation stratégique en douleur chronique du MSSS
- Proposition de contenu mis à jour pour les pages Web de présentation des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie sur le site du gouvernement du Québec

Participations à des projets de recherche qui touchent la physiothérapie ou autres réflexions

- Projet sur la formation en réadaptation au travail en physiothérapie (Université McGill)
- Projet sur la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) en physiothérapie par les organismes de réglementation et les associations au Canada (Université de Toronto)
- Consultation sur le projet d'un nouveau programme de médecine axé sur la médecine familiale et la première ligne spécifique au réseau public de l'Université du Québec
- Projet de recherche sur l'attrition et la rétention chez les physiothérapeutes et technologues en physiothérapie au Québec : facteurs d'influence et pistes d'action pour favoriser la rétention

Autres interventions

- Réponse aux questions de la SAAQ quant aux demandes de remboursement relatives à des traitements de drainage lymphatique et d'interventions faites à l'aide d'aiguilles sèches
- Réponse à l'Office des professions concernant le projet de *Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par un kinésiologue*
- Énoncé conjoint sur les compétences en allaitement des professionnelles et professionnels de la santé
- Échange avec le cabinet du ministre du Travail, M. Jean Boulet, sur le *Règlement sur la réadaptation*
- Représentations auprès du MSSS et de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en vue d'autoriser de nouveaux allègements relatifs à l'ordonnance d'attribution d'aides à la marche, d'aides à la locomotion et de prothèses
- Rencontre avec la conseillère politique de la ministre responsable déléguée à la Santé et aux Aînés, Sonia Bélanger, concernant la trajectoire de soins pour l'aide médicale à mourir
- Réponse au MSSS et à la RAMQ pour le remboursement des aides techniques recommandées par les technologues en physiothérapie
- Participation au comité thématique *Réadaptation — retour et maintien au travail* de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail

- Lettre d'appui à une demande de financement du consortium de l'Institut de valorisation des données (IVADO) pour produire une formation sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle à l'intention des professionnelles et professionnels de la santé
- Participation à deux rencontres du Centre d'expertise — Dossier santé numérique du MSSS pour la configuration des paramètres relatifs aux continuums de soins en lien avec la physiothérapie. Les travaux sont toujours en cours.
- Consultation auprès des maisons d'enseignement universitaire afin de répertorier les activités de synthèses des acquis dans le cadre de la formation de base en physiothérapie au Québec
- Renouvellement d'un rabais de 50 % destiné aux professionnelles et professionnels qui accueilleront des stagiaires en cours d'année afin de soutenir les maisons d'enseignement dans leur recrutement pour des milieux de stages en physiothérapie
- L'Ordre a diffusé auprès de ses membres les formations suivantes en lien avec son rôle sociétal :
 - Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité (INSPQ)
 - Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre [...] (INSPQ)
 - Le système professionnel québécois : votre allié pour servir le public (CIQ)
 - Impacts climatiques : repenser la santé (INSPQ)

Participations aux forums du Conseil interprofessionnel du Québec

- Direction générale
- Présidence
- Admission
- Bureau du syndic
- Inspection professionnelle
- Conseillères et conseillers juridiques
- Secrétaires de conseils de discipline
- Formation continue (nouveau forum cette année)

Communications avec les membres de l'Ordre

Infolettres et communiqués

L'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres, outre son site Web et ses pages sur les réseaux sociaux.

Physio-Québec Express — bulletin électronique

Diffusion d'informations relatives aux dernières actualités, à la réglementation, aux affaires administratives ainsi qu'aux activités relatives à la profession.

- 18 bulletins envoyés en 2025-2026

inFORMATION Express — bulletin électronique

Diffusion d'informations sur le programme de formation continue de l'Ordre et le congrès annuel Physiothérapie 360°. Ce bulletin est envoyé aux membres qui en ont fait la demande.

- 24 bulletins *inFORMATION Express* envoyés en 2025-2026
- 1 bulletin envoyé en 2025-2026 aux participantes et participants en présentiel de Physiothérapie 360° et 1 bulletin envoyé aux membres y assistant virtuellement

Communiqués — Connexence

Transmission de messages officiels de la Direction générale et du secrétariat de l'OPPQ, tels que les avis d'élections, de renouvellement de la cotisation ou encore de déclaration annuelle d'exercice en société.

- 23 communiqués envoyés en 2025-2026

Physio-Québec — Revue officielle de l'OPPQ (imprimée et numérique)

Publication d'articles de fond relatifs à la vie professionnelle, à la déontologie, à la formation, aux dossiers actuels et à la pratique clinique.

- 2 publications (été 2025 et hiver 2026) : diffusion d'une version numérique à tous les membres et envoi par la poste d'un exemplaire imprimé à 1 154 membres

Section du site Web réservée aux membres

En plus d'une rubrique « Membres » accessible au grand public, l'OPPQ met à la disposition des professionnelles et professionnels de la physiothérapie une section sécurisée dans laquelle il est possible de mettre à jour son dossier de membre, de remplir des demandes d'attestation et d'accéder à d'autres informations d'ordre interne.

Mises à jour 2025-2026

Chaque année, l'OPPQ met à jour les contenus associés :

- à l'assemblée générale annuelle ;
- au renouvellement de l'inscription ;
- aux élections ;
- au concours annuel de bourses et de subventions.

Section grand public du site Web

Afin d'offrir aux membres, au grand public et aux candidates et candidats à l'admission une information de qualité, l'Ordre a effectué plusieurs modifications sur son site Web.

Centre de documentation

Désireux de faciliter l'accès aux meilleures données scientifiques, l'OPPQ met à la disposition des membres un Centre de documentation sur son site Web. Les ressources qui y sont présentées visent à soutenir les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie dans leurs activités cliniques. Près de 50 nouvelles ressources se sont ajoutées au cours de la dernière année, comprenant notamment des mémoires, des projets de recherche, une trajectoire de soins pour la COVID longue et des activités de transfert des connaissances.

Nouveau Code de déontologie

Le nouveau *Code de déontologie des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie* est entré en vigueur le 2 janvier 2026. La page Web « Politiques et règlements du Code de déontologie » a été mise à jour et de nouveaux outils et documents, dont un tableau de concordance présentant en parallèle les articles de l'ancien code et ceux du nouveau, ont été rendus disponibles sur le site.

Modification et bonification de la foire aux questions (FAQ)

Des ajouts et des modifications ont également été apportés aux FAQ «Renouvellement de l'inscription», «Inspection professionnelle», «Questions générales» et «Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)».

Mécanisme d'authentification multifacteur

Au mois de juillet 2025, l'authentification multifacteur a été ajoutée afin d'optimiser la protection du compte des membres contre les éventuels accès non autorisés. Cette nouvelle procédure vise à renforcer considérablement la sécurité des comptes des membres.

Médias sociaux

Pendant une partie de l'année 2025-2026, l'OPPQ a géré deux pages Facebook. L'une de ces pages a été fermée et l'ensemble du contenu a été rassemblé sur une seule page. L'OPPQ dispose également d'une page LinkedIn et une page Instagram a été créée en 2025.

Facebook OPPQ

Diffusion de contenus produits par l'OPPQ et destinés au grand public et partage de contenus portant sur divers aspects de la physiothérapie et de ses professions.

- 46 publications en 2025-2026 sur divers dossiers, dont les faits saillants du CA, les événements passés et à venir ainsi que des actualités.
- 31 publications en 2025-2026 pour faire la promotion du programme de formation continue de l'OPPQ

Facebook Formation continue

Promotion du programme de formation continue de l'OPPQ. La page a été fermée le 1^{er} novembre 2025. Le contenu des formations continues a par la suite migré sur la page Facebook de l'OPPQ.

- 62 publications en 2025-2026.

Instagram OPPQ

Diffusion de contenus produits par l'OPPQ et destinés au grand public ainsi qu'aux membres, et partage de contenus portant sur divers aspects de la physiothérapie et de ses professions. Le compte Instagram a été créé le 28 octobre 2025.

- 21 publications en 2025-2026 sur divers dossiers, dont les faits saillants du CA, les événements passés et à venir ainsi que des informations d'ordre réglementaire et déontologique.
- 29 publications en 2025-2026 pour faire la promotion du programme de formation continue de l'OPPQ

Médias sociaux de la présidence

Pendant les premiers mois de l'année 2025-2026, la présidence de l'Ordre a disposé d'une page Facebook ainsi que d'un compte LinkedIn. Destinées aux membres de l'OPPQ, ces publications rendaient compte des activités de la présidence, du fruit de ses réflexions et de toute information pertinente liée à la pratique.

- Facebook : 6 publications en 2025. La page a été fermée le 13 juin 2025.
- LinkedIn : 7 publications en 2025. La page a été fermée le 13 juin 2025.

Publicité

Campagne de publicité

Mois de la physiothérapie

À l'occasion du mois de la physiothérapie 2025, l'OPPQ a diffusé un communiqué conjoint avec la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ) afin de souligner l'apport indispensable des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie engagés dans la prévention de la santé.

Par cette initiative, l'OPPQ souhaitait mettre en avant certains programmes visant la promotion et la prévention de la santé. À ce titre, les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie ont été invités à partager des initiatives en lien avec ce thème. Celles-ci ont par la suite fait l'objet d'un texte sur le blogue de l'OPPQ et ont été partagées au moyen des réseaux sociaux et de l'infolettre de l'Ordre.

Un rabais sur les formations en ligne a également été octroyé aux membres pendant tout le mois de mai. Enfin, le 1^{er} mai 2025, une publication Facebook sur la page de l'OPPQ et une infolettre ont été diffusées afin de saluer le travail des technologues en physiothérapie et des physiothérapeutes membres de l'Ordre.

Journée des technologues en physiothérapie

Le 15 mai 2025, l'Ordre a salué l'importante contribution des quelque 3 141 technologues en physiothérapie qui prennent soin de la population dans de nombreux milieux, comme les hôpitaux, les centres locaux de santé communautaire (CLSC), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les cliniques, et bien d'autres encore. Des publications sur les comptes Facebook de l'OPPQ et de la présidence ont souligné cette journée qui leur était consacrée.

Journée mondiale de la physiothérapie

La Journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2025, a été l'occasion de reconnaître le travail des quelque 9 800 professionnelles et professionnels de la physiothérapie qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie de la population.

Lors de cette journée, l'OPPQ a profité de l'occasion pour saluer la publication de la nouvelle Stratégie nationale de prévention en santé 2025-2035 dévoilée quelques jours auparavant par le MSSS. Cela permettait de réaffirmer l'apport essentiel des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie, dont les pratiques sont profondément ancrées dans la prévention et la promotion de la santé. Une publication sur le compte Facebook de l'OPPQ a également souligné l'apport des physiothérapeutes et technologues en physiothérapie au Québec.

Campagne de publicité aux fins de recrutement de membres pour contrer ou prévenir une pénurie de main-d'œuvre professionnelle

Aucune campagne publicitaire n'a été déployée.

Lobbyisme

Toujours menées par la présidence de l'OPPQ — poste occupé par Luc J. Hébert, Fellow pht, Ph. D., CD depuis le 13 juin 2025 —, les activités de lobbyisme sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Description	Période de couverture	Institution(s) visée(s)
Représentations afin que les membres de l'OPPQ puissent procéder à l'évaluation globale des besoins justifiant l'attribution d'aides à la mobilité, telles que des prothèses, fauteuils roulants et cannes.	Du 10 juin 2022 au 28 octobre 2026	Ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère du Travail; Régie de l'assurance maladie du Québec
Représentations auprès des instances gouvernementales afin de discuter du rôle accru que les professionnelles et professionnels de la physiothérapie pourraient tenir, notamment mais non exclusivement dans les services de première ligne, et des activités professionnelles qui pourraient leur être autorisées ou reconnues.	Du 10 juin 2022 au 28 octobre 2026	Ministère de la Santé et des Services sociaux; Secrétariat du Conseil du trésor; ministère des Transports; ministère du Travail; ministre responsable de l'Administration gouvernementale; Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail; Office des professions du Québec; Société de l'assurance automobile du Québec
Démarches afin que l'ensemble des membres de l'OPPQ soit autorisé à avoir accès aux renseignements contenus dans le Dossier santé Québec (DSQ) ou à une autre banque de renseignements qui le remplacerait.	Du 10 juin 2022 au 28 octobre 2026	Ministère de la Santé et des Services sociaux; Régie de l'assurance maladie du Québec

Renseignements généraux sur les membres

À la fin de l'exercice 2025-2026, **10 113** membres étaient inscrits au Tableau, dont **6 722** physiothérapeutes et **3 391** technologues en physiothérapie. Cela incluait **553** premières inscriptions (**300** pht et **253** T. phys.) en cours d'année financière.

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	Physiothérapeutes	Technologues en physiothérapie	Total
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025	6 568	3 287	9 855
+ Nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2025-2026 (au total)*	300	253	553
■ Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	14	0	14
■ Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0
■ Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0	0	0
■ Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0	0	0
■ Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance de diplôme, de formation ou d'autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	11	0	11
■ Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0	0	0
■ Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0	0	0
■ Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ Permis spéciaux délivrés	0	0	0
■ Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement donnant ouverture au permis	256	233	489

	Physiothérapeutes	Technologues en physiothérapie	Total
■ Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)**	19	20	39
• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	0	0	0
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0	0	0
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	9	20	29
■ Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec*	8	0	8
■ Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	2	0	2
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2025-2026 et demeurant inscrits au 31 mars, à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice 2024-2025	56	40	96
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre et demeurant radiés au 31 mars 2026	58	46	104
- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice 2025-2026 et demeurant retirés au 31 mars (au total)***	144	143	287
■ à la suite d'un décès	2	0	2
■ à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	142	143	285
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice 2025-2026 (au total), titulaires	6 722	3 391	10 113
■ d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	21	1	22
■ d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0
■ d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0	0	0
■ d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0	0	0
■ d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance de diplôme, de formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	11	0	11
■ d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectué dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0	0	0
■ d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0	0	0
■ d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0	0	0
■ d'un permis spécial	0	0	0
■ d'un permis dit régulier	6 690	3 390	10 080

* Parmi les nouveaux membres physiothérapeutes, 29 ont d'abord été technologues en physiothérapie.

** Au cours de l'exercice, quelques membres ayant reçu un permis délivré en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors Québec et d'autres membres ayant reçu un permis à la suite de la reconnaissance d'une équivalence ont ensuite reçu, au cours du même exercice, soit un permis temporaire délivré conformément à la *Charte de la langue française*, soit un permis régulier.

*** Parmi les membres technologues en physiothérapie retirés, 29 ont changé de titre pour physiothérapeute.

Radiations du Tableau, par motif

Non-paiement de la cotisation : 114

Radiation provisoire : 1

Radiation disciplinaire : 2

Radiation pour non-respect des exigences de l'Office québécois de la langue française : 1

Suspension ou révocation de permis

Suspension provisoire : 1

Exercice au sein des sociétés**Membres inscrits au Tableau à la fin de l'exercice ayant produit une déclaration d'exercice en société**

Type de société	Nombre	Moyen de garantie	Montant prévu de la garantie pour la société, par sinistre et pour l'ensemble des sinistres
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	535		
Membres* physiothérapeutes de l'Ordre et actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	681		
Membres* technologues en physiothérapie de l'Ordre et actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	46		
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	11		
Membres* physiothérapeutes de l'Ordre et associés dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	13	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$
Membres* technologues en physiothérapie de l'Ordre et associés dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	1		
Membre* physiothérapeute de l'Ordre actionnaire dans une SPA et associé dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	1		
Membre* technologue en physiothérapie de l'Ordre actionnaire dans une SPA et associé dans les SENCRL déclarées à l'Ordre	0		

* Ce renseignement exclut les membres de l'Ordre qui sont à l'emploi d'une société ou y œuvrent sur une base contractuelle ainsi que les actionnaires ou sociétaires qui ne sont pas membres de l'Ordre.

Renseignements sur les membres inscrits au Tableau au 31 mars 2026**Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon le genre**

Hommes : 2216 (1 671 pht, 545 T. phys.)

Femmes : 7896 (5050 pht, 2846 T. phys.)

Non binaire : 1 pht

Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon la région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre de pht	Nombre de T. phys.	Nombre total de membres
01	Bas-Saint-Laurent	145	115	260
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	264	211	475
03	Capitale-Nationale	902	275	1 177
04	Mauricie	183	182	365
05	Estrie	476	291	767
06	Montréal	1 868	558	2 426
07	Outaouais	261	37	298
08	Abitibi-Témiscamingue	73	69	142
09	Côte-Nord	47	34	81
10	Nord-du-Québec	23	23	46
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	65	44	109
12	Chaudière-Appalaches	295	195	490
13	Laval	294	179	473
14	Lanaudière	251	261	512
15	Laurentides	431	276	707
16	Montérégie	952	515	1 467
17	Centre-du-Québec	114	118	232
99	Hors Québec	78	8	86

Membres inscrits au Tableau au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Montant		
	Nombre de membres	Cotisation annuelle*	Cotisation spéciale (Fonds de recherche en physiothérapie)
Membre régulier physiothérapeute	6 487	595,70 \$	15 \$
Membre régulier technologue en physiothérapie	3 362	574,82 \$	15 \$
Membre à la retraite physiothérapeute	191	73,03 \$	15 \$
Membre à la retraite technologue en physiothérapie	27	52,16 \$	15 \$
Membre physiothérapeute hors Québec	44	297,85 \$	15 \$
Membre technologue en physiothérapie hors Québec	2	287,41 \$	15 \$

* Payable en un versement le 1^{er} avril 2025 ou en trois versements mensuels consécutifs (1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin 2025).

Membres inscrits au tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

Inscriptions au Tableau

- Avec limitation(s) du droit d'exercer des activités professionnelles : 5
- Avec suspension disciplinaire provisoire : 0

Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars

Délivrance, suspension et reprise d'attestations

Délivrance d'attestations

Utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens* stipule qu'une ou un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2025-2026	73
---	----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2026	902
--	-----

Prescription de radiographies

Le *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ (94h)* stipule qu'une ou un physiothérapeute désirant prescrire des radiographies doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2025-2026	266
---	-----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2026	1 709
--	-------

Manipulations vertébrales et articulaires

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* stipule qu'une ou un physiothérapeute souhaitant procéder à ces manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée à cette fin par l'Ordre.

Manipulations articulaires

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2025-2026	196
---	-----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2026	981
--	-----

Manipulations vertébrales et articulaires

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2025-2026	55
---	----

Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2026	779
--	-----

Écouvillonnage pour la culture de plaie

Les modifications apportées au *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'OPPQ* sont entrées en vigueur le 9 février 2023. Elles stipulent qu'une ou un physiothérapeute désirant procéder à un prélèvement par écouvillonnage pour une culture de plaie dans le cadre de traitements liés aux plaies doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre.

Nombre de membres ayant obtenu l'attestation en 2025-2026	1
Nombre total de membres détenant l'attestation au 31 mars 2026	12

Suspension et reprise d'attestation au cours de l'exercice 2025-2026

Le Règlement stipule que les membres sont tenus de consacrer sept heures de formation continue portant sur les manipulations par période de référence de trois ans, soit entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2025. À la suite du non-respect de ces obligations de formation continue, l'Ordre a procédé à la suspension d'attestations au cours de l'exercice 2025-2026.

Manipulations articulaires

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	342
Nombre de membres auxquels l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	7

Manipulations vertébrales et articulaires

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	44
Nombre de membres auxquels l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	7

Le Règlement stipule que les membres sont tenus de consacrer trois heures de formation continue portant sur les radiographies par période de référence de trois ans, soit entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2025. À la suite du non-respect de ces obligations de formation continue, l'Ordre a procédé à la suspension d'attestations au cours de l'exercice 2025-2026.

Prescription de radiographies

Nombre de membres dont l'attestation a été suspendue	233
Nombre de membres auxquels l'Ordre a accordé une reprise d'attestation	15

Comité consultatif sur les manipulations

Le comité consultatif sur les manipulations s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice.

Comité de révision

Le comité de révision sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

Autorisations spéciales

Pendant l'exercice, **16** autorisations spéciales ont été accordées et **9** ont été renouvelées.

États financiers

31 MARS 2026

101	Rapport de l'auditeur indépendant
	États financiers
103	RÉSULTATS
104	ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
105	FLUX DE TRÉSORERIE
106	SITUATION FINANCIÈRE
107	NOTES COMPLÉMENTAIRES
112	ANNEXE A — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
113	ANNEXE B – RENSEIGNEMENTS REQUIS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
l'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les annexes ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 13 juin 2025, une opinion non modifiée.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.¹

Brossard
Le 12 juin 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	Fonds d'administration générale	Fonds de recherche	Fonds de réserve	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2026 Total	2025 Total
	\$	\$	\$	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	\$	\$
Produits							
Cotisations professionnelles	5 506 104	—	—	—	—	5 506 104	5 215 195
Formation continue	773 582	—	—	—	—	773 582	822 728
Congrès et symposiums	287 896	—	—	—	—	287 896	297 192
Produits d'intérêts sur les placements et dépôts	148 153	2 385	—	3 495	361	154 394	211 272
Contributions des membres	—	151 890	—	—	—	151 890	147 975
Revenu d'inscription	95 494	—	—	—	—	95 494	102 073
Ristournes – assurance responsabilité	27 281	—	—	114 468	—	141 749	97 011
Étude de dossiers	79 620	—	—	—	—	79 620	79 208
Exercice en société	50 025	—	—	—	—	50 025	50 750
Publicité	38 179	—	—	—	—	38 179	43 781
Amendes	10 905	—	—	—	—	10 905	32 554
Attestation de manipulation	26 750	—	—	—	—	26 750	25 450
Administration	9 961	—	—	—	—	9 961	9 935
	7 053 950	154 275	—	117 963	361	7 326 549	7 135 124
Charges							
Administration générale	1 948 159	—	—	—	—	1 948 159	1 797 647
Développement professionnel	992 509	—	—	—	—	992 509	1 042 842
Inspection professionnelle	935 093	—	—	—	—	935 093	989 570
Secrétariat général	979 566	—	—	—	—	979 566	831 206
Bureau du syndic	807 324	—	—	—	—	807 324	732 340
Communications	554 471	—	—	—	—	554 471	477 739
Bureau de la présidence	335 807	—	—	—	—	335 807	344 806
Congrès et symposiums	188 122	—	—	—	—	188 122	240 469
Fonds de recherche	—	180 821	—	—	—	180 821	222 712
Conseil de discipline	126 573	—	—	—	—	126 573	122 747
Comité exécutif et conseil	88 094	—	—	—	—	88 094	58 366
	6 955 718	180 821	—	—	—	7 136 539	6 860 444
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	98 232	(26 546)	—	117 963	361	190 010	274 680

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	Grevés d'affectations d'origine interne				Fonds d'administration générale		2026 Total	2025 Total
	Fonds de recherche	Fonds de réserve	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations		
	\$	\$	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début	95 408	1 326 945	150 000	88 847	231 893	1 170 766	3 063 859	2 789 179
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(26 546)	—	117 963	361	(73 313)	171 545	190 010	274 680
Investissement en immobi- lisations	—	—	—	—	55 676	(55 676)	—	—
Virements interfonds et affectation interne (note 4)	—	—	(117 963)	48 472	—	69 491	—	—
Solde de fonds à la fin	68 862	1 326 945	150 000	137 680	214 256	1 356 126	3 253 869	3 063 859

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	190 010	274 680
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	66 007	63 888
Amortissement des actifs incorporels	7 306	10 207
Variation de l'avantage incitatif relatif à un bail	(10 699)	(10 698)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	806 211	511 082
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 058 835	849 159
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 000 000)	(2 050 000)
Cession de placements	1 050 000	1 550 000
Immobilisations corporelles	(55 676)	(50 584)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 676)	(550 584)
Augmentation nette de la trésorerie	1 053 159	298 575
Trésorerie au début	6 257 447	5 958 872
Trésorerie à la fin	7 310 606	6 257 447
TRÉSORERIE	2 761 661	325 677
Encaisse	4 548 945	5 931 770
Encaisse à intérêt élevé	7 310 606	6 257 447

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 mars 2026

	Fonds d'administration générale	Fonds de recherche	Fonds de réserve	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2026 Total	2025 Total
				Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
Court terme							
Encaisse	2 761 661	—	—	—	—	2 761 661	325 677
Encaisse à intérêt élevé (note 6)	4 548 945	—	—	—	—	4 548 945	5 931 770
Comptes clients et autres créances (note 5)	165 553	—	—	3 495	361	169 409	183 703
Ristourne d'assurance à recevoir	10 000	—	—	114 468	—	124 468	79 106
Dépôts – Beneva (note 6)	—	—	—	—	19 356	19 356	19 741
Frais payés d'avance	117 897	—	—	—	—	117 897	187 733
Avances au Fonds d'administration, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	202 317	1 326 945	—	—	—	—
Avances au Fonds de stabilisation des primes, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	—	—	—	117 963	—	—
	7 604 056	202 317	1 326 945	117 963	137 680	7 741 736	6 727 730
Long terme							
Dépôts – Beneva (note 6)	—	—	—	150 000	—	150 000	150 000
Placements (note 6)	2 750 000	—	—	—	—	2 750 000	2 800 000
Immobilisations corporelles (note 7)	204 454	—	—	—	—	204 454	214 785
Actifs incorporels (note 8)	9 802	—	—	—	—	9 802	17 108
	10 568 312	202 317	1 326 945	267 963	137 680	10 855 992	9 909 623
PASSIF							
Court terme							
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	1 598 799	—	—	—	—	1 598 799	1 350 040
Dû à l'Office des professions du Québec (note 10)	334 527	—	—	—	—	334 527	282 625
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur (note 10)	313 151	—	—	—	—	313 151	279 091
Produits reportés	5 100 594	133 455	—	—	—	5 234 049	4 801 711
Dû au Fonds de recherche et au Fonds de réserve, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 529 262	—	—	—	—	—	—
Dû au Fonds de prévention, sans intérêt ni modalités de remboursement	—	—	—	117 963	—	—	—
	8 876 333	133 455	—	117 963	—	7 480 526	6 713 467
Long terme							
Avantage incitatif relatif à un bail	121 598	—	—	—	—	121 598	132 297
	8 997 931	133 455	—	117 963	—	7 602 124	6 845 764
SOLDE DE FONDS							
Non grevé d'affectations	1 356 125	—	—	—	—	1 356 125	1 170 766
Investi en immobilisations	214 256	—	—	—	—	214 256	231 893
Grevés d'affectations d'origine interne	—	68 862	1 326 945	150 000	137 680	1 683 487	1 661 200
	1 570 381	68 862	1 326 945	150 000	137 680	3 253 868	3 063 859
	10 568 312	202 317	1 326 945	267 963	137 680	10 855 992	9 909 623

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

1. Statuts et objectif de l'Ordre

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (ci-après « l'Ordre ») a été constitué le 6 juillet 1973 en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec.

L'Ordre a pour mission d'assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

Fonds de recherche

Le Fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve (anciennement appelé Fonds spécial) a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Fonds de stabilisation des primes et Fonds de prévention liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec Beneva, échéant le 31 mars 2029. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention a été renouvelée du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2029. Pour garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opérations d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts effectués par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par Beneva. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme de cinq ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Cotisations professionnelles et contributions des membres

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale.

Les produits de cotisations professionnelles et les contributions des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Amendes

Les produits d'amendes sont constatés lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Produits autres que les cotisations professionnelles, les contributions des membres et les amendes

Les produits autres que les cotisations professionnelles, contributions des membres et amendes, tels que les produits de formation continue, des congrès et symposiums, de revenu d'inscription, de ristournes – assurance responsabilité, d'étude de dossiers, d'exercice en société, de publicité, d'attestation de manipulation ainsi que d'administration sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis ou que les biens ont été livrés, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts sur les placements et dépôts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits d'intérêts non grevés d'affectations d'origine interne sont constatés à l'état des résultats au Fonds d'administration au poste Produits d'intérêts sur les placements et dépôts et les produits d'intérêts grevés d'affectations d'origine interne liés au Fonds de recherche, au Fonds de stabilisation des primes et au Fonds de prévention, sont constatés à l'état des résultats de ces fonds au poste Produits d'intérêts sur les placements et dépôts.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (5 ans)
Logiciels	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantage incitatif relatif à un bail

L'avantage incitatif relatif à un bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 5 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

3. Informations sur les résultats

	2026	2025
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	66 007	63 888
Amortissement des actifs incorporels	7 306	10 207

4. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a autorisé le transfert d'un montant au titre des revenus de placement et des ristournes de 117 963 \$ (72 950 \$ en 2025) du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention et d'un montant de 69 491 \$ (29 819 \$ en 2025) du Fonds de prévention au Fonds d'administration.

5. Comptes clients et autres créances

	2026	2025
	\$	\$
Amendes à recevoir ^(a)	85 888	98 854
Intérêts courus à recevoir	74 611	66 573
Autres sommes à recevoir	8 910	18 276
	169 409	183 703

(a) Au 31 mars 2026, un client représente 97 % du total du solde (un client en représentait 89 % au 31 mars 2025).

6. Placements et dépôts – Beneva

	2026	2025
	\$	\$
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant entre 1,10 % et 4,55 % (1,10 % et 4,55 % au 31 mars 2025), échéant à différentes dates entre juin 2026 et juin 2029	2 750 000	2 800 000
Compte épargne à intérêt élevé, 2,50 % (2,70 % au 31 mars 2025)	4 548 945	5 931 770
Dépôts – Beneva – assurance responsabilité professionnelle		
Fonds de stabilisation des primes	150 000	150 000
Fonds de prévention	19 356	19 741
	7 468 301	8 901 511
Placements réalisables à moins d'un an		
Compte épargne à intérêt élevé	4 548 945	5 931 770
Dépôt – Beneva – Fonds de prévention	19 356	19 741
	4 568 301	5 951 511
	2 900 000	2 950 000

7. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	444 254	374 568	69 686	97 033
Matériel informatique	246 633	159 265	87 368	69 522
Améliorations locatives	106 097	58 698	47 399	48 230
	796 984	592 531	204 453	214 785

8. Actifs incorporels

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	102 150	102 150	—	—
Logiciels	119 222	109 420	9 802	17 108
	221 372	211 570	9 802	17 108

9. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	597 389	336 607
Salaires, vacances et charges sociales à payer	342 978	453 445
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation à payer	658 432	547 322
Déductions à la source à payer	—	12 666
	1 598 799	1 350 040

10. Sommes perçues des membres

Au cours de l'exercice, l'Ordre a perçu de ses membres des sommes pour le compte d'une tierce partie, selon la répartition suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Office des professions du Québec	354 405	291 018
Beneva	359 582	349 136
	713 987	640 154

De ces sommes, 334 527 \$ (282 625 \$ au 31 mars 2025) et 313 151 \$ (279 091 \$ au 31 mars 2025) sont à payer au 31 mars 2026.

11. Risques financiers

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme, le compte épargne à intérêt élevé et les dépôts – Beneva – assurance responsabilité professionnelle, portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés aux passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12. Engagements

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 2 349 588 \$ pour un local et de l'équipement informatique.

Le contrat pour le local vient à échéance en juillet 2031, tandis que le contrat pour l'équipement informatique vient à échéance en décembre 2027.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 442 413 \$ en 2027, à 444 655 \$ en 2028, à 438 756 \$ en 2029, à 438 756 \$ en 2030 et à 438 756 \$ en 2031.

13. Rémunération des dirigeants

	2026	2025
	\$	\$
Direction générale		
Salaires et charges sociales	187 568	166 428
REER	10 674	9 656
Assurance collective	3 789	5 509
	202 031	181 593
Présidence de l'Ordre		
Salaires et charges sociales	49 677	158 708
Honoraires professionnels – présidence ^(a)	122 305	–
Allocation de logement ^(b)	32 585	–
REER	–	9 183
Assurance collective	252	1 315
	204 819	169 206
Administrateurs élus et nommés		
Jetons de présence	62 485	38 195
	469 335	388 994

(a) Comprend l'assurance collective et le REER.

(b) Le montant de l'allocation de logement inclut l'avantage imposable.

14. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données comparatives fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Le principal reclassement effectué au 31 mars 2025, et pour l'exercice terminé à cette date, est le reclassement à l'état de la situation financière des placements réalisables à court terme dans les placements à long terme au montant de 1 050 000 \$.

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
ANNEXE A		
Charges – Fonds d'administration générale		
Salaires et charges sociales	3 892 473	3 918 942
Honoraires professionnels – présidence	122 305	–
Allocation de logement – présidence	32 585	–
Formateurs	398 041	452 781
Loyer	452 664	442 135
Frais informatiques	391 770	356 140
Honoraires professionnels	564 635	277 129
Frais de congrès	189 037	240 469
Frais bancaires et de carte de crédit	161 791	160 044
Alliance canadienne	99 291	139 927
Jetons de présence	174 297	127 742
Frais de déplacement et de séjours	66 145	103 351
Amortissement des immobilisations corporelles	66 007	63 888
Location d'équipement et de salles	43 442	50 948
Conseil interprofessionnel du Québec	43 362	45 640
Publicité et promotion	61 413	37 682
Frais de poste	20 183	30 967
Photocopies	24 240	26 557
Chantier de la présidence	418	24 290
Formation du personnel	29 792	24 084
Publications	21 660	22 945
CNESST et normes du travail	16 367	18 392
Frais de télécommunications	18 311	17 506
Assurances	17 717	17 027
Rapport annuel	13 630	14 265
Fournitures de bureau	12 243	13 236
Autres charges	20 287	12 237
Amortissement des actifs incorporels	7 306	10 207
Entretien et réparations	9 669	6 965
Dons et commandites	2 500	2 520
Bourses et distinctions honorifiques	2 622	1 779
Projets spéciaux	5 336	1 667
Imprimerie	–	1 425
Gestion du Fonds de recherche	(25 821)	(25 155)
	6 955 718	6 637 732

Renseignements requis en vertu du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
ANNEXE B		
Produits		
Cotisations professionnelles	5 523 104	5 244 995
Formation continue	1 067 055	1 123 888
Intérêts et revenus de placements	150 538	207 031
Admission	188 119	179 241
Cotisations – Fonds de recherche	151 890	147 975
Assurance responsabilité professionnelle	118 324	73 348
Exercice des membres au sein de sociétés	50 025	50 750
Vente et location de biens et de services	32 602	39 813
Discipline	10 905	32 554
Services aux membres	27 281	27 905
Autres produits	6 706	7 624
	7 326 549	7 135 124
Répartition des frais indirects		
Loyer	452 664	442 135
Licences informatiques	224 166	211 649
Assurance collective	120 937	120 808
Consultants	110 805	114 530
Amortissement	73 313	74 095
Poste et envois	18 673	29 236
Frais de formation	28 842	24 084
CNESST/CNT	16 367	18 393
Télécommunications	18 311	17 506
Assurances – biens commerciaux	13 864	13 269
Photocopies	9 248	12 220
Fournitures et matériel	11 481	12 139
Autres dépenses	19 729	12 112
Entretien et réparations	9 669	6 965
Imprimerie	–	1 425
Abonnements et renouvellement	763	1 097
	1 128 832	1 111 663

	2026	2025
	\$	\$
ANNEXE B (suite)		
Charges par activités		
Admission		
Salaires et charges sociales	407 502	385 969
Carte de crédit	129 433	128 035
Jetons de présence	48 853	36 930
Frais de déplacement	7 417	4 794
Projet de révision d'outil d'admission	5 336	–
Frais indirects	106 748	112 522
	705 289	668 250
Exercice des membres au sein de la société		
Salaires et charges sociales	35 302	19 111
Frais indirects	9 816	5 423
	45 118	24 534
Comité de la formation		
Jetons de présence	1 180	1 225
Comité de la formation	1 925	–
	3 105	1 225
Inspection professionnelle		
Salaires et charges sociales	891 520	945 699
Jetons de présence	31 204	24 335
Frais de déplacement	7 081	11 382
Honoraires professionnels	5 288	6 994
Frais indirects	269 938	271 137
	1 205 031	1 259 547
Normes de pratique		
Salaires et charges sociales	245 931	288 448
Jetons de présence	17 544	10 852
Revue <i>Physio-Québec</i>	21 660	22 945
Frais de déplacement	2 500	7 978
Honoraires professionnels	12 000	3 920
Frais indirects	73 620	77 274
	373 255	411 417

	2026	2025
	\$	\$
ANNEXE B (suite)		
Charges par activités		
Formation continue		
Salaires et charges sociales	228 280	220 285
Formateurs	398 041	452 781
Congrès et colloques	188 122	240 469
Location de salles	36 379	34 375
Programme – droits d’auteur	14 992	14 337
Frais indirects	87 116	86 764
	952 930	1 049 011
Enquête disciplinaires – syndic		
Salaires et charges sociales	653 401	611 545
Contentieux	138 694	100 204
Honoraires – experts	7 972	13 595
Frais de déplacement et d’investigation	7 256	6 996
Frais indirects	122 699	162 682
	930 022	895 022
Comité de révision – syndic		
Jetons de présence	5 671	9 475
Conseil de discipline		
Salaires et charges sociales	28 629	52 769
Jetons de présence	6 425	4 030
Honoraires professionnels	31 847	6 318
Poste et envois	1 510	–
Conseil de discipline	–	2 026
Frais indirects	18 405	23 047
	86 816	88 190
Infractions pénales		
Salaires et charges sociales	79 993	58 233
Contentieux	79 366	17 507
Frais d’investigation	3 429	713
Frais indirects	30 675	27 114
	193 463	103 567

	2026	2025
	\$	\$
ANNEXE B (suite)		
Charges par activités		
Gouvernance et reddition de comptes		
Salaires et charges sociales	81 034	194 551
Honoraires professionnels	122 305	–
Allocation – logement	32 585	–
Jetons de présence	62 310	38 195
Frais de déplacement	41 642	75 621
Frais d’audit et de comptable	44 905	23 135
AGA	7 063	16 573
Rapport annuel	13 630	14 265
Frais de représentation et de formation	5 373	–
Assurance des administrateurs	3 852	–
Frais indirects	49 080	27 114
	463 779	389 454
Rôle sociétal et communications		
Salaires et charges sociales	326 736	333 933
Communications avec les membres	127 094	63 540
Publicité et promotion	12 452	13 427
Autres dépenses	4 920	10 579
Frais indirects	109 202	101 677
	580 404	523 156
Services aux membres		
Bourses et subventions	157 622	199 336
Frais de gestion	25 821	25 156
	183 443	224 492
Contributions et cotisations		
Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie	99 291	139 927
Conseil interprofessionnel du Québec	43 362	45 640
	142 653	185 567
Autres charges		
Salaires et charges sociales	780 539	691 348
Jetons de présence	14 195	2 975
Honoraires professionnels	177 382	57 675
Contentieux	34 935	25 017
Frais bancaires	32 358	32 009
Frais de déplacement	439	801
Gestion du Fonds de recherche	(25 821)	(25 155)
Projets spéciaux	–	25 957
Frais indirects	251 533	216 910
	1 265 560	1 027 537
	7 136 539	6 860 444

Annexes

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES COMITÉS DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

Adopté par le conseil d'administration le 3 juin 2011
Révisé par le conseil d'administration le 20 septembre 2019
Révisé par le conseil d'administration le 28 janvier 2022
Modifié par le conseil d'administration le 31 octobre 2025

Objet et champ d'application

Le présent Code a pour objet d'établir les normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux membres de différents comités de l'Ordre professionnel de la physiothérapie (OPPQ) en vue :

- d'assurer l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration et des comités de l'OPPQ;
- de permettre aux administrateurs et aux membres des comités d'exercer et d'accomplir leur mandat ou leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, au service de la réalisation de la mission de l'Ordre et dans le respect de sa vision et de ses valeurs;
- d'assurer des relations harmonieuses basées sur le respect des compétences de chacun.

Le présent Code s'applique aux administrateurs du conseil d'administration de l'OPPQ, qu'ils soient élus ou nommés par l'Office des professions du Québec, et aux membres de tout comité formé par le conseil d'administration.

Il s'applique notamment lorsque l'administrateur exerce ses fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci.

Mission, vision et valeurs

L'administrateur ou le membre d'un comité de l'OPPQ, dans l'exercice de ses fonctions et dans l'appréciation des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, prend en considération la mission et la vision de l'OPPQ, ainsi que les valeurs suivantes auxquelles il adhère :

Mission

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie, et le développement de la profession.

Vision

Organisation moderne et performante, l'OPPQ maintient de hauts standards de qualité dans la formation et la pratique des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie au Québec. Il assure le rayonnement de la physiothérapie en facilitant l'accès du public aux soins, en favorisant l'occupation complète de tout son champ d'exercice et en jouant un rôle clé dans les débats sur la santé de la population au Québec.

Valeurs

- **l'engagement profond** des membres à œuvrer à la conservation et à l'amélioration du rendement fonctionnel optimal de la population québécoise et d'être à l'écoute de ses besoins;
- **la protection du public** dans l'ensemble de ses gestes et décisions;
- **la reconnaissance** de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession et de leur ordre;
- **un respect mutuel** entre les membres aussi bien qu'entre les membres et les instances politiques de l'Ordre;
- **l'équité et la célérité** dans l'accueil et le traitement des requêtes du public et des membres;
- **la clarté, la simplicité et l'authenticité** dans ses communications.

1. Devoirs généraux des administrateurs et des membres des comités

L'administrateur ou le membre d'un comité de l'OPPQ exerce son mandat ou sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi dans l'intérêt de l'Ordre et de la réalisation de sa mission, en mettant à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience. Il agit avec prudence, honnêteté et loyauté.

2. Règles de conduite

Indépendance et désintéressement

- 2.1. L'administrateur ou le membre d'un comité siège en son nom personnel. Il ne représente pas une région, un secteur d'activités professionnelles ou une institution et, en ce sens, il privilégie l'intérêt commun.
- 2.2. L'administrateur ou le membre d'un comité ne tire pas profit de son mandat ou de ses fonctions pour obtenir ou tenter d'obtenir un avantage pour lui-même ou pour un tiers.

- 2.3. Dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions, l'administrateur ou le membre d'un comité est indépendant de toutes influences extérieures ou de considérations politiques partisans.

Disponibilité et diligence

- 2.4. L'administrateur ou le membre d'un comité fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions et y consacre le temps requis.

Assiduité

- 2.5. L'administrateur ou le membre d'un comité participe avec assiduité aux réunions auxquelles il est convoqué.

Contribution

- 2.6. L'administrateur ou le membre d'un comité est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à l'avancement des travaux de l'OPPQ en fournissant un apport constructif aux délibérations.

L'OPPQ privilégie la participation en personne, mais la participation à distance est possible selon les circonstances.

Respect, modération, courtoisie

- 2.7. L'administrateur ou le membre d'un comité participe activement aux discussions et aux délibérations du conseil ou du comité avec respect, modération et courtoisie. Il comprend que ces discussions et ces délibérations, qui peuvent mener à la prise de décisions, se déroulent dans le cadre formel des séances du conseil ou des réunions du comité.

Solidarité

- 2.8. L'administrateur ou le membre d'un comité est solidaire des décisions prises par le conseil ou le comité.

Conflit d'intérêts

- 2.9. L'administrateur ou le membre d'un comité évite de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt de l'Ordre ou du public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un parent, une personne vivant sous son toit, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

- 2.10. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice du mandat ou de la fonction d'administrateur ou de membre d'un comité, ou toute situation où l'administrateur ou le membre d'un comité utilise ou cherche à utiliser les attributs de son mandat ou de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- i. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ou du comité auquel il participe ;
- ii. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec l'OPPQ ;
- iii. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité (directement ou indirectement) obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de l'OPPQ ;
- iv. la situation où un administrateur ou un membre d'un comité accepte, pour lui ou pour une personne liée, un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise ou d'une institution qui traite ou qui souhaite traiter avec l'OPPQ, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

- 2.11. Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les 30 jours suivant sa nomination et annuellement par la suite, l'administrateur ou le membre d'un comité doit remplir et remettre au secrétaire de l'OPPQ ou au responsable du comité auquel il participe, une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec l'OPPQ et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée au besoin.

Outre cette déclaration d'intérêts, l'administrateur ou le membre d'un comité doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts le cas échéant.

Il ne participe pas aux discussions et aux délibérations du conseil d'administration ou du comité auquel il participe et ne vote pas lorsqu'il a un intérêt dans la question débattue qui est susceptible d'entrer en conflit avec son mandat ou ses fonctions. Dans ce cas, il se retire de la réunion.

Confidentialité et discrétion

- 2.12. L'administrateur ou le membre d'un comité est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des discussions et des documents mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance.

Il doit prendre les mesures de sécurité raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

- 2.13. L'administrateur ou le membre d'un comité n'utilise pas à son profit les renseignements confidentiels qu'il obtient dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Réserve

- 2.14. L'administrateur ou le membre d'un comité s'abstient, en tout temps, de donner des instructions ou des directives au personnel de l'OPPQ.

Utilisation des biens de l'Ordre

- 2.15. L'administrateur ou le membre d'un comité ne confond pas les biens de l'OPPQ avec les siens et ne les utilise pas à son profit ou au profit d'un tiers.
- 2.16. Toute communication ou document obtenus ou produits dans le cadre du mandat incluant les versions de travail demeurent la propriété de l'OPPQ et ne peuvent être conservés après la fin de mandat.

L'administrateur ou le membre d'un comité doit lorsque possible utiliser les plateformes mises à sa disposition par l'Ordre pour consulter, conserver et s'il y a lieu modifier les documents.

Fin du mandat ou cessation des fonctions

- 2.17. Lorsque son mandat prend fin ou qu'il cesse d'exercer ses fonctions, l'administrateur ou le membre d'un comité se comporte de façon à ne pas tirer d'avantages indus de celles-ci.

Après avoir terminé son mandat, un ancien administrateur ou membre d'un comité ne peut divulguer de l'information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans les mêmes conditions.

- 2.18. Le membre d'un comité de l'OPPQ qui a fait l'objet d'une sanction du conseil de discipline de l'Ordre ou qui a fait l'objet d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercice en vertu de l'article 113 du Code des professions doit offrir à l'Ordre sa démission du comité et doit cesser d'y exercer ses fonctions.

Contrôle

- 2.19. Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie reçoit la dénonciation de toute personne qui constate qu'un administrateur ou un membre d'un comité de l'OPPQ a commis un manquement aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.
- 2.20. L'OPPQ devra voir à la révision du présent Code d'éthique et de déontologie tous les cinq ans.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DE L'OPPQ

Section I — Dispositions générales

1. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur ou un membre d'un comité de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (ci-après « l'Ordre »).
2. Le présent règlement intérieur détermine les règles de procédure encadrant le fonctionnement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (ci-après « le comité d'enquête ») de l'Ordre.

Il s'applique également lorsqu'il examine et enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre d'un comité de l'Ordre.

Il complète à titre supplétif le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel* (chapitre C-26, r. 6.1). Ce dernier a préséance sur toute disposition du présent règlement qui lui est incompatible.

3. Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, le terme « administrateur » comprend tout membre du conseil d'administration de l'Ordre et toute personne siégeant à titre de membre d'un comité de l'Ordre.

Section II — Fonctionnement interne

4. Le comité d'enquête est formé de trois membres nommés par le conseil d'administration :
 - 1° Une personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés par l'Office des professions du Québec les administrateurs, conformément au *Code des professions* (c. C-26), et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre.
 - 2° Un ancien administrateur de l'Ordre ou une personne visée au paragraphe 1.
 - 3° Un membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Des membres suppléants peuvent être nommés par le conseil d'administration. Les membres suppléants doivent être des personnes visées à l'alinéa 1.

Chaque membre du comité prête le serment contenu à l'annexe II du *Code des professions* (c. C-26).

5. La durée du mandat des membres du comité d'enquête est de trois ans et il est renouvelable.

Les membres du comité d'enquête demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

Lorsque le mandat d'un membre prend fin alors qu'il est saisi d'une dénonciation, le membre demeure valablement saisi de cette dénonciation jusqu'à la conclusion de l'enquête.
6. Au début de leur mandat, les membres désignent un président et un secrétaire parmi eux.

Le président assure la direction des travaux du comité d'enquête. Il est chargé de l'administration et de la gestion courante du comité d'enquête. Il doit notamment veiller à prendre les mesures visant à favoriser la célérité du traitement des dénonciations et de l'enquête et coordonner le travail des membres du comité d'enquête.

Le secrétaire du comité veille à la confection et à la conservation du dossier pendant la durée de l'enquête, incluant les procès-verbaux.
7. Lorsqu'un membre est empêché d'agir dans un dossier dont le comité d'enquête a été saisi, l'enquête peut être valablement poursuivie et le rapport rédigé par les deux autres membres peut être valablement reçu par le conseil d'administration de l'Ordre.
8. Un membre du comité d'enquête peut être récusé dans les cas prévus à l'article 202 du *Code de procédure civile* (chapitre C-25.01), sauf le paragraphe 5 dudit article.

Les articles 201 à 205 dudit Code s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à une telle récusation.
9. Les dépenses encourues par les membres du comité d'enquête pour la réalisation de leur travail sont remboursées selon la *Politique de remboursement de l'Ordre*.
10. Lorsque les circonstances s'y prêtent, le comité d'enquête peut tenir des séances par voie de conférence téléphonique, de visioconférence ou par tout autre moyen de communication qu'il considère approprié et permettant d'assurer la confidentialité.
11. Le comité d'enquête fait état par écrit, annuellement, au conseil d'administration du nombre de cas traités et de leur suivi.

Dans ce rapport, le comité peut émettre des observations et recommandations dans un but de prévention des manquements aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Section III — Enquête

12. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne qui constate qu'un administrateur ou un membre d'un comité de l'Ordre a commis un manquement aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.
13. Le comité d'enquête transmet le plus rapidement possible un accusé de réception à la personne ayant fait la dénonciation.
14. Dès réception de la dénonciation, un dossier d'enquête est constitué.
15. Le comité d'enquête peut décider de joindre plusieurs dénonciations en un seul dossier d'enquête. Cependant, le conseil d'administration peut décider de traiter les dénonciations séparément s'il est d'avis que les fins de la justice seraient ainsi mieux servies.
16. Le comité d'enquête saisi d'une dénonciation doit conclure son enquête au plus tard dans les 60 jours suivant sa réception.
17. Lorsque le comité d'enquête reçoit du secrétaire de l'Ordre un avis conformément à l'article 41 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, il doit transmettre sa recommandation au conseil d'administration dans les 30 jours de la réception de l'avis.
18. Le comité d'enquête peut désigner des experts pour l'assister. Tout expert désigné prête le serment contenu à l'annexe II du *Code des professions* (chapitre C-26).
19. Le comité d'enquête peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée. Il en informe par écrit le dénonciateur et l'administrateur visé par la dénonciation.
20. Le comité conduit son enquête de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre à l'administrateur de présenter ses observations après l'avoir informé des manquements qui lui sont reprochés.
21. L'administrateur concerné a le droit de faire des représentations par écrit en fournissant tous renseignements et toutes observations au soutien de sa position et, le cas échéant, de compléter le dossier. Le comité d'enquête doit lui octroyer la possibilité de lui transmettre ces représentations dans un délai raisonnable qu'il détermine.

Section IV — Conclusion de l'enquête et rapport

22. Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête n'a pas contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il en informe par écrit le dénonciateur et l'administrateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il transmet sans délai, sous scellé, un rapport écrit au secrétaire de l'Ordre, à l'attention du conseil d'administration, contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation motivée de sanction ainsi que l'ensemble du dossier et des pièces.

Ces documents sont confidentiels et une copie en est transmise à l'administrateur visé par l'enquête, de manière à protéger l'identité du dénonciateur.

23. Une réunion du conseil d'administration peut être tenue pour permettre à l'administrateur visé par l'enquête de présenter ses observations et d'être entendu avant que le conseil d'administration décide s'il a contrevenu à une norme d'éthique et de déontologie. Cette réunion est enregistrée. Le secrétaire de l'Ordre y assiste et en rédige le procès-verbal.
24. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être recommandées au conseil d'administration par le comité d'enquête :
- la réprimande ;
 - la suspension avec ou sans rétribution ;
 - la révocation de son mandat.

L'administrateur peut également être contraint de rembourser ou de remettre à l'Ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à l'Ordre, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

Section V — Mesures provisoires

25. Lorsque le comité d'enquête en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il peut, dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de manquement grave, dans son rapport écrit, recommander au conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions l'administrateur visé par l'enquête.
26. Lorsque le comité d'enquête est informé qu'un administrateur fait l'objet d'une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence, et/ou de toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus, il peut, après enquête, recommander au conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions l'administrateur visé par l'enquête.

Section VI — Conservation des dossiers

27. Les dossiers du comité d'enquête sont confidentiels. Ils sont conservés sous scellé par le secrétaire de l'Ordre aux fins d'archivage seulement.

Section VII — Révision

28. Le présent règlement intérieur est révisé tous les trois ans.



© **Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec**

ÉDITION

Direction des communications

RÉDACTION

Personnel de l'Ordre et membres des comités

COORDINATION DE LA PRODUCTION

Jean-Benoît Bédard, conseiller en communication,
affaires publiques et soutien à la présidence

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Morin

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3

IMPRESSION

Deschamps Impression

Dépôt légal — 4^e trimestre 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Canada

ISSN 1708-2110 (imprimé)

ISSN 1708-2129 (en ligne)



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec



7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8



514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001



514 351-2658



physio@oppq.qc.ca



oppq.qc.ca



Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec – OPPQ



Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)



Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec – OPPQ